Document de
la Banque mondiale

POUR USAGE OFFICIEL

Rapport n° : 1745

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

SUR UN

CRÉDIT

D'UN MONTANT DE XXX MILLIONS DE DTS
(CONTRE-VALEUR DE 111 MILLIONS DE DOLLARS)

EN FAVEUR DE LA

RÉPUBLIQUE DU NIGER

POUR LE FINANCEMENT D'UN

PROJET D'APPUI À L'AGRICULTURE SENSIBLE AUX RISQUES CLIMATIQUES

3 Mai 2016

Pôle mondial d'expertise en Agriculture
Département-pays AFCW3
Région Afrique

Ce document sera éventuellement mis à jour après l'examen par le Conseil, et le document actualisé sera rendu public conformément à la politique d'accès à l'information de la Banque.

TAUX DE CHANGE

(Taux en vigueur au mardi 29 décembre 2015)

Unité monétaire = Francs CFA
1 DTS = 1,38 dollar

EXERCICE

1er janvier – 31 décembre

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEF	Analyse économique et financière
AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
AGP	Avis général de passation de marchés
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AP	Avec le projet
BDS	Service de développement d'entreprises
BEEEI	Bureau des évaluations environnementales et des études d'impacts
CCAFS	Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire
CCS	Comité communal de suivi
CD	Compte désigné
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CMB	Centre de multiplication du bétail
CPP	Comité de pilotage du projet
CPS	Stratégie de partenariat-pays
CRAP	Comité régional d'approbation
DNPGCC	Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires
DTS	Droits de tirage spéciaux
DVTT	Direction de la vulgarisation et du transfert de technologies
EdN	État du Niger
EGF	Évaluation de la gestion financière
EMNV	Étude sur la mesure des niveaux de vie
EX-ACT	Ex-ante Carbon Balance Tool (Outil d'évaluation de l'empreinte carbone des projets de la FAO)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc CFA
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISAN	Fonds d'investissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
GDTE	Gestion durable des terres et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre

GF	Gestion financière
GFP	Gestion des finances publiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRM	Mécanisme de règlement des griefs
GRS	Service de règlement des griefs
Ha	Hectare
HC3N	Haut-commissariat à l'Initiative 3N
I3N	Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens »
ICRISAT	Institut international de recherches sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IDA	Association internationale de développement
IEG	Groupe indépendant d'évaluation
IFC	Société financière internationale
IFR	Rapport financier intérimaire non vérifié
IMF	Institution de microfinance
INDC	Contribution décidée à l'échelle nationale
INRAN	Institut national de la recherche agronomique du Niger
LABOCEL	Laboratoire central d'élevage
LD	Lettre de décaissement
MCC	Millennium Challenge Corporation
MdA	Ministère de l'Agriculture
MEP	Manuel d'exécution du projet
ODI	Overseas Development Institute
ODP	Objectif de développement du projet
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Programme d'action communautaire
PAC	Programme d'action communautaire, phase 3
PAC	Programme d'action communautaire
PAC-RC	Projet d'actions communautaires pour la résilience climatique
PAM	Plan d'appui à la mise en œuvre
PAR	Plan d'action de réinstallation
PASEC	Projet d'appui à l'agriculture moins sensible aux risques climatiques
PDC	Plan de développement communal
PDES	Plan de développement économique et social
PFMES	Point focal pour les mesures sociales et environnementales
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGIEP	Plan de gestion intégrée des ennemis des cultures et des pesticides
PI	Plateforme d'innovation
PIB	Produit intérieur brut
PIIAIC	Plan intégré d'investissement dans l'agriculture intelligente face au climat
PP	Plan de passation des marchés
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPCR	Programme pilote de protection contre les chocs climatiques
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel
PRODEX	Projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux
PTBA	Programme de travail et budget annuels
RECA	Réseau national des chambres d'agriculture du Niger

RI	Résultats intermédiaires
RNA	Régénération naturelle assistée
RNB	Revenu national brut
RNGA	Régénération naturelle gérée par les agriculteurs
S&E	Suivi et évaluation
SIM-A	Système d'information sur les marchés agricoles
SIM-B	Système d'information sur les marchés du bétail
SORT	Outil de notation systématique des risques liés aux opérations
SP	Sans le projet
SPA	Stages pratiques pour agriculteurs
TAS	Taux d'actualisation social
TDR	Termes de référence
TPPME	Très petites, petites et moyennes entreprises
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
TRI	Taux de rentabilité interne
UAR	Unité d'appui régionale
UCN	Unité de coordination nationale
UCP	Unité de coordination de projet
UCTF	Unité de coordination technique et fiduciaire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UEP	Unité d'exécution du projet
UNDB	United Nations Development Business
VAN	Valeur actuelle nette
WPB&PM	Programme de travail et budget et plan de passation des marchés

Vice-président régional :	Makhtar Diop
Directeur des opérations :	Paul Noumba-Um
Directeur principal du Pôle mondial d'expertise :	Juergen Voegele
Chef de service au Pôle mondial d'expertise :	Simeon K. Ehui
Co-chefs d'équipe de projet :	Amadou Ba et Vikas Choudhary

RÉPUBLIQUE DU NIGER
Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat

TABLE DES MATIÈRES

TOC

LISTE DES ENCADRÉS

TOCLISTE DES FIGURES
TOCLISTE DES TABLEAUX

TOC

FICHE RÉCAPITULATIVE DU DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

Niger

Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (P153420)

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

AFRIQUE

0000009238

Rapport n° : PAD1745

Informations de base			
N° d'identification du projet : P153420	Catégorie d'EE B - Évaluation partielle	Chef(s) d'équipe : Amadou Ba et Vikas Choudhary	
Instrument de prêt Financement d'un projet d'investissement	Fragile et/ou capacités insuffisantes [X] - Fragilité dans un pays non fragile		
	Intermédiaires financiers [ ]		
	Série de projets [ ]		
Date de début d'exécution du projet 26 mai 2016	Date de fin d'exécution du projet 30 sept. 2022		
Date d'entrée en vigueur prévue 31 août 2016	Date de clôture prévue 31 déc. 2022		
Opération conjointe d'IFC et la Banque mondiale Non			
Chef de service au Pôle mondial d'expertise/Responsable Simeon Kacou Ehui	Directeur principal du Pôle mondial d'expertise : Juergen Voegele	Directeur des opérations Paul Noumba Um	Vice-président régional Makhtar Diop

Emprunteur : Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire

Entité responsable : Ministère de l'Agriculture

Contact :	Illa Djimrao	Fonction :	Secrétaire général
N° de téléphone :	0022720723939	Courriel :	illadjimrao@yahoo.fr

Financement du projet (millions de dollars)					
[ ] Prêt	[ ] Don de l'IDA	[ ] Garantie			
[X] Crédit	[ ] Subvention	[ ] Autres			
Coût total du projet :	111,00	Financement total de la Banque :	111,00		
Déficit de financement :	0,00				

Source de financement	Montant
EMPRUNTEUR/BÉNÉFICIAIRE	0,00
L'Association internationale de développement (IDA)	111,00
Total	111.00

Décaissements prévus (millions de dollars)

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
Annuel	11.00	22.00	25.00	30.00	15.00	8.00				
Montant cumulé	11.00	33.00	58.00	88.00	103.00	111				

Données institutionnelles

Domaine du pôle d'expertise (principal)

Agriculture

Domaines de pôle d'expertise participatifs

Thèmes transversaux

[X] Changements climatiques

[ ] Fragilité, conflits et violence

[ ] Prise en compte de la parité des sexes

[ ] Emplois

[ ] Partenariat public-privé

Secteurs/Changement climatique

Secteur (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)

Secteur principal	Secteur	%	Avantages connexes liés à l'adaptation %	Avantages connexes liés à l'atténuation %
Agriculture, pêche et foresterie	Irrigation et drainage	10%	82%	18%
Agriculture, pêche et foresterie	Agriculture générale, pêche et foresterie	52%	71%	29%
Agriculture, pêche et foresterie	Cultures	19%	58%	42%

Agriculture, pêche et foresterie	Production animale	19%	58%	42%
Total		100		

☐ Je certifie qu'aucune information sur les avantages connexes liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets n'est applicable à ce projet.

Thèmes

Thème (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)

Thème principal	Thème	%
Développement rural	Services et infrastructures	30
Développement des secteurs financier et privé	Appui aux micro, petites et moyennes entreprises	20
Développement rural	Marchés ruraux	20
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Changement climatique	20
Développement rural	Politiques et institutions rurales	10
Total		100

Objectif(s) de développement du projet envisagé(s)

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.

Composantes

Intitulé de la composante	**Coût (millions de dollars)**
Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat	68,00
Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat	33,00
Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence	0,00
Coordination et gestion du projet	10,00

Outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT)

Catégorie de risque	**Notation**
1. Politique et gouvernance	Substantiel
2. Macroéconomique	Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
4. Conception technique du projet ou du programme	Modéré
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la viabilité	Substantiel
6. Aspects fiduciaires	Substantiel

7. Questions environnementales et sociales	Substantiel
8. Parties prenantes	Modéré
9. Autres	
GLOBAL	Substantiel

Conformité :		
Politique		
Le projet diffère-t-il de la CAS quant au fond ou à d'autres aspects importants ?	Oui [ ]	Non [X]
Le projet nécessite-t-il des exceptions aux politiques de la Banque ?	Oui [ ]	Non [X]
La Direction de la Banque les a-t-elle approuvées ?	Oui [ ]	Non [ ]
L'approbation d'une exception est-elle demandée au Conseil ?	Oui [ ]	Non [X]
Le projet satisfait-il aux critères régionaux de préparation à l'exécution ?	Oui [X]	Non [ ]

Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet	**Oui**	**Non**
Évaluation environnementale PO/PB 4.01	X	
Habitats naturels PO/PB 4.04		X
Forêts PO/PB 4.36	X	
Lutte antiparasitaire PO 4.09	X	
Patrimoine culturel physique PO/PB 4.11	X	
Populations autochtones PO/PB 4.10		X
Réinstallation involontaire PO/PB 4.12	X	
Sécurité des barrages PO/PB 4.37	X	
Projets relatifs aux eaux internationales PO/PB 7.50	X	
Projets conduits dans des zones en litige PO/PB 7.60		X

Clauses juridiques			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Condition d'entrée en vigueur de l' Accord de Financement			
Description de la clause			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Clause datée		26 septembre 2016	
Description de la clause			
Le Bénéficiaire a ouvert un Compte Désigné (CD) dans une banque commerciale locale acceptable pour l'Association.			

Nom	Récurrent	Échéance	Fréquence
Clause datée		26 Novembre 2016	
Description de la clause			
Acquérir et installer, au plus tard trois mois après la mise en vigueur de l'Accord de financement, et ensuite le maintenir un logiciel de comptabilité acceptable pour la Banque.			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Clause datée		26 août 2019	
Description de la clause			
Examen à mi-parcours : Le Bénéficiaire prépare et communique à l'Association, au plus tard trois mois avant le démarrage de l'examen à mi-parcours, un rapport intégrant les résultats des activités de suivi-évaluation présentant les progrès accomplis dans la réalisation du projet pendant la période précédant la date dudit rapport, et le plan d'action pour la période restant à courir pour atteindre l'ODP.			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Clause datée	X		
Description de la clause			
Le Bénéficiaire communique à l'Association, au plus tard le 15 décembre de chaque année, les programme de travail et budget annuels approuvés par le Comité de pilotage, à l'exception du programme de travail annuel pour la première année d'exécution du projet, qui devrait être communiqué un mois après la date d'entrée en vigueur.			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Clause datée		26 déc. 2016	
Description de la clause			
Le Bénéficiaire embauche des auditeurs indépendants au plus tard quatre (4) mois après la date d'entrée en vigueur.			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
xxx	X		Trimestriellement
Description de la clause			
Le Bénéficiaire prépare et communique à l'Association, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin du trimestre de chaque année civile, des rapports financiers intermédiaires non vérifiés sur le projet, couvrant le trimestre, dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par l'Association.			
Nom	**Récurrent**	**Échéance**	**Fréquence**
Clause datée	X	26 déc. 2016	Annuellement
Description de la clause			
Le Bénéficiaire fait vérifier ses états financiers audités chaque année et les états vérifiés sont communiqués à l'Association au plus tard six (6) mois après la fin de la l'exercice budgétaire du Bénéficiaire.			

Conditions		
Sources des fonds	**Nom**	**Nature**
	xxx	Entrée en vigueur

Description de la condition		
Sources des fonds	**Nom**	**Nature**
	xxx	Entrée en vigueur
Description de la condition		
Sources des fonds	**Nom**	**Nature**
	xxx	Entrée en vigueur
Description de la condition Xxx		

Composition de l'équipe

Personnel de la Banque

Nom	**Fonction**	**Titre**	**Domaine de compétence**	**Unité**
Amadou Ba	Chef d'équipe (Responsable ADM)	Agroéconomiste Principal	Chef d'équipe du projet	GFADR
Vikas Choudhary	Chef d'équipe du projet	Économiste Principal	Co-chef d'équipe du projet	GFADR
El Hadji Adama Toure	Membre de l'équipe	Agroéconomiste en chef	Agroéconomiste en chef	GFADR
Ibrah Rahamane Sanoussi	Spécialiste de la passation des marchés (Responsable ADM)	Spécialiste Principal de la passation des marchés	Spécialiste Principal de la passation des marchés	GGODR
Célestin Adjalou Niamien	Spécialiste de la gestion financière	Spécialiste Principal de la gestion financière	Spécialiste Principal de la gestion financière	GGODR
Pierre Gerber	Membre de l'équipe	Spécialiste Principal en élevage	Spécialiste Principal en élevage	GFADR
Abdoulahi Garba	Membre de l'équipe	Économiste	Économiste	GMFDR
Myriam Chaudron	Membre de l'équipe	Spécialiste en élevage	Spécialiste Principal en élevage	GFADR

Amadou Alassane	Membre de l'équipe	Spécialiste agricole Principal	Spécialiste agricole Principal	GFADR
Bougadare Kone	Membre de l'équipe	Spécialiste des questions environnementales	Spécialiste en suivi-évaluation	GENDR
Cheikh A. T. Sagna	Spécialiste des questions de sauvegarde	Spécialiste Principal du développement social	Spécialiste Principal du développement social	GSURR
Fatoumata Den Lamari Fadika	Membre de l'équipe	Consultant à long terme	Spécialiste du secteur financier	GFMDR
Hadidia Diallo Djimba	Membre de l'équipe	Assistante de programme	Assistante de programme	AFMNE
Josue Akre	Membre de l'équipe	Spécialiste de la gestion financière	Spécialiste de la gestion financière	GGODR
Juvenal Nzambimana	Membre de l'équipe	Chargé des opérations Principal	Opérations et assurance qualité	GFADR
Medou Lo	Spécialiste des questions de sauvegarde	Consultant	Consultant Principal en environnement	GENDR
Pierrick Fraval	Membre de l'équipe	Spécialiste sénior en gestion des ressources en eau	Spécialiste Principal en ressources en eau	GWADR
Ruxandra Costache	Conseil juridique	Conseiller juridique Principal	Conseil juridique	LEGAM
Samuel Taffesse	Membre de l'équipe	Économiste Principal	Chargé des opérations Principal	GFADR
Sossena Tassew	Membre de l'équipe	Analyste des opérations	Analyste des opérations	GFADR
Soulemane Fofana	Membre de l'équipe	Spécialiste Principal en développement rural	Spécialiste Principal en développement rural	GFADR
Yeyande Kasse Sangho	Membre de l'équipe	Spécialiste Principal en agro-industrie	Spécialiste Principal en agro-industrie	GFADR
Équipe élargie				

Nom	Titre	Tél. bureau :	Lieu d'affectation
Julien Vallet	Agroéconomiste		FAO - Italie
Michel Dinosama	Chargé des finances		FAO - Italie
Mouhamadou Magha	Consultant		Niamey - Niger

Sites

Pays	Première division administrative	Localité	Prévu	Réel	Observations
Niger	Dosso, Tahoua, Tilabéry, Maradi, Zinder	60 communes			

Consultants (seront divulgués dans le Résumé opérationnel mensuel)

Des consultants sont-ils requis ?

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. CONTEXTE DU PAYS

1. **Le Niger est un vaste pays enclavé dans la région aride du Sahel.** Sa population relativement jeune (les moins de 15 ans représentant 48,6 % de la population totale) est estimée à 17 millions d'habitants et connaît une croissance rapide, au rythme d'environ 3,8 % par an. Le pays est recouvert aux deux tiers par un désert inhospitalier, et plus de 84 % de la population est concentrée dans les zones rurales le long du fleuve Niger dans la partie sud-ouest du pays et le long de sa longue frontière sud avec le Nigéria. Le climat est principalement aride (sur 85 % de la superficie totale du pays, et la pluviométrie annuelle est inférieure à 350 mm).

2. **Les institutions politiques du Niger ont été renforcées depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel en 2011, et le pays a entrepris de reconstruire ses mécanismes de gouvernance démocratique.** L'État du Niger met en œuvre des mesures importantes pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme et pour préserver la sécurité et les droits de propriété de ses citoyens. Les autorités militaires et policières ont créé de nouvelles unités d'intervention d'urgence et la sécurité des frontières a été renforcée en étroite coordination avec des partenaires régionaux et internationaux. Les troubles dans les zones tribales du Niger et la menace que fait peser le conflit au Mali voisin ont baissé d'intensité. Toutefois, le pays continue de faire face à des risques importants liés à l'instabilité nationale et régionale, ainsi qu'au crime organisé et au terrorisme transnational. La montée en puissance de Boko Haram au Nigéria et l'extension récente de ses activités dans les pays voisins, dont le Niger, sont particulièrement préoccupantes.

3. **Même si l'incidence de la pauvreté est en baisse, le Niger reste parmi les pays les plus pauvres en Afrique, avec un revenu national brut moyen par habitant de 410 dollars (RNB, selon la méthode de l'Atlas) en 2014,** bien en dessous du RNB moyen en prix constants de l'Afrique subsaharienne, qui est de 1 638 dollars[1]. Le Niger occupe le dernier rang sur 187 pays dans l'Indice de développement humain 2014. Selon les estimations de l'évaluation de la pauvreté la plus récente, qui date de 2011, le taux national de pauvreté était de 48 %, en baisse d'environ 5 points de pourcentage par rapport à 2006. La pauvreté est fortement concentrée dans les zones rurales. Le taux de pauvreté en milieu rural est de 66 %, contre 39 % dans les zones urbaines.

4. **Le Niger est extrêmement vulnérable aux chocs climatiques sévères, la sécheresse constituant le risque le plus important du point de vue de la fréquence et des effets.** Sur le plan économique, il existe une forte corrélation entre les variations du produit intérieur brut (PIB) et la situation météorologique, ce qui témoigne de l'extrême fragilité de l'économie et notamment du secteur agricole. Un rapport d'évaluation des risques dans le secteur agricole réalisée en 2013 par la Banque mondiale a révélé que le taux de croissance du PIB du Niger s'est retrouvé dans la zone rouge huit fois entre 1984 et 2010, et la sécheresse était en grande partie responsable du taux de croissance négatif du PIB sur six années. Entre 1980 et 2012, 10 épisodes de sécheresse majeurs ont été enregistrés, dont 5 ayant entraîné une crise alimentaire sévère. La crise alimentaire résultant de la

[1] Source : Indicateurs du développement dans le monde 2015.

sécheresse de 2011 a affecté plus de 7 millions de personnes, soit près de la moitié de la population totale du pays à cette époque.

5. **L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des sources de préoccupation non négligeables pour le Niger.** Globalement, la croissance de la production des principales denrées alimentaires a été légèrement inférieure à celle de la population sur la période 1980-2011, l'augmentation du déficit alimentaire ayant été compensée par des importations. Quelque 2,5 millions de personnes au Niger sont en situation d'insécurité alimentaire chronique et incapables de subvenir à leurs besoins alimentaires de base, même pendant les années de production agricole moyenne. Pendant les périodes d'accès limité à la nourriture, des millions d'autres personnes peuvent basculer rapidement dans l'insécurité alimentaire transitoire aiguë. Au cours des dernières années, le Niger a réalisé des progrès sur les indicateurs de nutrition, mais il reste considérablement à la traîne par rapport à d'autres pays à faible revenu et à des pays comparables d'Afrique subsaharienne. La malnutrition est la cause de plus d'un tiers de la mortalité infantile dans le pays et reste élevée en raison de tout un ensemble de facteurs sanitaires, hygiéniques et comportementaux, exacerbés par des pénuries alimentaires récurrentes.

6. **Le changement climatique est susceptible d'aggraver la situation de la sécurité alimentaire au Niger.** Certes, l'incertitude demeure quant aux projections de la modification du climat sur le long terme (2050-2100), mais sur le court à moyen terme, les déficits pluviométriques continueront très probablement à miner le secteur agricole du Niger, et la fréquence et la gravité des sécheresses pourraient bien être maintenues à leur niveau actuel ou augmenter.

7. **Au Niger, le secteur agricole, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) représente 89 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES), alors que le secteur de l'énergie en représente 9 %**. Le Niger étant une partie non visée à l'annexe 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il n'a pas d'obligation quantitative en matière d'atténuation, mais son ambition est de limiter ses émissions en les faisant passer de 2,8 tCO_2eq (année de base 2000) à 2,1 tCO_2eq par habitant à l'horizon 2030. La priorité du Niger dans le secteur dit AFAT, indiquée dans sa Contribution décidée à l'échelle nationale (INDC), porte sur l'amélioration de la résilience des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Pour le Niger, les options d'adaptation considérées comme la priorité sont celles qui permettront d'obtenir des avantages connexes plus importants en ce qui concerne l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier les bonnes pratiques et techniques d'adaptation qui permettront à la fois de séquestrer le carbone et de réduire les émissions de GES. La stratégie du Niger en matière de changement climatique est fondée sur la vision d'une agriculture intelligente face au climat (AIC) et de l'accès à des services énergétiques modernes pour tous d'ici 2030.

B. CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL

8. **L'agriculture est le secteur le plus important de l'économie du Niger. Elle représente plus de 40 % du PIB national et constitue la principale source de revenus pour plus de 80 % de la population.** Environ 96 % de l'agriculture du Niger est basée sur la production des cultures pluviales de base, principalement le mil, le sorgho et le niébé,

associée à la production animale. Le déséquilibre entre la croissance démographique (3,9 %) et la croissance agricole (2,2 %) dans le pays a contribué à la pression accrue exercée sur les terres et à l'extension des cultures à des terres marginales (DSRP 2010). L'occupation des terres par habitant est en recul malgré l'accroissement régulier des surfaces cultivées. Les exploitations sont de petite taille (4,1 ha en moyenne) et elles s'amenuisent parce que le taux de croissance démographique élevé du Niger est supérieur à celui de l'accroissement des surfaces exploitées. La pression exercée par conséquent sur les ressources en terres agricoles a augmenté au cours des décennies écoulées et est maintenant très forte.

9. **L'agriculture reste aujourd'hui, comme par le passé, un moteur essentiel de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté au Niger.** Le Plan de développement économique et social du Gouvernement du Niger (PDES 2012-2015) réaffirme le rôle central de l'agriculture et de l'objectif de croissance économique de 8 % par an pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 1 en 2020. Le PDES représente un cadre opérationnel unique pour le programme de développement à moyen terme, dans le droit fil des OMD. Il couvre les axes stratégiques suivants : i) création des conditions d'un développement durable, équitable et inclusif ; ii) sécurité alimentaire et développement agricole durable ; iii) promotion d'une économie compétitive et diversifiée ; et iv) promotion du développement social. Pour traduire le PDES dans les faits dans le secteur agricole, le Gouvernement du Niger a adopté, en avril 2012, l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (3N) comme stratégie nationale pour stimuler le développement agricole et résoudre une fois pour toutes le problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

10. **Les systèmes agropastoraux mixtes dominent la production alimentaire au Niger.** Si la partie septentrionale du Niger est dominée par les systèmes pastoraux, les systèmes agropastoraux mixtes sont prédominants dans la ceinture du sud, en dessous de l'isohyète de 400 mm de pluviométrie. Ces systèmes assurent la majeure partie de la production alimentaire du pays, accueillant environ les deux tiers de la population de ruminants du Niger, et produisant plus de 80 % du mil et du sorgho. La production agricole est généralement destinée à assurer la sécurité alimentaire des ménages, mais la majorité des ménages vend sa production agricole après la récolte pour avoir l'argent dont elle tant besoin et beaucoup sont ceux qui rachètent des aliments pendant la période de soudure. L'association agriculture-élevage permet une utilisation rationnelle des ressources naturelles grâce au cycle des nutriments et de l'énergie qui opère dans le système, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des engrais minéraux, de la mécanisation et des aliments pour animaux importés. Les systèmes mixtes offrent également des possibilités de diversification des revenus et d'atténuation des risques agricoles.

11. **Les marché des engrais au Niger est assez étroit et tourne autour de 30,000 MT.** La *Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles* (CAIMA) est le principal fournisseur d'engrais subventionnés aux agriculteurs. Dans ce contexte, les autres entreprises opérant dans le secteur des engrais sont confrontés à de nombreux problèmes pour l'extension de leurs activités. La CAIMA a joué un rôle crucial dans l'amélioration de la prise de conscience de l'importance de l'utilisation des engrais dans le pays en général et d'assurer leur qualité. Les principaux problèmes notés sont la faiblesse du marché national pour les intrants et la distribution d'engrais et les retards dans la mise leur mise en place au niveau des agriculteurs. L'efficacité opérationnelle des CAIMA pourrait être améliorée grâce à la

participation effective du secteur privé, l'amélioration des marchés concurrentiels et le transfert de technologie.

12. **Le marché des semences au Niger est également très faible (12 000 tonnes / an avec moins de 10% des agriculteurs utilisant des variétés sélectionnées).** Le marché est dominé par les programmes de distributions gratuites de semences par le Gouvernement. Les semences commercialisées à travers le secteur privé concernent principalement les cultures irriguées (les légumes et le riz). Le non ciblage des bénéficiaires des programmes publics de subvention de semences créent des distorsions de nature à limiter le développement d'une industrie semencière. En dépit de cette situation, le marché des semences au Niger a augmenté au cours des 7-8 dernières années, et la demande en semences de bonne qualité est de plus en plus importante. Cela a contribué à la mise en place d'entreprises privées semencières. L'approbation de la loi sur les semences Niger en 2015 en accord avec les règlements de la CEDEAO a également créé un environnement favorable au Niger pour la poursuite du développement du secteur privé. Le Niger dispose d'un avantage comparatif par rapport à ses voisins - en termes de capacité de recherche agricole (INRAN) avec des ressources humaines scientifiques hautement qualifiés et aussi la présence d'un institut international de recherche agricole (ICRISAT), avec une infrastructure relevée.

13. **L'INDC du Niger place la gestion durable des terres (GDT) au cœur des efforts d'adaptation du pays.** Ce document souligne que les avantages connexes dans le secteur dit AFAT englobent les résultats de la mise en œuvre et de la mise à l'échelle des activités en faveur de l'AIC : renforcement des bonnes pratiques de régénération naturelle assistée (RNA) et récupération des terres dégradées ; amélioration du bilan céréalier et fourrager, ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; développement de l'information agro-climatique au niveau local ; création d'emplois, contre l'exode rural, et renforcement de la cohésion sociale.

14. **L'évaluation des risques du secteur agricole, réalisée par la Banque mondiale au Niger en 2013, sert de fondement analytique du projet proposé.** Il s'agit d'une évaluation qui a mis en évidence l'exposition et la vulnérabilité du Niger à des risques fréquents, principalement la sécheresse (Figure 1), et qui a indiqué que le risque et l'instabilité pourraient être considérés comme une nouvelle norme dans le contexte du changement climatique. Suite à l'évaluation des risques, le Gouvernement du Niger a élaboré le Plan d'action pour la gestion des risques agricoles (PAGRA 2014-2023). L'objectif primordial de ce plan d'action décennal est d'aider à renforcer la résilience des communautés rurales et semi-urbaines face aux principaux facteurs de risques agricoles. Ce plan prépare un passage de la réaction aux crises à la gestion anticipative des risques et au renforcement de la résilience. Il vise à mettre en place des structures et des mesures qui permettent aux agriculteurs de mieux gérer les risques et de renforcer la résilience au niveau des ménages agricoles et du secteur agricole d'une manière générale.

Figure 1: Principaux chocs ayant touché la production végétale et animale au Niger, 1980-2010

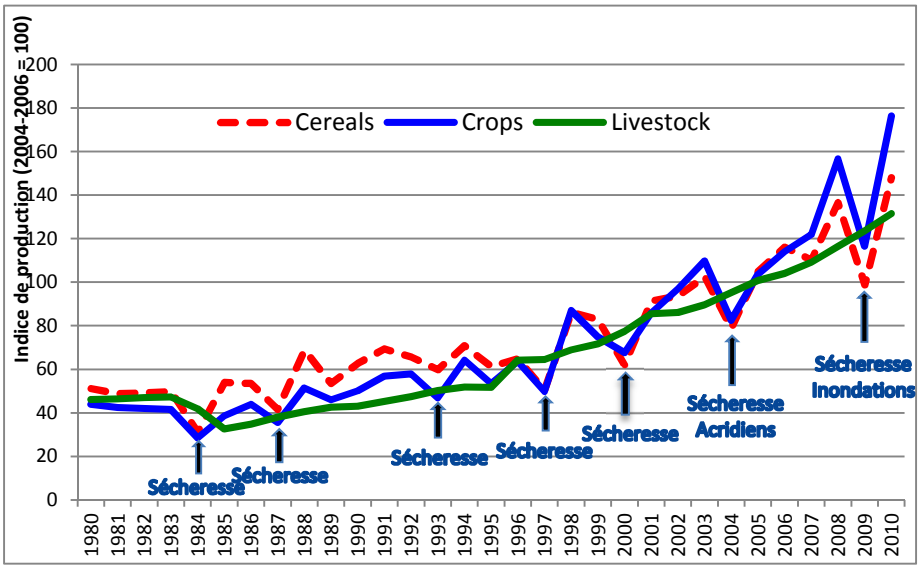

Source : Évaluation des risques du secteur agricole au Niger, Banque mondiale 2013.

15. **Deux problèmes fondamentaux peuvent caractériser le secteur agricole du Niger : la faible productivité et la faible résilience.** Grâce à une approche intégrée, le Projet d'appui à l'agriculture sensible aux risques climatiques (PASEC), qui est proposé, contribuera à répondre aux contraintes suivantes qui pèsent sur la productivité et la résilience du secteur agropastoral du Niger :

- **Dégradation continue des terres cultivées et des pâturages.** L'infertilité des sols et la dégradation des terres sont les principaux facteurs biophysiques qui contribuent à la baisse de la production alimentaire par habitant dans le pays. Ces phénomènes sont de plus en plus exacerbés par les sécheresses saisonnières dues à la modification et à la variabilité du climat. De la même manière, la dégradation des pâturages et des parcours constitue un obstacle grave à la productivité de l'élevage.
- **Systèmes de semences inadéquats et inefficaces.** La plupart des agriculteurs nigériens pratiquent une agriculture à faible apport en intrants. Malgré la fréquence des sécheresses, le taux d'adoption des semences améliorées et résistantes à la sécheresse est très faible. Par exemple, les semences améliorées produites en 2011 ne couvrent que 2,88 % de la superficie plantée en 2012. Pourtant, la majorité des agriculteurs a toujours recours à ses propres semences conservées, qui ne sont plus adaptées aux conditions climatiques.
- **Faible approvisionnement en aliments pour bétail.** Le secteur de l'alimentation animale pâtit d'une pénurie nationale d'ingrédients rentrant dans la composition de cette alimentation et de la faiblesse des organisations de la chaîne d'approvisionnement. Les résidus de culture (par exemple, paille, cannes de maïs, feuilles de niébé) sont disponibles de manière saisonnière, mais ils sont souvent mal stockés et perdent par conséquent rapidement leur qualité nutritionnelle. Tous les autres ingrédients fourragers, comme les céréales, les sous-produits (par exemple, sons, tourteaux) et les sels sont rares et doivent être importés des pays voisins. La chaîne d'approvisionnement manque cependant de moyens de transport, de stockage et de

transformation pour satisfaire la demande nationale d'une manière fiable et économique. Elle est également incapable de retracer les ingrédients et d'en assurer la qualité et l'authenticité de l'étiquetage.

- **Expansion limitée des solutions abordables d'irrigation à petite échelle.** Le Niger est dispose d'eaux souterraines renouvelables peu profondes et a une tradition fortement ancrée de l'irrigation à petite échelle pour laquelle la demande est élevée. Cette forme d'irrigation existe partout où il y a une forte densité de population, des débouchés et des ressources. Le pays a adopté récemment une stratégie pour le développement durable de l'irrigation à petite échelle. Pourtant, les ressources financières et l'approche adaptée pour ancrer la mobilisation des ressources en eau dans les stratégies de développement local ne sont toujours pas à la hauteur de la demande croissante.
- **Faible capacité des structures publiques ou privées à fournir des services à la satisfaction des producteurs.** L'insuffisance des services de vulgarisation nuit sensiblement à la diffusion et à l'adoption de nouvelles technologies dans le pays.
- **Faible productivité du côté des paysannes.** Le rapport intitulé « Gender Differentials and Agricultural Productivity in Niger » (Document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale n° 7199, février 2015) indique qu'« Au Niger, comme dans de nombreux autres pays africains, la productivité est encore plus faible chez les paysannes ». Il ressort de cette analyse que, au Niger, les parcelles gérées par les femmes ont une production inférieure de 19 % par hectare à celle des parcelles gérées par les hommes. Il en ressort également que l'écart entre les sexes a tendance à être plus grand parmi les agriculteurs les plus productifs du Niger. Les principaux facteurs qui contribuent à l'écart de productivité entre les producteurs et les productrices agricoles au Niger sont les suivants : i) la main-d'œuvre agricole, les femmes étant confrontées à d'importants obstacles à l'accès, à l'utilisation et à la supervision de la main-d'œuvre agricole de sexe masculin ; ii) la quantité et la qualité des engrais utilisés, les hommes utilisant plus d'engrais synthétiques par hectare que les femmes ; et iii) la propriété et les caractéristiques des terres, les hommes possédant plus de terres et tirant des gains plus importants de la propriété que les femmes.

Encadré 1 : Agriculture intelligente face au climat

L'agriculture intelligente face au climat (AIC) contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle intègre les trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental) en s'attaquant à la fois aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique. Elle repose trois piliers principaux : i) l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ; ii) l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique ; et iii) la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre.

L'approche de l'AIC est destinée à identifier et réaliser le développement agricole durable dans le contexte clairement défini du changement climatique. Cette approche vise également à renforcer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, en particulier des petits exploitants, en améliorant la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et l'adoption de méthodes et de technologies appropriées pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. L'AIC cherche à aider les pays à mettre en place les moyens stratégiques, techniques et financiers nécessaires pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans le secteur de l'agriculture et pour jeter les bases pour assurer le développement durable du secteur agricole dans des contextes qui évoluent.

L'AIC n'est pas une technologie ou une pratique agricole spécifique seule qui peut être appliquée de manière universelle, mais plutôt une démarche visant un « triple-gain ». Il s'agit d'une approche qui exige des évaluations spécifiques au site pour identifier les bonnes technologies et pratiques intégrées de production agricole et qui pourrait donner lieu aux trois gains que sont l'augmentation de la productivité, le renforcement de la résilience, et la réduction des émissions**.** Un élément clé est l'approche intégrée du paysage, qui s'aligne sur les principes de la gestion des écosystèmes et de l'utilisation durable des terres et de l'eau.

Le Niger est l'un des membres fondateurs de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat lancée en septembre 2014. L'Alliance vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pour qu'elles puissent adapter les pratiques agricoles, les chaînes alimentaires et les politiques sociales afin de tenir compte du changement climatique et utiliser les ressources naturelles de manière plus efficace.

Accent mis sur la productivité et la résilience. Le contexte spécifique du Niger exige de mettre l'accent sur deux des trois gains de l'AIC, à savoir la productivité et la résilience. L'atténuation reste un objectif à remplir essentiellement comme avantage connexe. Dans un contexte de ressources alimentaires limitées, l'atténuation est assurée par les changements apportés aux technologies et pratiques de gestion qui permettent de réduire l'intensité des émissions de GES par unité de produit, tout en augmentant la productivité et en renforçant la résilience.

16. **Le projet sera réalisation en coordination étroite avec d'autres projets financés par l'IDA et ceux mis en œuvre par d'autres partenaires afin de créer des synergies efficaces sur le terrain.** Des relations étroites et activités coordination seront assurées avec d'autres projets financés par la Banque au Niger. Par exemple, le projet : i) contribuera à la diffusion des technologies et la mise à l'échelle de la Plateforme d'innovation (PI) dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ; ii) poursuivra les approches de développement de filières mises en œuvre par le PRODEX[2] et utilisera le même mécanisme de financement de contrepartie pour développer des chaînes de valeur agricoles, promouvoir l'innovation et le transfert de technologies, et améliorer l'accès aux services de vulgarisation et de soutien ; iii) soutiendra les mesures de renforcement de la résilience au niveau des villages et des ménages pour compléter les actions communautaires mises en œuvre dans le cadre du Programme d'action communautaire pour la résilience climatique (PAC-RC) ; et iv) complètera les interventions du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) dans le domaine de la gestion du pastoralisme. Le projet appuiera les systèmes de cultures mixtes et d'élevage dans les zones agropastorales, tandis le PRAPS

[2] Projet de développement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux

ciblera les régions purement pastorales. En outre, les interventions sur la gestion des eaux agricoles du projet sont étayées par aussi bien par les projets antérieurs de la Banque axés sur l'irrigation à petite échelle que par les orientations définies dans le cadre de l'Initiative régionale sur l'irrigation au Sahel. Les synergies créées avec les opérations existantes sont présentées à l'annexe 2.

17. **La Millennium Challenge Corporation (MCC) du gouvernement des États-Unis a entrepris d'élaborer un pacte de portée plus large avec le Gouvernement du Niger.** Le MCC vise deux types d'interventions: a) le développement de l'irrigation dans certaines zones et qui sera mis en œuvre directement par le Millennium Challenge Authority et b) le cofinancement de deux projets soutenus par la Banque mondiale (PASEC and PRAPS). Ce pacte soutiendra notamment les sous-projets communaux et les initiatives inclusives de développement d'entreprises axées sur les résultats de l'agriculture intelligente face au climat dans 16 communes pour un montant de 51 millions de dollars. La MCC suivra l'approche élaborée par ce projet ; pour assurer des synergies avec le financement de l'IDA, les activités de la MCC dans les 16 communes seront mises en œuvre par une Unité d'exécution du projet (UEP) commune.

C. OBJECTIFS PLUS IMPORTANTS AUXQUELS LE PROJET CONTRIBUE

18. **Au niveau national, le projet s'aligne sur l'Initiative 3N adoptée par le Gouvernement du Niger en avril 2012 en tant que stratégie nationale pour stimuler le développement agricole et résoudre définitivement le problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.** Le plan d'investissement de l'Initiative 3N comprend un ensemble de mesures prioritaires que le gouvernement entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs suivants : i) augmentation et diversification de la production agropastorale et halieutique ; ii) approvisionnement régulier des marchés en produits agricoles et alimentaires ; iii) renforcement de la résilience des populations face au changement climatique, aux crises et aux catastrophes ; iv) amélioration de la situation nutritionnelle des Nigériens ; et v) appui aux réformes et pilotage et coordination de l'Initiative 3N. Le projet cadre également avec la politique nationale de décentralisation (PND), qui replace le gouvernement dans ses fonctions de réglementation et dans son rôle de catalyseur de l'appui aux réformes axées sur la décentralisation. L'AIC est au cœur de la stratégie du Niger en matière de changement climatique, et ce projet figure en bonne place dans l' INDC soumis à la 21e Conférence des Parties (COP) réunie en décembre 2015 à Paris.

19. **Au bout du compte, le projet contribuera à la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque mondiale, à savoir mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée.** En soutenant la fourniture d'infrastructures communautaires essentielles pour l'AIC, de l'accès au crédit et d'actifs productifs aux agriculteurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, le projet contribuera à l'augmentation de la production, de la sécurité alimentaire, et de la compétitivité, ainsi qu'à l'augmentation des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté pour les bénéficiaires extrêmement pauvres. La part de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté dans les régions cibles compte parmi les plus élevées du pays (48,9 %). Les effets directs et indirects du projet contribueront à réduire la pauvreté telle que mesurée par l'augmentation des revenus des ménages. Grâce à l'élargissement de l'accès aux financements, à la croissance et à la

création d'emplois, la nouvelle opération favorisera également une prospérité partagée, mesurée par le suivi de l'emploi au sein du projet.

20. **Le Projet d'appui à l'agriculture sensible aux risques climatiques (PASEC) cadre bien avec les objectifs de la Stratégie de partenariat avec le Niger 2013-2016 (CPS), qui sont d'aider le pays à réaliser une croissance résiliente, de réduire la vulnérabilité et de renforcer les capacités en matière de prestation de services.** Par conséquent, la CPS soutient les actions visant à renforcer les fondements macroéconomiques, le climat d'investissement et l'accès au financement pour assurer une croissance résiliente, améliorer la productivité agricole et la commercialisation de certaines cultures, et promouvoir la gestion des risques dans le secteur agricole afin d'atténuer les effets du changement climatique et la variabilité des conditions météorologiques. Le projet envisagé est inclus dans le pilier I (Promotion d'une croissance résiliente) de la CPS et contribuera à renforcer la résilience du secteur agricole, tout en aidant à augmenter la productivité de certaines cultures. De plus, le projet contribue au pilier II (Réduction de la vulnérabilité) et se traduira par une adoption accrue des pratiques de l'AIC au sein des communautés ciblées.

II. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

A. ODP

21. Les objectifs de développement du projet (ODP) proposés sont d'accroître l'adaptation aux risques climatiques et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.

22. Le projet permettra de réaliser le **triple gain** de l'AIC que sont :

(i) l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (**sécurité alimentaire**) ;

(ii) l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique (**adaptation**) ;

(iii) la réduction des émissions de GES par unité de produit, et la séquestration accrue de carbone (**atténuation**).

23. Dans la zone ciblée, le projet favorisera la gestion durable du paysage avec des interventions coordonnées à des échelles spatiales (communes) qui permettent d'essayer d'optimiser les interactions entre un ensemble de types de couvert terrestre, d'institutions et d'activités. La gestion durable du paysage permettra : i) d'optimiser la gestion des différentes activités en fonction des ressources naturelles (agriculture, élevage, sylviculture) ; ii) de prendre en compte l'environnement extérieur (contexte de la décentralisation, politiques, règlementations, marchés, etc.) qui pourrait modifier la relation entre les parties prenantes ; et iii) d'encourager les consultations inclusives des parties prenantes pour maintenir et améliorer les services qu'elles fournissent.

B. BENEFICIAIRES DU PROJET

24. Selon les estimations, les bénéficiaires directs du projet seront environ 500 000 agriculteurs et agropasteurs qui bénéficieront de sous-projets communaux intégrés. Les organisations de producteurs, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, ainsi que

des micro, petites et moyennes entreprises bénéficieront également directement des activités du projet. Il est prévu que 40 % de l'ensemble des bénéficiaires directs soient des femmes.

25. Les bénéficiaires indirects seront les représentants de l'administration locale et les services techniques des ministères de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Administration publique et du Développement rural. Les représentants de ces institutions bénéficieront des initiatives de renforcement des capacités techniques et institutionnelles qui seront menées dans le cadre du projet.

26. La zone d'intervention du projet couvre les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, et Zinder. Les activités du projet seront concentrées dans 60 communes situées dans la zone bioclimatique se trouvant entre 400 mm et 600 mm et reconnues pour leur forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire due à la sécheresse fréquente et à la variabilité des précipitations, mais présentant d'énormes potentialités d'accroissement de la productivité agricole. Ces communes couvrent une superficie de 54 810 km² (4 % du territoire) et abritent 3,9 millions d'habitants (23 % de la population totale du Niger) répartis au sein de 529 789 ménages (dont 86 % de ruraux). Le financement de l'IDA couvrira 44 communes tandis que la MCC fournira un financement parallèle pour soutenir les investissements à réaliser dans 16 autres communes.

27. Dans chaque commune, le projet interviendra dans certaines grappes de villages qui seront identifiés sur la base de la vulnérabilité aux risques climatiques, du potentiel d'irrigation et du potentiel d'amélioration du secteur agricole. Les zones de concentration des investissements dans chaque commune ou groupe de communes seront identifiées suivant une approche participative et sur la base des plans d'investissement communaux pour une agriculture intelligente face au climat qui seront élaborés à partir du Plan de développement communal (PDC).

28. Le projet contribuera à améliorer les résultats sur le plan nutritionnel en favorisant l'alimentation et la diversification des cultures, la transformation des aliments, et la consommation de viande et de lait, et en augmentant la disponibilité et l'accessibilité financière des produits agricoles. Le projet contribuera également à renforcer les chaînes de valeur agricoles et le passage d'une agriculture de subsistance à une production agricole quasi commerciale.

C. INDICATEURS DE RESULTATS AU NIVEAU DE L'ODP

29. Les indicateurs de l'ODP (résultats intermédiaires - IR) du projet envisagé sont les suivants :

- IR1 : Les **bénéficiaires directs du projet** (nombre), dont le pourcentage de femmes
- IR2 : **Indicateur de productivité** : Augmentation de la productivité agricole (culture et élevage) dans les zones du projet
- IR3 : **Indicateur d'atténuation :** : Réduction des émissions nettes de GES par unité de produit (kg CO2eq par kg de lait ou de mil) dans la zone du projet

- IR4 : **Indicateur de résilience** : Augmentation de l'adoption des nouvelles pratiques agricoles et de gestion dont le projet fait la promotion[3]

III. DESCRIPTION DU PROJET

A. COMPOSANTES DU PROJET

30. Pour atteindre l'ODP, une approche intégrée axée sur la demande sera élaborée pour le projet, mettant l'accent sur les activités qui permettent : i) d'améliorer le taux d'utilisation de certaines semences résistantes à la sécheresse ; ii) d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant recours à l'irrigation ; iii) d'augmenter l'utilisation de techniques d'agroforesterie et d'agriculture de conservation pour réduire les risques climatiques et améliorer la sécurité alimentaire ; iv) de promouvoir la remise en état des terres agropastorales dégradées ; v) de protéger le bassin versant contre l'érosion et de préserver le potentiel d'irrigation ; vi) de promouvoir l'élevage et d'autres filières à fort potentiel (produits laitiers, volaille, cultures, légumes, aquaculture, fruits d'arbres, fourrage et mécanisation) ; et vii) d'améliorer l'accès au marché. Dans le même temps, le projet permettra d'améliorer la capacité des gouvernements locaux, des organisations de producteurs, des systèmes d'information nationaux, les fournisseurs de services de conseil rural et agricole, des instituts de formation, des centres d'incubation et des institutions financières à fournir des biens et services pour répondre aux besoins des communautés et des agriculteurs.

31. Le projet s'articule autour de quatre composantes : i) investissements pour la mise à l'échelle des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; ii) Pratiques innovantes et amélioration de la prestation de services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat ; iii) mécanisme de réaction rapide face à l'urgence ; et iii) gestion et coordination du projet.

Composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat (68 millions de dollars)

32. **L'objectif de la composante 1 est de fournir des financements pour la mise à l'échelle des technologies et des pratiques éprouvées, tant au niveau des communes qu'au niveau individuel,** entraînant une augmentation de la productivité agricole et des revenus tout en renforçant la résilience au changement climatique dans la zone du projet et la en réduisant/supprimant les émissions de carbone. Dans chaque commune, le projet appuiera la préparation par une ONG spécialisée des Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC), en s'appuyant sur le PDC qui a été élaboré par le Gouvernement du Niger dans le cadre du processus de décentralisation. Ces plans intégreront les investissements des communes pour créer des possibilités d'affaires pour les

[3] La résilience est un phénomène à multiples facettes qui est difficile de faire ressortir en utilisant un seul indicateur. En plus de l'indicateur de base, il existe un certain nombre d'indicateurs de résultats intermédiaires (annexe 1), qui rendent compte de différents aspects de la résilience. Les indicateurs de résultats intermédiaires suivants aident à rendre compte des résultats de l'ensemble du projet en ce qui concerne la résilience : i) zones bénéficiant de services d'irrigation et de drainage ; ii) superficie des terres où les pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées à la suite du projet ; iii) pourcentage de communes ciblées ayant construit des infrastructures pastorales pour soutenir l'AIC ; et iv) pourcentage d'agriculteurs utilisant des informations sur le climat pour la production agricole.

groupes d'agriculteurs et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Celle composante comprend deux sous-composantes :

Sous-composante 1.1 - Financement de sous-projets intégrés d'AIC au niveau des communes (53 millions de dollars)

33. Le but de cette sous-composante est de fournir aux communes des financements d'investissement pour soutenir des sous-projets intégrés d'AIC. Se fondant sur le Plan de développement communal (PDC) existant, le PASEC soutiendra la préparation d'un Plan intégré d'investissement dans l'agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) pour chaque commune à travers une démarche participative ascendante. Chaque PIIAIC comprendra un certain nombre de sous-projets intégrés qui soutiendront une combinaison des cinq principales catégories d'intervention suivantes : a) amélioration de la fertilité des sols et de la gestion de l'eau pour les cultures pluviales ; b) appui à l'irrigation à petite et à moyenne échelles ; c) appui à la consolidation des filières à fort potentiel ; d) amélioration de l'accès aux marchés ; et e) amélioration de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles. Les sous-projets sont des investissements publics d'intérêt commun, créent de bonnes opportunités sur le plan des biens publics et du commerce, bénéficient aux populations vulnérables, et sont mis en œuvre au niveau communal.

Sous-composante 1.2 - Développement inclusif d'entreprises pour la durabilité de l'AIC (15 millions de dollars)

34. **Pour soutenir et poursuivre à une plus grande échelle l'adoption d'approches intégrées de l'AIC dans le cadre du projet et au-delà, il est important de stimuler les possibilités d'affaires et de créer des incitations** pour les groupes de femmes et de jeunes, les groupes de producteurs et les MPME afin d'entreprendre des activités qui renforcent les marchés d'intrants et de produits et soutiennent les conditions d'une adoption réussie de pratiques agricoles améliorées. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet appuiera les investissements dans les domaines suivants :

- Services de développement d'entreprises en appui aux bénéficiaires de financements de contrepartie (5 millions dollars) pour entreprendre des activités entrepreneuriales en appliquant des modèles commerciaux et technologies éprouvés pour soutenir les systèmes de production pluviaux, les systèmes d'irrigation, l'élevage et les filières à forte valeur. Les acteurs recevront une formation en compétences techniques et gestion d'entreprise afin de permettre la conversion de l'innovation en entreprises prospères ; la formation aux méthodes de réduction des pertes après les récoltes, y compris la transformation des aliments ; et
- Mise en place d'un mécanisme de financement de contrepartie d'un montant de 10 millions de dollars pour promouvoir le développement d'entreprises à base inclusive dans le secteur agricole.

Composante 2 : Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat (33 millions de dollars)

35. Pour aider à soutenir les investissements financiers prévus dans la composante 1 et à adopter des pratiques permettant de réaliser le triple gain de l'AIC, il y a lieu de renforcer les

capacités des agriculteurs, qui en outre devront avoir accès à un certain nombre de services fournis par des institutions publiques et privées. Cette composante portera sur l'amélioration de la prestation de services par les institutions nationales et locales et sur le renforcement des capacités. Elle mettra également l'accent sur les institutions du secteur public pour améliorer le cadre des politiques et l'environnement favorable et faciliter la prestation des services en question par les institutions publiques nationales et locales. En outre, cette composante permettra de travailler directement avec le secteur privé et d'essayer de mettre en place des mécanismes de marché pour une prestation de services soutenue pendant et après l'exécution du projet.

Sous-composante 2.1 - Transfert de technologies (9 millions de dollars)

36. Cette sous-composante constitue la deuxième source majeure de pistes d'investissement, la première étant les technologies et pratiques éprouvées qui pourraient se traduire en gains rapides obtenus dès le début du projet. Elle est destinées à mettre en valeur les technologies et les innovations transformatrices qui pourraient être adoptées et mises à l'échelle par les opérateurs de filières afin d'améliorer la productivité et la qualité des produits, de réduire les risques liés au changement climatique et les émissions de carbone. Cette sous-composante mettra l'accent sur le transfert de technologies et utilisera les approches de stages pratiques pour agriculteurs (SPA) et de clubs d'écoute élaborés par la FAO, ainsi que l'approche de la Plateforme d'innovation (PI) mis en œuvre au Niger dans le cadre du PPAAO, pour mettre en place des programmes de démonstration et stimuler l'adoption de nouvelles technologies. Les besoins spécifiques des communes seront formulés dans les PIIAIC et des paquets techniques seront constitués et dispensés par des institutions nationales (DVTT, DGPIA, DGGR et RECA), en partenariat avec des institutions internationales techniques (FAO et ICRISAT/CCAFS). Grâce à leur approche d'apprentissage entre pairs basée sur la demande et axée sur les démonstrations, les SPA favoriseront la diffusion et l'adoption à grande échelle de pratiques agricoles améliorées dans le site du projet et compléteront les investissements des communes et des entreprises réalisés dans le cadre de la sous-composante 2.1. Le projet utilisera les Plateformes d'innovation pour soutenir le développement de filières et de faciliter le dialogue entre tous les acteurs des filières agricoles considérées, y compris les agriculteurs, les agents de vulgarisation, les commerçants, les transformateurs, les entreprises privées, les services gouvernementaux, les ONG, les prestataires de services financiers et les chercheurs. Les Plateformes d'innovation réuniront les différentes parties prenantes et constituera pour eux un espace d'échange et d'exposition de leurs expériences. La Plateforme d'innovation sera donc en mesure d'identifier les défis et les opportunités concernant l'adoption de technologies agricoles et les solutions de développement de filières. Dans chaque commune, la Plateforme d'innovation génèrera des solutions spécifiques au site afin de mettre la production en phase avec les exigences du marché, ce qui en retour assurera de meilleurs prix pour les petits producteurs.

Sous-composante 2.2 - Amélioration de l'accès à l'information (13 millions de dollars)

37. L'accès à une meilleure information pour la prise de décision est un élément essentiel du paquet d'activités d'AIC. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet permettra : a) de collaborer avec la Direction de la météorologie, le RECA et l'Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN) pour investir dans les prévisions et alertes météorologiques au niveau des communes (de manière saisonnière et sur le court terme) ; b) de renforcer la

fourniture d'informations aux agriculteurs grâce à l'amélioration et l'expansion de la plateforme en ligne du RECA, d'aider le RECA à compiler le contenu existant sur les bonnes pratiques d'agriculture et d'élevage et la préparation du matériel de diffusion dans les langues locales ; de soutenir les radios communautaires rurales, et de mettre les marchés ruraux à contribution pour diffuser l'information.

Sous-composante 2.3 - Renforcement des capacités pour l'amélioration de la délivrance des services et l'appui aux politiques agricoles (6 millions de dollars)

38. Cette sous-composante permettra de financer des activités de renforcement des capacités à différents niveaux afin de soutenir la mise en œuvre du projet et de renforcer l'environnement favorable national. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet permettra : a) développer un programme de développement et de partage de connaissances sur l'AIC à travers des formations, visites d'expériences, ateliers d'échanges,… ; b) appuyer l'appui aux politiques agricoles, la préparation de projets et programmes en lien avec l'AIC ce qui implique la réalisation d'études, l'organisation de séminaires, etc.; c) de renforcer les capacités des institutions nationales (Direction générale de l'agriculture, Direction de l'environnement, Direction générale du génie rural, Direction de la météorologie, et Centre national pour l'environnement et le développement durable) afin d'aider à intégrer l'AIC dans le contexte plus large du paysage institutionnel et des politiques du Niger et également soutenir la mise en œuvre du PASEC ; d) appuyer les universités nationales à développer des modules sur l'AIC e) appui au Fonds d'investissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour le secteur agricole au Niger f) d'apporter un soutien à l'INRAN pour la production de semences de base et la préservation du matériel génétique.

Sous composante 2.4 Appui aux innovations en soutien au développement agricole (US $5 Million)

39. Bien que la stratégie du projet repose sur la mise à l'échelle des interventions éprouvées, en même temps, il gardera l'espace pour appuyer de nouvelles innovations qui ont un potentiel de mise à l'échelle dans l'avenir. De façon spécifique, cette sous-composante soutiendra un certain nombre d'innovations. Ces activités sont déjà mises en œuvre à plus grande échelle dans les pays voisins et peuvent jouer un grand rôle dans le renforcement de la résilience et l'amélioration de la productivité agricole. Il s'agit notamment des activités suivantes: a) Système de coupons électroniques pour la distribution des intrants agricoles pour les populations vulnérables dans les communes sélectionnées; et b) L'utilisation de la télédétection et d'autres application satellitaires pour la prévision des rendements des cultures ainsi que leur suivi.

Composante 3 : Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence (0 dollar)

40. Cette composante permettra de financer des travaux d'urgence en cas d'autre événement de catastrophe, grâce à un mécanisme de réaction rapide face à l'urgence doté de zéro dollar. Cela permettra de réduire les dégâts aux infrastructures, d'assurer la continuité des activités, et de favoriser une remise en état rapide. Parallèlement à cela, à la suite d'un phénomène naturel néfaste donnant lieu à une catastrophe majeure, le Gouvernement nigérien peut demander à la Banque de réaffecter des fonds de cette composante vers un Mécanisme de riposte immédiate (MRI). Le MRI permettra d'utiliser une partie des fonds non engagés de

l'ensemble du portefeuille IDA pour répondre aux situations d'urgence. Pour mobiliser les ressources de la composante, on appliquera le Manuel opérationnel du Mécanisme de riposte immédiate approuvé par la Banque le 17 mars 2015, et par le Gouvernement du Niger le 16 juin 2015.

Composante 4 : Coordination et gestion du projet (10 millions de dollars)

41. Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du dispositif institutionnel de l'Initiative 3N. Cette composante comporte deux sous-composantes : a) Coordination, gestion, appui à la mise en œuvre ; et b) Suivi-évaluation (S&E), communication et production et partage connaissances.

a) Coordination, gestion, et appui à la mise en œuvre

42. Cette sous-composante permettra de soutenir : i) la mise en place et le fonctionnement de l'Unité de coordination technique et fiduciaire (UTCF) et cinq unités d'appui régionales (UAR) à Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder ; ii) la mise en place et le fonctionnement du Comité de pilotage du projet (CPP) ; et iii) l'appui et les services liés à la mise en œuvre fournis de manière coordonnée par des entités techniques nationales, des consultants, des institutions de recherche, etc. Cette sous-composante comprendra en particulier la gestion du personnel (y compris les consultants nationaux et internationaux) et du matériel, la gestion financière (GF), les activités de passation de marchés, la gestion des aspects de sauvegarde environnementale et sociale, et l'organisation du travail, y compris les missions de supervision conjointes.

b) Suivi-évaluation (S&E), communication et production et partage de connaissances

43. Un cadre d'évaluation de la résilience à la sécheresse dans les systèmes mixtes agropastoraux du Sahel sera défini. Des données métriques spécifiques seront définies pour les zones du projet et seront contrôlées durant l'exécution du projet. Les activités se fonderont sur des données temporelles provenant du programme Étude sur la mesure des niveaux de vie (EMNV).

44. Le système de suivi-évaluation sera mis en place pour recueillir et traiter les informations appropriées et pour vérifier le produit, les effets, et éventuellement les impacts des activités du projet au fil du temps.

45. Le partage d'information et l'implication des parties prenantes et leur participation à tous les stades du cycle de projet constitueront un aspect essentiel du mécanisme de responsabilisation à l'égard des résultats du projet. Une stratégie de communication et de partage des connaissances sera conçue et mise en œuvre pour diffuser de manière appropriée de toutes les informations concernant les approches, les processus, les résultats et les enseignements tirés dans e cadre du projet à l'intention de départements ministériels et organismes nationaux clés, des communes, du secteur privé, des organisations de producteurs, des agriculteurs et des ONG.

B. FINANCEMENT DU PROJET

46. Le coût total du projet est estimé à 117,8 millions de dollars, financé par : i) un crédit au titre d'IDA17 de 111 millions de dollars ; et ii) la participation des bénéficiaires d'un montant total de 6,8 millions de dollars.

47. Le projet IDA sera structuré sous la forme d'un financement de projet d'investissement (IPF) d'un montant de 111 millions de dollars sur six ans. La MCC s'est dite intéressée à fournir un financement parallèle de 51 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre des sous-projets intégrés d'AIC au niveau des communes et les financements de contrepartie pour l'adoption et la mise à l'échelle des activités d'AIC. Le financement de la MCC n'est pas lié à celui de l'IDA et ciblera des communes distinctes.

48. Le récapitulatif des coûts du projet est présenté dans le Tableau 1.

Tableau 1: Résumé des coûts du projet (en milliers de dollars)

Activités du projet	**Coût du projet (USD millions)**	**IDA (USD millions)**
Composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat		
1.1 Mise à l'échelle des pratiques d'AIC au niveau communal	53	53
1.2 Développement inclusif d'entreprises pour la durabilité de l'AIC (23 millions de dollars)	15	15
Total partiel 1	**68**	**68**
Composante 2 : Renforcement des capacités et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat		
2.1 Transfert de technologies	9	9
2.2 Amélioration de l'accès à l'information	13	13
2.3 Renforcement des capacités	6	6
2.4 Appui aux innovations en soutien au développement agricole	5	5
Total partiel 2	**33**	**33**
Composante 3 : Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence	**0**	**0**
Composante 4 : Coordination et gestion du projet	**10**	**10**
Coût total du projet	**111**	**111**

C. PRISE EN COMPTE DES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE DANS LA CONCEPTION DU PROJET

49. Le PASEC a été élaboré sur la base de l'expérience passée et en cours des opérations financées par l'IDA dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la gestion des ressources naturelles.

50. L'examen par le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) des projets financés par la Banque au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria a mis en exergue certaines activités/mesures essentielles pour améliorer le développement local et le développement durable de l'agriculture. Voici certains des enseignements tirés de l'expérience :

(i) **La promotion de la valeur de la gestion des ressources naturelles et de l'amélioration de l'environnement nécessite des incitations concrètes.** Pour inciter les pauvres à prendre en compte les questions environnementales sur le long terme (par exemple, l'entretien des arbres), des incitations concrètes (nourriture ou argent liquide contre travail) sont nécessaires.

(ii) **Les femmes peuvent avoir plus de succès dans certains types précis de micro-projets.** Au Niger, les femmes se sont révélées être plus énergiques et responsables dans leur engagement à apporter leurs contributions financières et en nature, et plus efficaces que les hommes, les groupes mixtes ou les administrations communales à rendre leurs microprojets rentables.

(iii) **Une approche « formation des formateurs » à la vulgarisation agricole nécessite un investissement important dans le suivi de la qualité des informations transmises**.

(iv) **Le renforcement des capacités est plus efficace quand il se concentre sur des institutions durables et se fait à travers l'apprentissage par la pratique.** Le travail en partenariat avec des entités légalement mandatées telles que les conseils de développement villageois, les municipalités, les organismes décentralisés, la société civile et le secteur privé présente beaucoup de chances de favoriser le transfert des compétences aux institutions établies.

(v) **Une sélectivité, un ciblage et des critères de sélection des bénéficiaires clairs peuvent contribuer à améliorer l'impact du projet**.

51. Le projet envisagé prendra en compte les enseignements tirés des points forts et points faibles des autres programmes/projets menés au Niger dans les domaines du développement institutionnel, de la décentralisation et de la gouvernance locale, du développement communautaire, du renforcement des capacités, et de la gestion durable des ressources naturelles. Les enseignements ci-dessous ont également été pris en compte dans la conception du projet:

(i) **Potentiel important de mise à l'échelle des technologies pour obtenir le triple gain de l'AIC** : Les interventions d'AIC passées et en cours (recherche agricole développée par l'INRAN, l'ICRISAT et le CCAFS) et les produits des opérations en cours (PAC3, PAC-CR, PRODEX) ont démontré la possibilité d'améliorer considérablement les rendements et la production agricoles si une approche participative et intégrée est adoptée pour diffuser les technologies et les techniques intelligentes face au changement climatique.

(ii) **Les expériences du PAC3 et du PAC-RC révèlent la nécessité d'un solide renforcement des capacités** et de l'amélioration des canaux de prestation de services pour les acteurs du secteur de l'agriculture, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

(iii) **L'expérience de la Banque mondiale et d'autres partenaires (FAO, FIDA) au Niger a montré que l'application de techniques simples d'économie d'eau associée à une gestion durable de la fertilité des sols, à l'utilisation de semences résistantes à la sécheresse, et à d'autres méthodes d'agriculture de conservation a de grandes chances d'augmenter la productivité des céréales et de renforcer la résilience des ménages face au changement climatique.** De plus, l'investissement dans de petites infrastructures de gestion durable des terres et de l'eau, dans les techniques d'agroforesterie, dans la protection des zones pastorales et dans la mise en place de mesures peu coûteuses de gestion intégrée de la fertilité des sols ainsi que la promotion de pratiques de gestion des ressources naturelles à base communautaire contribue à

renforcer la résilience en générant des avantages monétaires et non monétaires considérables pour les petits exploitants et les communautés.

52. Le projet envisagé s'inspire également des enseignements et des recommandations tirés du rapport phare de la Banque mondiale intitulé ***« Enhancing resilience in African drylands: towards a shared development agenda »***. Ce rapport se penche sur comment rendre les stratégies existantes de promotion des moyens de subsistance (en particulier le pastoralisme, l'agropastoralisme et la production végétale) plus productives et plus résilientes et mettre en place les filets de sécurité appropriés.

Encadré 2 : Points saillants du rapport phare de la Banque mondiale intitulé « Enhancing Resilience in African Drylands: Towards a Shared Development Agenda »

Ce rapport recommande les quatre principaux mécanismes suivants pour améliorer les stratégies actuelles de promotion des moyens de subsistance : i) des interventions axées sur l'augmentation de la productivité – telles que la fourniture de services améliorés de santé animale, l'exploitation précoce des jeunes animaux mâles, le déstockage rapide face à l'approche des sécheresses, et l'assurance d'un meilleur accès aux zones de pâturage – pourraient contribuer à augmenter la proportion de ménages pastoraux et agropastoraux résilients ; ii) les technologies de production améliorée des cultures (par exemple, utilisation de variétés résistantes à la sécheresse et à la chaleur, gestion améliorée de la fertilité, utilisation des eaux de pluie) peuvent procurer des avantages considérables sur le plan de la productivité et de la résilience des principaux produits alimentaires de première nécessité ; iii) l'intégration des arbres (en particulier la régénération naturelle gérée par les agriculteurs) peut accroître la résilience de nombreux systèmes d'exploitation de zones arides ; et iv) l'irrigation peut constituer une protection importante contre la sécheresse. En outre, le rapport phare propose deux interventions transversales, qui toutes les deux pourraient largement contribuer à l'amélioration de la résilience dans les zones arides, à savoir : i) la restauration des terres arides dégradées en s'attaquant aux facteurs de dégradation des terres, ce qui découragerait l'utilisation non durable des ressources naturelles, et la mise à l'échelle de la gestion améliorée des terres et de l'eau ; et ii) l'élimination des obstacles au commerce.

53. Le projet envisagé sera mis en œuvre en coordination avec les opérations en cours financées par la Banque mondiale et des synergies seront créées entre eux. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé des complémentarités entre le PASEC et d'autres projets de la Banque mondiale en cours de mise en œuvre au Niger.

Tableau 2 : Coordination avec d'autres opérations financées par la Banque mondiale au Niger

Projet de la Banque mondiale – En cours	Informations sur le projet[4]	Observations :
1) Niger – PPAAO1c	P122065 - USD 30 M	Le PPAAO1C du Niger porte sur la mise sur pied du Centre national de spécialisation en élevage. Le PASEC soutiendra la diffusion des technologies produites dans le cadre du PPAAO et prolongera le soutien apporté à la Plateforme d'innovation existante dans la zone ciblée.
2) Projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux	P148681 - USD 40 % (projet initial) ; USD 13,6 M (financement additionnel)	Le PRODEX soutient l'augmentation de la valeur de certains produits, les organisations interprofessionnelles et le développement d'instruments de financement. Le PASEC élargira l'intervention du PRODEX aux MPME et poursuivra les actions engagées par le PRODEX dans le domaine des financements ruraux.
3) Programme d'action communautaire (phase 3)	P132306 - USD 40 M	Les interventions du PAC3 sont axées sur le renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre du développement local.
4) Projet d'actions communautaires pour la résilience climatique	P125669 - USD 63 M	Ce projet porte sur le renforcement de la résilience des populations et des systèmes de production à la modification et à la variabilité du climat dans les communes ciblées. Dans les différentes communes, le projet utilisera le modèle de sous-projets intégrés développé par le PAC-RC pour apporter un appui aux communes. Les interventions du PASEC sont axées sur l'accès à l'information et les activités de renforcement des capacités.
5) Projet de filets sociaux	P123399 - USD 70 M	Les interventions du PASEC (financements de contrepartie) peuvent bénéficier aux clients du Projet de filets sociaux dans 11 communes où les deux projets se superposent.
6) Projet de gestion des risques de catastrophes et de développement urbain	P145268 – USD 100 M	Le PASEC utilisera le Manuel du Mécanisme de riposte immédiate élaboré dans le cadre du Projet de gestion des risques de catastrophe. Le PASEC complétera la réponse immédiate du pays face aux catastrophes.
7) Services de conseil (PPP) – Programme d'irrigation du Niger	(600247)	Ce programme comporte deux phases. La phase I comprend un programme de services de conseil qui servira uniquement à éprouver la viabilité commerciale de la vente de systèmes d'irrigation améliorés par le secteur privé aux agriculteurs au Niger. La phase II comprendra un programme de services d'investissement et de services de conseil connexes visant à accroître les investissements du secteur privé dans les systèmes d'irrigation améliorés au Niger.

[4] Nature, numéro, calendrier, budget (part de la gestion de l'hydraulique agricole)

IV. MISE EN ŒUVRE

A. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Supervision et gestion globales de la mise en œuvre

54. *Supervision du projet.* L'Emprunteur est représenté par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF). La responsabilité générale de la mise en œuvre du projet sera confiée au ministère de l'Agriculture (MdA). La mise en œuvre devrait courir sur six ans.

55. *Mise en œuvre.* Le mécanisme de mise en œuvre du projet comprendra les instances suivantes : i) un Comité national de pilotage du projet (CPP) ; ii) une Unité de coordination nationale (UCN) et cinq Unités d'appui régionales (UAR) ; iii) un Comité régional d'approbation (CRAP) chargé d'approuver les sous-projets et un Comité de suivi municipal (CSM). Les mécanismes de mise en œuvre sont décrits à l'annexe 4 et on trouvera de plus amples renseignements dans le Manuel d'exécution du projet (MEP).

- *L'Unité de Coordination Technique et Financière du PRODESX sera responsable de la gestion du Projet jusqu'à la l'établissement de l'Unité de Coordination nationale du PASEC.* Pendant cette période le PRODEX pourrait recruter des consultants individuels pour l'aider dans la mise en œuvre du PASEC. Le PRODEX va transférer la coordination du PASEC à l'unité de coordination nationale du PASEC une fois que celle-ci sera établie avec une composition et des compétences acceptables pour la Banque.
- *Comité de pilotage du projet (CPP)* : Le CPP a été établi par le ministère de l'Agriculture. Il assurera une coordination étroite du projet avec d'autres opérations financées par la Banque dans le domaine du développement local et de l'adaptation au changement climatique (PAC3, PAC-RC et Projet de filets sociaux). Le CPP sera chargé principalement de ce qui suit : a) approbation du Programme de travail et budget annuel préparé par l'Unité de coordination du projet (UCP) ; b) supervision générale des performances du projet et fourniture d'orientations générales ; et c) suggestion d'ajustements nécessaires en fonction des résultats du suivi-évaluation. Le CPP sera composé des représentants, entre autres, des structures suivantes (comme indiqué dans le MEP) : i) les ministères en charge de l'agriculture, des finances, de l'élevage, de l'environnement et de l'eau ; ii) les organisations faîtières de producteurs et des femmes ; iii) l'Association des maires ; iv) l'Association des établissements financiers ; et v) le Réseau national des Chambres d'agriculture.
- *Unité de coordination nationale (UCN)* : Elle sera responsable directement de toutes les activités de la composante 4. Les manuels d'exécution technique du projet et le manuel de procédures administratives et financières du projet decrivents les différents processus d'intervention de l'UCN. Ils seront diffusés avant la mise en vigueur du Projet. L'UCN rend compte au Secrétaire général du Ministre de l'agriculture. Les rôles et la composition respectifs sont précisés à l'annexe 4.
- *Unités d'appui régionales (UAR)* : Cinq UAR seront mises sur pied (à Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder). Les membres des UAR appuieront et suivront l'exécution du projet au niveau régional. Chaque UAR comprendra un coordonnateur de l'appui sur le terrain et trois assistants (S&E, passation des marchés et comptabilité). Les UAR procéderont à l'examen préalable des demandes initiales de financements de

contrepartie et des sous-projets intégrés avant de les soumettre aux CRAP pour analyse plus approfondie et approbation.

- *Comités régionaux d'approbation (CRAP) initialement créés dans le cadre du PAC3).* Les CRAP analyseront les sous-projets intégrés sélectionnés par les conseils communaux bénéficiant de financements au titre du projet et les demandes de financement de contrepartie préalablement examinés par l'UAP afin de s'assurer de la conformité avec les politiques sectorielles, la contribution à la réalisation du triple gain de l'AIC, les normes techniques, l'efficacité économique et les politiques de sauvegarde sociales et environnementales. Les membres du CRAP recevront l'appui technique nécessaire et bénéficieront du renforcement des capacités requis pour s'acquitter de leurs fonctions.
- *Comités communaux de suivi (CCS) du PASEC :* Un CCS est créé par acte réglementaire d'un maire de commune et il est chargé de formuler des avis sur le plan d'investissement pour l'AIC et les sous-projets intégrés. Il examine également les rapports de mise en œuvre des opérations communale ou d'intérêt communautaire dans le cadre du projet. Il veille à la cohérence, à la complémentarité et à la synergie entre le projet et les activités des autres partenaires de la commune. Chaque CCS comprendra des représentants des groupes locaux de femmes et des associations de jeunes.

56. Le MEP détaille les procédures organisationnelles et techniques qui régissent le projet, y compris la gestion financière, la passation des marchés, et le mécanisme de règlement des griefs (GRM). Le GRM permettra à l'UCN de résoudre les problèmes en temps opportun.

B. SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

57. **Caractéristiques générales** Le cadre de suivi des résultats résume : les résultats attendus ; les indicateurs et les données de référence connexes des produits et des résultats ; les grandes étapes ; et un calendrier d'avancement. Au regard des orientations qui ont été élaborées concernant le suivi-évaluation, le système de suivi-évaluation du projet est conçu pour étayer le cadre de suivi des résultats. Le système de suivi-évaluation : fournit des informations pour vérifier les progrès vers les résultats et l'obtention de ces derniers (produits, résultats et impacts) ; favorise l'apprentissage par l'expérience ; et promeut la responsabilité à l'égard des résultats.

58. **Mesure des résultats du projet.** L'étude de base reste le point de départ de la mesure des résultats du PASEC. Il servira de référence pour le suivi de routine des projets (rapport trimestriel, Rapport annuel du projet) durant l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

59. **Tirer les enseignements de l'expérience.** Comme la mise à l'échelle des technologies et des interventions les plus prometteuses en matière d'AIC est essentielle au projet, les enseignements tirés de l'expérience se fondant sur les données probantes générées par le système de suivi-évaluation restent cruciaux pour le renforcement des résultats du projet. Par conséquent, le projet renforcera le lien entre le suivi-évaluation et la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation soutiendra la génération de produits et services du savoir qui seront diffusés à travers un canal de communication vaste, ciblant les bénéficiaires du projet et axé sur les outils de communication conviviaux.

60. **Responsabilité à l'égard des résultats.** Outre les rapports de suivi-évaluation à produire, le système de suivi-évaluation du PASEC comprendra un mécanisme et un

processus de responsabilisation (réunions du CPP, consultations des parties prenantes, examen à mi-parcours). Le partage d'information et l'implication des parties prenantes et leur participation à tous les stades du cycle de projet constitueront un aspect essentiel du mécanisme de responsabilisation à l'égard des résultats du projet. Le projet fera en sorte que les parties prenantes/bénéficiaires aient accès, à travers différents canaux, à des informations opportunes, pertinentes et claires sur les conclusions du suivi-évaluation du projet, et il intègrera leurs points de vue lors de l'examen et du processus de prise de décisions du projet.

61. **Dispositions institutionnelles.** Au niveau national, l'équipe de suivi-évaluation (UCN) dirigera tous les aspects du suivi-évaluation et fournira des outils et instruments opérationnels pour la collecte des données aux niveaux régional et local. L'UCN recueillera et validera les rapports en amont et contrôlera les informations provenant des spécialistes régionaux du suivi-évaluation (UAR) et de chacune des institutions nationales impliquées dans les activités du projet afin de faciliter les processus de prise de décisions.

62. **Harmonisation et intégration avec les systèmes de suivi-évaluation nationaux et sectoriels.** Le PASEC déploiera des efforts réguliers pour responsabiliser les institutions nationales en ce qui concerne le suivi-évaluation des réalisations du projet, en veillant à ce que le système soit étroitement lié au système national de suivi-évaluation de l'Initiative 3N.

63. **Importance du système de suivi-évaluation.** En produisant en temps opportun des informations pertinentes, le système de suivi-évaluation se posera en instrument de gestion crucial destiné à faciliter le processus de prise de décision. Les réalisations/résultats des activités seront mesurés par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

C. DURABILITE

64. La durabilité du projet repose sur un certain nombre de considérations cruciales. Premièrement, le Gouvernement du Niger est fermement déterminé à poursuivre ses stratégies sectorielles clés, y compris l'Initiative 3N, et à faire progresser le programme d'AIC, le pays étant un membre fondateur de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat. Deuxièmement, le projet : i) contribuera à accroître la compétitivité dans le secteur agricole en améliorant la productivité et la résilience grâce à l'accès à des technologies agricoles améliorées dont la démonstration sera faite dans le cadre des stages pratiques pour agriculteurs (SPA) ; ii) apportera un soutien durable pour l'accès des agriculteurs à des informations agro-météorologiques et aux meilleures pratiques pour la prise de décision ; et iii) soutiendra l'accès des agriculteurs aux financements ruraux en établissant un mécanisme correspondant de financement de contrepartie en appui aux paquets d'activités d'AIC et permettra d'ouvrir une ligne de crédit auprès de certaines IMF en appui aux prêts agricoles. Troisièmement, le projet fournira des investissements, à travers les sous-projets intégrés communaux, pour développer les infrastructures publiques de base qui conduiront à la réalisation du triple gain de l'AIC et aideront à s'attaquer à des défis spécifiques tels que l'amélioration de la connectivité entre les bassins et les marchés de production, la protection des bassins versants contre l'érosion, et la réduction des pertes après récolte. Quatrièmement, le projet donnera des moyens d'action aux acteurs locaux à travers des formations et des activités de renforcement des capacités bien adaptées à leurs besoins spécifiques. Cinquièmement, un système efficace de gestion et de partage des connaissances sera élaboré et mis en œuvre afin de bien mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience et de les intégrer dans les politiques nationales. Enfin, l'appui à la mise en

marche du FISAN assurera un financement durable pour les communes et le mécanisme de financement de contrepartie.

V. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

A. TABLEAU RECAPITULATIF DE LA NOTATION DES RISQUES

65. Dans l'ensemble, le risque associé au projet est considéré *substantiel*. Les risques associés au projet et inhérents à son environnement d'exploitation ont été identifiés lors de la préparation du projet, et les mesures d'atténuation correspondantes sont examinées en détail dans l'Outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT), qui fait l'objet de l'annexe 4. Les notations sont récapitulées dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et gouvernance	Substantiel
2. Macroéconomique	Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
4. Conception technique du projet ou du programme	Modéré
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la viabilité	Substantiel
6. Aspects fiduciaires	Substantiel
7. Questions environnementales et sociales	Substantiel
8. Parties prenantes	Modéré
9. Autres	
GLOBAL	Substantiel

B. EXPLICATIONS SUR LA NOTATION DU RISQUE GLOBAL

66. **Le risque global lié au projet est jugé « Substantiel »**. L'approche intégrée du projet est complexe au regard du manque de capacités de mise en œuvre. Les capacités du ministère de l'Agriculture et des communes seront renforcées pour soutenir les résultats du projet. Pour atténuer le risque élevé lié aux « capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité », un processus intensif de renforcement des capacités sera mené tout au long de la durée de vie du projet au profit des agriculteurs, des organisations de producteurs, des communes et des parties prenantes nationales. Le projet financera l'assistance technique et la formation pour combler les insuffisances en matière de connaissances et de pratiques liées aux objectifs du projet. Le dialogue avec les partenaires de développement permettra d'assurer une bonne coordination à l'appui des objectifs généraux du gouvernement.

67. **Les risques politiques et de gouvernance sont jugés *substantiels***. La note *substantielle* des risques est fondée sur les développements politiques actuels qui peuvent influer sur les priorités du Gouvernement du Niger (interférence politique dans la sélection des bénéficiaires et des prestataires de services, problèmes de sécurité dans les zones frontalières avec le Mali, et menace de Boko Haram dans la région de Diffa). Le risque sécuritaire demeurera un défi et aura probablement une incidence sur l'appui de la Banque mondiale à

la mise en œuvre du projet. Pour atteindre certaines zones cibles, la Banque aura recours à des tiers, y compris des ONG, afin d'aider à assurer le suivi et une mise en œuvre efficace dans les zones d'insécurité. Le projet envisagé permettra d'atténuer les risques politiques en déléguant certaines tâches à des comités de sélection techniques et en veillant à ce que ces derniers se conforment strictement aux procédures de sélection énoncées dans le MEP.

68. **Les risques fiduciaires sont jugés *substantiels***. La perception de la corruption est encore forte dans le pays. Le Niger pointe au 103e rang sur 175 pays dans l'Indice de perception de la corruption de 2014 de Transparency International. Les risques de détournement et d'accaparement des fonds de contrepartie par l'élite existent. Par conséquent, les risques fiduciaires sont jugés *substantiels*. Les initiatives de renforcement des capacités prévues dans la conception du projet et le renforcement des systèmes de comptabilité et d'audit du secteur devraient atténuer ces risques. Les modalités de passation des marchés et de gestion financière sont conçues de sorte à atténuer les risques fiduciaires au moyen d'une planification et de rapports réguliers des activités financières et de la passation des marchés, suivant les directives et méthodes de la Banque et du Gouvernement nigérien, et une équipe fiduciaire qualifiée est en place au sein des instances du PRODEX.

69. **Les risques macroéconomiques sont jugés *substantiels***. Ces risques sont liés à la vulnérabilité du Niger à l'instabilité des prix des matières premières, à son climat imprévisible, et à la fragilité de la situation sécuritaire de la région. Une sécheresse aggraverait la menace d'insécurité alimentaire et exigerait éventuellement des importations de produits alimentaires en urgence et augmenterait les pressions budgétaires. Une nouvelle détérioration considérable de la situation sécuritaire compromettrait la stabilité budgétaire par suite, à la fois, de la diminution des recettes publiques et de l'augmentation des dépenses consacrées à la sécurité et à la prise en charge des réfugiés. La Banque mondiale collabore avec d'autres agences des Nations Unies et des partenaires bilatéraux pour suivre de près la situation sécuritaire.

70. **Les risques liés à la mise en œuvre et à la durabilité sont jugés *substantiels*.** Le principal risque associé aux capacités institutionnelles de mise en œuvre et au maintien du projet est lié à l'incertitude quant à la capacité du client à préserver les résultats de l'opération au-delà de l'appui de la Banque mondiale, car le pays ne dispose pas de services adéquats de vulgarisation et de conseil agricoles. Toutefois, le ministère de l'Agriculture reconnaît que cette question est une priorité absolue, et prévoit d'affecter davantage de personnel dans les services de vulgarisation. Les modalités de mise en œuvre assureront une coordination intersectorielle appropriée et la mobilisation de plusieurs parties prenantes.

71. **Les risques environnementaux et sociaux sont jugés *substantiels***. Les activités financées par le projet devraient avoir des répercussions minimes sur l'environnement. Qu'à cela ne tienne, en raison de la remise en état des ouvrages d'irrigation et de l'utilisation probable de pesticides par les agriculteurs, le projet a été classé dans la catégorie B et six politiques de sauvegarde sont déclenchées, à savoir : OP/BP 4.01 (Évaluation environnementale), OP/BP 4.09 (Lutte antiparasitaire), OP/BP 4.04 (Habitats naturels), OP/BP 4.36 (Forêts), OP/BP 4.11 (Patrimoine culturel physique), OP/BP 4.12 (Réinstallation involontaire de personnes), OP/BP 4.37 (Sécurité des barrages) et OP/BP 7.50 (Projets relatifs aux eaux internationales). Pour assurer la conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque, le Gouvernement du Niger a préparé un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui comprend un Plan de gestion

environnementale et sociale (PGES), un Plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), et un Cadre de politique de réinstallation (CPR). Ces instruments ont été publiés avant l'évaluation du Projet.

VI. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PRÉALABLE

A. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

72. Les activités du projet devraient donner lieu à trois catégories principales d'avantages : i) les avantages au niveau des agriculteurs, des communautés et des communes, tels que l'augmentation des rendements des cultures, l'augmentation de la productivité animale, l'augmentation des revenus, la résilience aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que des avantages sociaux plus intangibles[5] comme l'amélioration de la nutrition, le renforcement du capital humain et l'autonomisation des femmes ; ii) les avantages publics, tels que le développement des capacités et l'appui institutionnel aux collectivités décentralisées pour la promotion des interventions d'AIC et leur intégration dans les plans d'investissement communaux ; et iii) des avantages à caractère plus général, tels que la protection des ressources naturelles et la réduction des émissions de GES qui contribueront à tenir les engagements pris dans le cadre de l'INDC présenté à la COP21 et concernant la limitation convenue au niveau international du réchauffement planétaire à 2 ° C au-dessus des températures de l'ère préindustrielle.

73. **Avantages liés à l'adaptation**. L'adaptation au changement climatique consiste à opérer des changements qui renforcent les capacités des bénéficiaires du projet à anticiper, éviter et absorber les effets des phénomènes climatiques défavorables et de s'accommoder ou de s'en relever, plus particulièrement les sécheresses dans le contexte du Niger. L'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience aux chocs sont des concepts qui évoluent ; par conséquent, l'analyse des activités d'adaptation a été modélisée de manière dynamique, plus particulièrement pour les systèmes pluviaux qui sont plus vulnérables aux aléas météorologiques. Dans cette analyse, l'expression « de manière dynamique » signifie que les effets des interventions d'adaptation dans la situation « avec le projet » (AP), et les impacts sur la non-adaptation dans le scénario « sans le projet » (SP) ont été modélisés avant, pendant et après la survenue d'un choc. On est parti sur l'hypothèse qu'une sécheresse survient tous les 5 ans, affectant principalement les rendements et les revenus. Le résultat de l'amélioration de la résilience du fait du PASEC devrait refléter une baisse moins dramatique des revenus (en raison d'une baisse moins dramatique des rendements), mais aussi peut-être un temps de relèvement plus rapide après la survenue d'un choc (par exemple, le temps écoulé jusqu'à ce que les revenus atteignent leurs niveaux « d'avant le choc »). L'analyse repose sur des modèles agricoles pour diverses cultures (mil, sorgho, niébé et arachide) qui ont été préparés sur la base des principaux systèmes agricoles pluviaux observés dans les zones du projet. Les hypothèses et la documentation qui va avec sont décrits à l'annexe 3.

74. **Avantages liés à l'atténuation**. L'outil EX-ACT a été utilisé pour évaluer l'impact du PASEC sur le plan de l'atténuation. Mis au point par la FAO, cet outil fournit des estimations de l'impact des projets AFAT[6] sur le bilan carbone. Le bilan carbone s'entend du solde net

[5] Ces avantages intangibles, qui sont difficiles à quantifier sur le plan monétaire, ne sont pas quantifiés.
[6] Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

de tous les GES exprimé en équivalents CO_2 (CO_2e) qui ont été émis ou séquestrés à la suite de la mise en œuvre du projet par rapport au scénario habituel. EX-ACT est un système de comptabilité terrestre, qui permet de faire une estimation des variations de stocks de CO_2e (c.-à-d. les émissions ou les puits de CO_2) exprimées en tonnes équivalent CO_2 par hectare et par an (exprimée en $mTCO_2e.ha-1.an-1$). EX-ACT a été mis au point en utilisant principalement des données des Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effets de serre de 2006), lesquelles fournissent à EX-ACT des valeurs par défaut reconnues des facteurs d'émission et des valeurs concernant le carbone stocké dans les sols et la biomasse (« Niveau 1 » de précision). EX-ACT peut prendre en compte plus de facteurs d'émission spécifiques aux sites, lorsqu'ils sont disponibles (données pour une approche de « niveau 2 »). L'analyse a utilisé les paramètres des niveaux 1 et 2[7]. Les principales hypothèses utilisées sont résumées dans l'annexe 3.

75. **Bilan carbone**. L'analyse indique que les activités prévues par le PASEC conduisent à un bilan carbone de -4,9 millions de tonnes de CO_2e qui sont éliminées au bout d'une période de 20 ans à compter de la mise en œuvre du projet. Cela équivaut à une réduction annuelle d'environ -243 732 tonnes de CO_2-e, ce qui se traduit par -1,7 tonne de CO_2e par hectare et par an. Avec 1,7 t CO_2-e éliminées annuellement par hectare, le PASEC peut donc être considéré comme un investissement qui présente des avantages relativement importants sur le plan de la réduction des GES.

76. **Analyse économique du PASEC**. L'analyse économique évalue l'impact net global du projet sur le bien-être économique. Pour calculer le flux total d'avantages supplémentaires résultant du projet, l'analyse a cumulé les avantages découlant de i) l'augmentation durable de la production agricole (systèmes irrigués et pluviaux), ii) l'augmentation durable de la production animale, iii) l'augmentation de la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse (avantages connexes sur le plan de l'atténuation) et, iv) les infrastructures publiques, telles que les routes rurales.

77. **Prix social du carbone**[8]. Selon la récente Note d'orientation de la Banque mondiale sur la valeur sociale du carbone (2014), la valeur du carbone peut dériver de trois indicateurs différents : i) le coût social du carbone, ii) les coûts marginaux de la réduction des émissions, et iii) les prix du marché du carbone. Le coût social du carbone tente de faire ressortir le dégât global marginal (coût) d'une unité supplémentaire de CO_2e émis. Le coût marginal de la réduction des émissions mesure le prix du carbone nécessaire pour atteindre une cible particulière en matière de changement climatique. Ce prix est conçu comme le prix mondial du carbone, qui couvrirait le coût marginal de l'atteinte d'une de politique climatique en particulier, comme l'objectif de limiter le réchauffement mondial moyen à 2 ° C au-dessus des températures préindustrielles. Les prix du marché du carbone représentent la valeur marchande de la réduction des émissions ou de la séquestration de CO_2e qui sont enregistrés et vendus par le biais des structures du marché. Les prix du marché du carbone, n'ont cependant qu'un faible lien avec la valeur des dégâts climatiques ou le prix du carbone nécessaire pour atteindre un objectif de 2 °C. Pour cette raison, la Note de la Banque

[7] Pour estimer les paramètres de niveau pour l'élevage, l'analyse a utilisé le Global Livestock Environmental Assessment Model (GLEAM) de la FAO, qui simule les impacts environnementaux du secteur de l'élevage.

[8] Extrait de la Note d'orientation de la Banque mondiale sur la valeur sociale du carbone (2014) dans l'évaluation préalable des projets.

recommande d'utiliser un prix social du carbone fixé à 30 dollars la tonne. C'est la valeur qui a été retenue dans l'analyse économique.

78. **Les résultats laissent penser que le projet pris dans son ensemble est économiquement rentable, avec un TRI économique de 16,4 % et une VAN de 98,2 millions de dollars**[9]. L'analyse financière réalisée sur un large échantillon de sous-projets (systèmes pluviaux et irrigués) donne également des résultats satisfaisants. Ces résultats sont présentés en détail à l'annexe 3. Cependant, comme le projet est axé sur la demande, les résultats doivent être considérés comme indicatifs plutôt que définitifs. Une bonne pratique serait de réaliser une nouvelle analyse économique et financière en utilisant les chiffres réels au cours de la mise en œuvre du projet, plus particulièrement lors de l'examen à mi-parcours.

79. **Analyse de sensibilité**. Une analyse de sensibilité a été réalisée en utilisant quelques-unes des principales variables qui influent sur le modèle, à savoir : i) les prix des produits, ii) les rendements, iii) les taux d'adoption, iv) la sévérité de la sécheresse, et v) le prix social du carbone. L'analyse de sensibilité a également éprouvé l'impact d'une diminution du flux d'avantages totaux prévus, par exemple en raison de l'augmentation de la fréquence des chocs. Les résultats, qui sont présentés à l'annexe 3, montrent que les résultats restent bons par rapport aux variations de ces variables, avec des VAN positives et des TRI supérieurs du coût d'opportunité du capital.

B. ASPECTS TECHNIQUES

80. La conception du projet se fonde sur les recommandations de l'Évaluation des risques du secteur agricole réalisée par la Banque en 2013, ainsi que sur les approches à succès élaborées dans le passé et/ou des projets en cours (pour l'agriculture, la résilience climatique, les financements ruraux, le développement local, la diffusion de technologies, et l'accès des agriculteurs à l'information) qui ont déjà été reproduites dans d'autres projets financés par des bailleurs de fonds (y compris des projets soutenus par la Banque). Les priorités dans les stratégies sectorielles nationales pour le développement de l'agriculture et de l'adaptation aux changements climatiques ont été prises en compte. Les sous-projets intégrés communaux sont fonction de la demande et couvriront tous les secteurs ruraux (agriculture, élevage et gestion des ressources naturelles). Les sous-projets de financement de contrepartie combinés aux services de conseil aux entreprises stimuleront le développement du secteur privé dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dans l'ensemble, les interventions du PASEC permettront d'augmenter les rendements des cultures pluviales et irriguées, de développer les systèmes d'élevage dans les zones agricoles, et de renforcer la résilience des agriculteurs au changement climatique en facilitant l'accès à l'information pour la prise de décision et aux services agricoles. Les sous-projets intégrés d'AIC proposés s'inspirent du modèle des villages intelligents face au climat éprouvé à une petite échelle par le CCAFS au Niger (site de Kampa Zarma) et adapté aux conditions locales.

81. Une attention particulière sera accordée à l'aspect intégré du projet, pour s'assurer que des paquets complets et pertinents d'activités soient financés au profit des communes et que les bénéficiaires des financements de contrepartie aient accès aux services de développement

[9] Avec un taux d'actualisation de 6 % suivant la récente Note technique sur l'actualisation des coûts et avantages dans l'analyse économique des projets de la Banque mondiale (2015).

des entreprises (y compris l'accès à l'information et le transfert de technologies). Des services adéquats d'appui et de renforcement des capacités seront fournis aux communes pour s'assurer qu'elles prennent en compte efficacement tous les aspects liés à la planification et à la mise en œuvre des sous-projets intégrés ainsi qu'au suivi-évaluation, avec un soutien adéquat des services techniques déconcentrés et d'autres fournisseurs de services publics et privés.

C. GESTION FINANCIERE

82. Le PASEC sera mis en œuvre par une par l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire nouvellement créée (UCTF) sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture (MoA). Elle sera responsable de la coordination générale et la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet proposé.

83. Le MdA met actuellement en œuvre trois projets financés par la Banque, y compris: (i) Projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX, P095210), (ii) le Programme d'action communautaire Phase 3 (PAC3, P132306), et (iii) le Programme régional de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C, P122065) à travers trois UEP séparées. Ces unités présentent un bon bilan avec un personnel FM qualifié et bien expérimenté. La performance FM et le risque FM ont été classés comme suit, modérément satisfaisante et substantielle, respectivement, pour les trois projets, à la suite des dernières missions de supervision effectuées en Août 2015 pour PRODEX, en Septembre 2015 pour PAC3, et en Octobre 2015 pour PPAAO-1C. La conformité fiduciaire est jugée satisfaisante pour les trois projets. En général, les états financiers non vérifiés intermédiaires (IFRS) ont été soumis à temps pour les projets ci-dessus, avec une qualité acceptable. Les derniers états financiers vérifiés pour la période se terminant le 31 Décembre 2014, ont été soumis à la Banque en temps opportun, sauf ceux pour PAC3 qui ont été retardés, mais tous les trois avec une opinion sans réserve.

84. Jusqu'à ce que le recrutement du personnel UCTF soit effective, le PRODEX (P095210) sera responsable de la mise en œuvre du PASEC.

85. 85. Le MdA prendra les mesures suivantes pour atténuer les faiblesses inhérentes et les contraintes de gestion financière liées à l'UCTF nouvellement créé: avant les négociations: (a) Les arrêtés ministériels créant l'UCTF et les Unités régionales d'appui sont signés de soutien régional (RSU); (B) Elaborer et adopter le manuel de procédures administratives, financières et comptables; (C) Elaborer et adopter le manuel d'exécution du projet (PIM), y compris: (i) les procédures détaillées des subventions de contrepartie; (ii) les procédures détaillées des sous-projets communaux; et (iii) les aspects M & E. Les engagements datés sont: (a) recruter un directeur administratif et financier basé sur TdR acceptables par l'Association trois mois après la mise en vigueur ; (a) ouvrir un compte désigné (DA) dans une banque commerciale locale acceptable à l'Association dans un (1) mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement; (c) recruter, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de la convention de financement, un comptable principal, et un comptable sur la base de TDR acceptables par l'Association; (d) recruter, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement, l'auditeur externe visé à l'article 4.09 (b) des Conditions générales conformément à la section III de l'annexe 2 de l'Accord de financement et conformément aux termes de référence (TdR) jugées satisfaisantes par l'Association; (e) recruter, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée

en vigueur de l'Accord de financement, un auditeur interne principal, et un auditeur interne junior dont les qualifications et l'expérience et les termes de référence (TDR) sont acceptables pour l'Association; (f) acquérir et installer, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement, et par la suite le maintenir un logiciel de comptabilité, agréé par l'Association, pour le projet.

86. La conclusion de l'évaluation est que les arrangements FM répondent aux exigences minimales de la Banque sous OP / BP 10.00. Le risque de FM résiduelle du projet a été jugée important principalement en raison de la combinaison de la taille du projet, de la complexité et de l'innovation. L'autre facteur expliquant le risque important est dans l'environnement de contrôle, y compris - mise en place d'un nouveau PIU soit dûment doté ce qui pourrait retarder le début de la mise en œuvre du projet.

87. Les «Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par la BIRD et de l'IDA Crédits prêts et subventions," en date du 15 Octobre 2006 et mis à jour Janvier 2011, sont applicables au projet.

D. PASSATION DES MARCHES

88. La passation des marchés au titre du projet envisagé serait réalisée en application des « Directives : Passation des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services Autres que des Services de Consultants par les Emprunteurs de la Banque dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA », en date de janvier 2011 et révisées en juillet 2014 ; des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et des Dons de l'IDA » datées de janvier 2011 et révisées en juillet 2014 ; des « Directives pour la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans le cadre des Projets financés par des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA », en date du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 ; et des dispositions de l'Accord juridique. L'Emprunteur préparera et soumettra à la Banque un Avis général de passation des marchés (GPN) et publiera un GPN supplémentaire dans la version en ligne de la revue des Nations Unies intitulée United Nations Development Business (UNDB online) et dans les journaux locaux à large diffusion nationale. La Banque organisera sa publication dans UNDB online et sur son propre site web externe.

89. Les activités de passation des marchés seront réalisées par l'UCTF du PASEC sous la tutelle technique du Secrétaire général du MdA. Ces activités seront soutenues au sein du ministère par la Direction des marchés publics (DMP) et les autre directions techniques, dans leurs domaines de compétence respectifs. Au niveau régional, les unités régionales d'appui (RSU) fourniront une assistance dans la passation de marchés.

90. . L'Unité de projet réalisera les activités suivantes en étroite collaboration avec les bénéficiaires respectifs : i) préparation et actualisation du plan de passation des marchés ; ii) préparation des dossiers d'appel d'offres et des projets d'appels d'offres, des rapports d'évaluation et des contrats en conformité avec les procédures de la Banque mondiale ; iii) suivi des l'exécution des activités de passation des marchés ; iv) élaboration des rapports de passation des marchés ; et v) recherche et obtention de l'approbation par les organismes nationaux et l'IDA des documents de passation des marchés le cas échéant.

91. Une évaluation de la capacité du Ministère de l'Agriculture à mettre en œuvre les activités de passation des marchés du projet a été réalisée lors de la préparation du projet et

finalisée durant l'évaluation du projet. L'évaluation a passé en revue l'organigramme du ministère, les capacités de passation des marchés (expérience de la passation des marchés, personnel chargé de la passation des marchés, outils y compris les manuels, rapports de passation des marchés, classement de dossiers, utilisation de logiciels, etc.) et les interactions entre les différents organismes participant au projet.

92. **Le risque global associé à la passation des marchés dans le cadre du projet est jugé *substantiel*. Le risque résiduel est jugé *modéré*** après l'adoption des mesures d'atténuation suivantes :

▪ Recrutement d'un chargé de passation de marchés dont les termes de référence, la qualification et l'expérience auraient été jugées satisfaisantes par la Banque. Dans chaque unité régionale, il sera soutenu par un assistant en passation de marchés ;
▪ Les acquisitions complexes (tous les AOI, AON, les sélections de consultants) seront traitées au niveau central; les activités d'approvisionnement au niveau régional concerneront principalement les cotations de fournisseurs et la passation de marchés communautaire ;
▪ L'UCTF PRODEX réalisera toutes les activités de passation de marchés du PASEC jusqu'à ce que le recrutement du personnel de l'Unité de coordination technique et fiduciaire soit effective ;
▪ Un plan de passation des marchés applicable durant les 18 premiers mois de mise en œuvre du projet sera préparé pendant la phase d'évaluation préalable et la version finale sera examinée et approuvée lors des négociations. Durant la mise en œuvre du projet, le plan de passation des marchés sera actualisé en accord avec tous les bailleurs de fonds participant au fonds commun en tant que de besoin – au moins annuellement – pour tenir compte des exigences réelles de la mise en œuvre du projet et de l'amélioration des capacités institutionnelles.
▪ Le manuel existant de procédures administratives, financières et comptables sera actualisé de sorte à prendre en compte ce projet et notamment à préciser le rôle de chaque membre de l'équipe associé au processus de passation des marchés du projet et le délai maximum pour chaque stade de ce processus, en particulier en ce qui concerne les revues, le système d'approbation et la signature des contrats.
▪ L'UCTF suivra de près les plans de passation de marchés et exercer un contrôle de qualité sur tous les aspects du processus de passation des marchés, y compris l'évaluation, la sélection et l'attribution, sur une base mensuelle.
▪ Un atelier sera organisé au démarrage du projet afin de former/informer tous les acteurs clés participant au processus de passation des marchés en ce qui concerne les procédures et politiques de la Banque en la matière.
▪ Un système de classement adéquat sera mis en place pour les dossiers du projet au niveau de l'UCTF. Le projet financera l'équipement approprié et le spécialiste en passation de marchés assurera la conformité avec le manuel d'archivage de la Banque.

93. L'annexe 4 donne des détails sur l'évaluation des capacités et les arrangements sur la passation de marchés.

E. ASPECTS SOCIAUX (Y COMPRIS LES MESURES DE SAUVEGARDE)

94. **Le projet a été classé dans la Catégorie B** principalement en raison : i) du niveau des risques sociaux et des impacts prévus dans cette opération à la suite de la mise en œuvre des

activités envisagées dans la composante 1 ; et ii) de la nature des risques et impacts spécifiques au site du projet qui sont attendus. Bien qu'on ne prévoit pas de déplacement physique de populations du fait du projet, certaines des sous-activités envisagées dans le cadre de la composante 1 pourraient nécessiter d'acquérir des terrains ou de restreindre l'accès à des ressources naturelles productives, et/ou de causer une perte de revenus et de moyens de subsistance qui, si des mesures de précaution appropriées ne sont prises à temps, pourraient éventuellement entraîner une réinstallation involontaire des personnes affectées par le projet (PAP). Par conséquent, la politique de la Banque mondiale sur les réinstallations involontaires (OP/BP 4.12) est déclenchée. Un CPR a été préparé par le Gouvernement nigérien et a fait l'objet d'amples consultations. Après validation par le Bureau des évaluations environnementales et études d'impact (BEEEI) et la Banque mondiale, le CPR a été diffusé, en application des principes énoncés par la politique du Groupe de la Banque mondiale en matière de publication de l'information (OP/BP 4.50), à la fois dans le pays et à l'InfoShop avant l'évaluation du projet.

95. Le CPR fournit des lignes directrices de base et les prérogatives à suivre par les entités chargées de la mise en œuvre du projet pour prendre en compte comme il se doit les impacts sociaux négatifs et les risques associés aux acquisitions de terres qui conduisent à la perte de l'accès à des ressources de subsistance avec ou sans déplacement physique ou économique involontaire des PAP. Le CPR établit des principes clairs et des lignes directrices détaillées sur la façon d'éviter ou de minimiser l'acquisition de terrains et tout déplacement physique ou économique qui s'ensuivrait ; il propose un processus d'évaluation, un volet consultation et participation, une date butoir à laquelle les bénéficiaires, en particulier des PAP, devraient être indemnisés ainsi que les régimes d'indemnisation, un mécanisme de gestion des griefs convivial, profondément fondé sur l'expérience et les habitudes/coutumes locales, les modalités de mise en œuvre du CPR, y compris, le cas échéant, dans le cas où il serait jugé nécessaire de préparer des plans d'action de réinstallation (PAR) spécifiques aux sites ; ainsi qu'un processus de suivi-évaluation et un budget estimatif pour se conformer correctement aux exigences de base de la politique.

96. Pour assurer une bonne mise en œuvre du CPR et des futurs PAR spécifiques aux sites, le projet comprendra un spécialiste des questions sociales/Point focal pour le développement social qui devra être formé aux politiques de sauvegarde sociales par les spécialistes des sauvegardes de la Banque mondiale pour le projet. Le Point focal supervisera aussi bien le processus de sélection des sous-projets/sites que l'élaboration des documents supplémentaires relatifs aux sauvegardes et il assurera le respect des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet au cours de sa mise en œuvre. De même, le spécialiste en questions sociales/Point focal pour le développement social surveillera et évaluera les résultats globaux sur le plan du développement social pour s'assurer de la performance du projet.

F. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (Y COMPRIS LES MESURES DE SAUVEGARDE)

97. Les impacts et les risques environnementaux et sociaux des activités du projet devraient être jugés *modérés* à *faible*, spécifiques aux sites pour la plupart, et facilement gérables à un niveau acceptable, comme c'est généralement le cas pour les projets de **catégorie B**. Les activités envisagées dans le cadre de la composante 1 indiquent qu'il faudrait déclencher les politiques de sauvegarde environnementale et sociale suivantes : OP/BP 4.01 (Évaluation environnementale), OP/BP 4.09 (Lutte antiparasitaire), OP/BP 4.04 (Habitats naturels),

OP/BP 4.36 (Forêts), OP/BP 4.11 (Patrimoine culturel physique), OP/BP 4.12 (Réinstallation involontaire de personnes), OP/BP 4.37 (Sécurité des barrages) et OP/BP 7.50 (Projets relatifs aux eaux internationales).

98. Pour se conformer aux exigences de base des politiques ainsi déclenchées, l'Emprunteur a préparé un CGES, qui comprend un PGES, un PGPP et un CPR. Ces instruments ont d'abord été examinés par les spécialistes des sauvegardes de la Banque mondiale et sont actuellement sont en cours de validation en interne par le BEEEI à travers un processus de consultation nationale. La préparation de ces instruments de sauvegarde était en effet conforme à l'approche globale des questions sociales et environnementales dans le cadre du projet. Plus précisément :

- **Cadre de gestion environnementale et sociale** : Étant donné que les emplacements précis et les impacts potentiels des sous-projets futurs ne peuvent pas être identifiés avant l'évaluation préalable, le CGES constitue la base de la préparation environnementale et sociale requise pour les investissements dans les sous-projets. Le CGES/PGES décrit un processus d'examen environnemental et social pour l'instruction des sous-projets futurs afin de veiller à ce qu'ils soient écologiquement et socialement, rationnels, réalisables de manière durable, et conformes aux politiques et lignes directrices opérationnelles du Gouvernement nigérien et de la Banque mondiale en matière de sauvegarde. Une équipe de Points focaux pour les sauvegardes sociales et environnementales (PFSES) composée de deux personnes sera établie au sein de l'UEP pour gérer adéquatement la mise en œuvre des recommandations sociales et environnementales. L'équipe de PFSES travaillera en tandem avec le groupe des sauvegardes de la Banque mondiale pour veiller au respect des exigences de base des politiques de sauvegarde. Néanmoins, des dispositions sont prises dans le CGES pour aborder les questions liées au Patrimoine physique culturel (OP/BP 4.11), aux Habitats naturels (OP/BP 4.04) et aux Forêts (OP/BP 4.36). De même, les mesures d'atténuation visant à éviter toute pression sur les écosystèmes voisins du projet (par exemple, des activités qui pourraient affecter les habitats naturels et/ou les forêts vierges ne sont pas admissibles au financement du projet ; l'adoption de mesures de reboisement en application de l'OP/BP 4.36 sur les Forêts) sera encouragée.
- **Plan de gestion intégrée des ennemis des cultures et des pesticides** Les fonds du projet ne seront pas utilisés pour acheter et distribuer des produits agrochimiques, et les groupes d'agriculteurs ne seront pas encouragés à utiliser plus d'engrais synthétiques et de pesticides. Au contraire, le projet encouragera les agriculteurs à pratiquer une agriculture intensive en appliquant des méthodes climato-intelligentes et plus respectueuses des conditions socio-environnementales. Pour assurer une gestion saine des ravageurs et des pesticides, l'Emprunteur a préparé un PGPP comprenant : i) une enquête des techniques agronomiques et de gestion des bio-pesticides au niveau local afin de réduire les effets des ravageurs sur les filières agricoles dans les zones du projet ; ii) des mesures appropriées pour réduire l'exposition des groupes d'agriculteurs aux pesticides utilisés dans les systèmes de production agricole ; iii) des lignes directrices devant être adoptées concernant la possibilité d'appliquer et d'éliminer des produits agrochimiques ; iv) des sessions de formation pour renforcer les capacités des différents acteurs (agriculteurs, fournisseurs locaux, agents agricoles régionaux, etc.) à bien utiliser, stocker et éliminer des produits agrochimiques ; et v) un budget cohérent disponible dans le financement du projet. Le

PGPP a fait l'objet d'amples consultations et un GRM participatif y a été intégré pour guider les mesures à suivre pour régler pacifiquement les griefs.

- **Cadre de politique de réinstallation :** Certaines des activités envisagées dans la composante 1 du projet peuvent entraîner une acquisition de terrains pouvant provoquer une perte d'actifs/et ou de moyens de subsistance donnant lieu à une réinstallation involontaire de personnes. L'Emprunteur a ainsi préparé un CPR qui énonce les principes et les procédures de base que l'Emprunteur et la Banque mondiale doivent suivre une fois que l'empreinte physique des activités du projet est connue dans le détail afin d'atténuer comme il se doit les éventuels effets sociaux néfastes (par exemple, la préparation de PAR spécifiques aux sites). Comme indiqué plus haut, le CPR a fait l'objet de vastes consultations et prévoit des éléments spécifiques tels que l'évaluation des actifs, la consultation et la participation publique, les arrangements institutionnels, le renforcement des capacités, le suivi-évaluation, un mécanisme de règlement des griefs (GRM), un budget et une source de financement.

99. **Des lettres de notification des riverains** ont été envoyées à tous les pays riverains du bassin du fleuve Niger, en application de la procédure relative au déclenchement de la politique opérationnelle OP/BP 7.50 pour les informer du fait que le projet devrait tirer une certaine quantité négligeable d'eau du fleuve Niger et/ou de masses d'eau adjacentes dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement du secteur agricole du projet. Cette lettre sensibilise également les pays riverains aux risques et impacts de faible niveau liés aux activités du projet. L'avis de non objection de l'Autorité du Bassin du Niger a été recu le 16 février 2016. A noter que le Projet n'interviendra pas dans des communes situées dans le bassin du lac Tchad (région de Diffa0. Aucun prélèvement d'eau n'est donc prévu du lac Tchad et de ses affluents.

100. **Préparation et mise en œuvre du projet**. Avant le début du projet, dès que les sites de mise en œuvre seront mieux connus, chaque activité de sous-projet fera l'objet d'un examen préalable par rapport à l'impact et aux risques sociaux et environnementaux ; l'examen préalable systématique social et environnemental ainsi que les procédures de classification des sous-projets sont détaillés dans le CGES. Le processus de sélection et de classification des sous-projets éligibles sera conduit par le PFSES de l'UEP. Pour assurer la cohérence dans le processus, les résultats de l'examen environnemental et social préalable seront traités en application de la réglementation nationale et des exigences de base des politiques du Groupe de la Banque mondiale. Le CGES et le CPR prévoient également des arrangements institutionnels énonçant les rôles et responsabilités des différents groupes de parties prenantes, pour ce qui est de l'examen préalable, de l'examen et de l'approbation des activités, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'atténuation connexes, y compris l'application correcte des clauses sociales et environnementales. Les mesures d'atténuation environnementales et sociales récapitulées dans le CGES, le CPR et le PGPP ainsi que les mesures d'atténuation spécifiques envisagées pour les sous-projets seront mises en œuvre, contrôlées et rapportées dans la section du rapport périodique global du projet consacrée aux mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

101. **Publication des instruments de sauvegarde**. Conformément à la politique d'information (OP/BP 4.50) et aux exigences de base des réglementations nationales, au début du projet, l'UEP a entamé une série de consultations publiques et de participations qui s'est poursuivie tout au long de la préparation des instruments de sauvegarde. Le BEEEI a

organisé un atelier national de validation au cours duquel les rapports techniques et les résumés analytiques non techniques ont été rendus publics en anglais et en français. Les trois instruments distincts de sauvegarde (CGES, PGPP et CPR) seront mis à disposition en temps voulu dans la forme et la/les langue(s) nécessaires pour être compréhensibles et accessibles aux groupes consultés. Une fois approuvés par la Banque mondiale, ils seront rendus publics suivant les règles aussi bien dans le pays qu'à l'Infoshop avant l'évaluation préalable.

G. AUTRES POLITIQUES DE SAUVEGARDE DECLENCHEES

102. À ce stade du cycle de projet, aucune autre politique de sauvegarde n'est déclenchée ; toutes les mesures d'examen préalable ont plutôt été appliquées avec soin, et seront encore étudiées pour chaque sous-projet afin de déterminer : i) les catégories des sous-projets ; iii) les politiques à déclencher ; et iii) les instruments de sauvegarde supplémentaires devant être préparés avant leur mise en œuvre physique.

H. CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC (Y COMPRIS LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN)

103. L'ensemble des activités du PASEC devrait générer d'énormes avantages socioéconomiques et environnementaux au profit de centaines de milliers de bénéficiaires principaux nigériens dont la subsistance dépend des cultures et filières agricoles. Une opération novatrice qui vise à faire face aux défis environnementaux et aux pénuries dans le pays et la préparation des instruments de sauvegarde a eu recours à des modalités innovantes pour la conduite des consultations et de la participation du public pour la première fois dans le secteur de l'agriculture. Comme indiqué clairement dans les différents instruments de sauvegarde (CGES, CPR et PGPP), des ateliers de mobilisation transparente et équitable de la participation des parties prenantes ont été bien organisés à travers les zones d'intervention du projet dans le pays. Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables (les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.) ont été identifiés et librement associés au processus. En raison du rôle central que les femmes jouent dans l'agriculture, et compte tenu de l'ambitieux programme gouvernemental sur la participation des jeunes dans le secteur agricole, le projet veillera à ce que ces deux sous-groupes restent pleinement mobilisés tout au long du cycle de vie du projet.

104. Les consultants ainsi que les fonctionnaires et les responsables locaux, ont tenu une série de réunions intensives des parties intéressées (discussions ouvertes et/ou discussions de groupe) qui ont permis à des groupes et/ou des individus de participer librement à la réflexion stratégique sur les objectifs et les activités du projet. Ces idées ont été compilées comme il se doit et les préoccupations, les visions et les besoins des bénéficiaires du projet ont été soigneusement et adéquatement intégrés dans le projet final de chaque instrument de sauvegarde du projet. Elles ont été soigneusement examinées et validées par les deux spécialistes des sauvegardes sociales et environnementales du Groupe de la Banque mondiale, et ont fait l'objet d'une dernière série de consultation et participation du public dans le cadre d'un atelier national de validation mené par le BEEEI en décembre à 2015. Les résultats de ces séries d'ateliers de consultation et de mobilisation citoyenne participative seront pris en compte lors de la conception finale et du cadrage des activités d'AIC afin de susciter l'**appropriation** (les bénéficiaires sont les propriétaires de l'ODP et y adhèrent) et de favoriser la **responsabilité sociale** (en faisant preuve d'appropriation, les bénéficiaires expriment leur pleine détermination à veiller à l'exécution satisfaisante du projet), qui,

ensemble, visent à promouvoir le ***développement durable*** parmi et au sein des communautés du pays.

105. Une fois que cette dernière série de consultations publiques a été achevée, l'Emprunteur a soumis le projet final des trois instruments de sauvegarde distincts au conseiller régional du Groupe de la Banque mondiale pour les questions de sauvegarde pour validation et approbation. Ces instruments ont été rendus publics aussi bien dans le pays qu'à l'Infoshop avant l'évaluation préalable. Comme la consultation et la participation représentent un processus itératif, toutes les parties prenantes seront régulièrement associées aux différentes étapes du cycle de vie et tout au long du projet.

I. MECANISME DE REGLEMENT DES GRIEFS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

106. Les collectivités et les individus qui s'estiment affectés par un projet financé par la Banque mondiale peuvent présenter des recours aux mécanismes de règlement des plaintes (GRM) en place au niveau du projet ou au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS). Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin d'apporter des réponses à des préoccupations liées aux projets. Les collectivités et les individus affectés peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si un préjudice a été causé ou pourrait l'être par suite du non-respect par la Banque mondiale de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que des inquiétudes ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu la possibilité d'y donner suite. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS), prière de se rendre à l'adresse www.worldbank.org/grs. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, prière de se rendre à l'adresse www.inspectionpanel.org.

ANNEXE 1 : CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Niger : **PROJET D'APPUI A L'AGRICULTURE SENSIBLE AU CLIMAT** (P153420)

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.

Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP		Base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulatives (an) 1	2	3	4	5	Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données 1	Description (définition de l'indicateur, etc.) 2
Bénéficiaires directs du projet dont des femmes		X	Nombre de bénéficiaires	0	50 000	100 000	200 000	400 000	500 000	Annuel	Enquête	UCN S&E	Nombre de bénéficiaires, sur la base de 15 % de la population des communes considérées
		X	% de femmes et filles	0	40	40	40	40	40	Annuel	Enquête	UCN S&E	Nombre de femmes sur le total de bénéficiaires
Indicateurs du triple gain de l'AIC	**1. Productivité :** Augmentation de la productivité agricole dans les zones du projet		Pourcentage	Mil : 320 kg/ha Sorgho : 205 kg/ha Niébé : 120 kg/ha Riz irrig. : 4t/ha	0	5	10	30	50	Annuel	Enquête	UCN S&E	Pourcentage d'augmentation des rendements agricoles
	2. Atténuation : Réduction des émissions nettes de GES par unité de produit alimentaire (équivalent en énergie et protéines)		Pourcentage	S.O. (étude de référence)	0	10	15	20	30		Étude	UCN	L'intensité des émissions de GES (émission par unité de produit) comprend toutes les émissions directes et indirectes, ainsi que les variations des stocks de carbone dans le sol
	3. Résilience : Augmentation de l'adoption des nouvelles pratiques agricoles et de gestion dont le projet fait la promotion		Pourcentage	S.O. (étude de référence)	5	10	15	20	25		Enquête	UCN	Taux d'adoption par les bénéficiaires du projet des pratiques agronomiques et de gestion
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES													
Composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat													
Sous-composante 1.1 - Financement de sous-projets intégrés d'AIC au niveau des communes													
Nombre de sous-projets communaux dotés d'un plan de gestion environnemental et social qui a été mis en œuvre			Nombre de sous-projets	0	15	44	69	88	88		Rapports de projets		Sous-projets intégrés d'AIC préparés par les communes et financés par le projet
Pourcentage de communes dont les sous-projets approuvés intègrent l'égalité des sexes			pourcentage	0	100	100	100	100	100	Annuel	Rapports de projet	UCN	Cela fait référence aux initiatives qui prennent en compte : i) les besoins spécifiques des

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.												
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP	Base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulatives (an)					Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données 1	Description (définition de l'indicateur, etc.) 2
				1	2	3	4	5				
										Évaluation des sous-projets		femmes et des hommes (programmes de formation adaptés en tenant compte du genre, etc.) ; et ii) les interventions ciblant spécifiquement les femmes comme principales bénéficiaires
Superficie bénéficiant de services d'irrigation et de drainage	X	HA	S.O.	200	1000	1800	2800	3400	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Superficie totale couverte par des systèmes d'irrigation (travaux et/ou matériel)
Superficie sur laquelle des pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées du fait du projet	X			5 000	30 000	60 000	80 000	100 000	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Les pratiques de gestion durable des terres identifiées sont la régénération naturelle assistée, la plantation d'arbres sur des terres agricoles, la remise en état des pâturages au moyen des demi-lunes, le boisement des dunes, la protection de zones de culture et des périmètres irrigués par des haies vivantes, le boisement
Pourcentage de communes cibles ayant réalisé des ouvrages pastoraux en appui à l'AIC		Pourcentage	S.O.	5	20	40	50	60	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Ouvrages pastoraux : points d'eau, infrastructures de santé animale, entrepôt de fourrager Ouvrage de marché : routes, marché, marché de bétail
Sous-composante 1.2 - Développement inclusif d'entreprises pour la durabilité de l'AIC												
Nombre de financements de contrepartie exécutés		Nombre	0	250	250	1000	1500	2000	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Nombre de financements de contrepartie accordés et exécutés

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.												
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP	Base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulatives (an)					Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données 1	Description (définition de l'indicateur, etc.) 2
				1	2	3	4	5				
		% de femmes et filles	0	40	40	40	40	40	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Pourcentage de femmes bénéficiant du mécanisme de financement de contrepartie
Composante 2 : Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat												
Sous-composante 2.1 - Transfert de technologies												
Nombre de champs écoles paysans mis en œuvre		Nombre		60	90	180	180	180	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Nombre de facilitateurs formés		Nombre		60	90	180	180	180	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Sous-composante 2.2 - Amélioration de l'accès à l'information												
Pourcentage d'agriculteurs recevant l'information agricole par le biais de radios rurales communautaires		Pourcentage	0	10	50	60	60	60	Annuel	Missions de supervision, enquêtes, et Rapport annuel	UCN	
Pourcentage d'agriculteurs utilisant les informations météorologiques pour la production agricole		Pourcentage	0	0	10	15	20	25	Annuel	Missions de supervision, enquêtes, et Rapport annuel	UCN	
		% de femmes et filles	0	40	40	40	40	40	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Les bénéficiaires ciblés sont satisfaits des interventions spécifiques du projet (par exemple l'amélioration de la prestation des services, les stages pratiques pour agriculteurs, les formations, etc.),		Pourcentage	0	80	80	80	80	80	Enquête annuelle	Missions de supervision, enquêtes, et Rapport annuel	UCN	
		% de femmes et filles	0	80	80	80	80	80	Enquête annuelle	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Sous-composante 2.3 – Appui aux institutions nationales pour la délivrance des services et appui aux politiques agricoles												

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.												
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP	Base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulatives (an)					Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données 1	Description (définition de l'indicateur, etc.) 2
				1	2	3	4	5				
Nombre d'agents communaux et d'agents techniques formés		Nombre	0	230	460	460	460	460	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Sous-composante 2.4 – Appui aux innovations en soutien au développement agricole												
Une plateforme électronique (e-coupon) pour la subvention des intrants agricoles est établie		Oui/Non	N	N	O	O	O	O	Annuel	Missions de supervision et rapport annuel	UCN	
Nombre d'agriculteurs vulnérables recevant des subventions en intrants à travers la plateforme électronique				0	2500	5000	10000	20000	20000			
		% de femmes et filles	0	40	40	40	40	40	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	
Un système basé sur la télédétection de suivi des cultures et de leur performance est mis en place et opérationnel		Oui/Non	N	O	O	O	O	O	Annuel	Missions de supervision et rapport annuel	UCN	
Composante 3 : Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence												
Délai pour mettre les fonds à disposition comme demandé par le Gouvernement nigérien au titre d'une crise ou d'une situation d'urgence correspondant aux critères voulus	X	Semaine	-	4	4	4	4	4	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Délai de quatre semaines ciblé pour la mise à disposition des fonds, le cas échéant Les valeurs ne sont pas cumulatives
Composante 4 : Coordination, gestion, suivi et évaluation du projet et communication												
Pourcentage de rapports de gestion (suivi-évaluation, sauvegarde, passation de marchés, GF) présentés dans les 45 jours suivant la fin de la période considérée		Pourcentage	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Annuel	Missions de supervision et évaluations/enquêtes annuelles	UCN	
Pourcentage des activités de passation de marchés exécutées en conformité avec le plan de passation des marchés, le Manuel d'exécution, et les procédures de l'IDA		Pourcentage	0	100	100	100	100	100	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Pourcentage des activités de passation de marchés exécutées sans exception

Les objectifs de développement du projet proposés sont d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.												
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP	Base	Unité de mesure	Référence	Valeurs cibles cumulatives (an)					Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte de données 1	Description (définition de l'indicateur, etc.) 2
				1	2	3	4	5				
Nombre de rapports d'audit annuels soumis à temps sans réserves majeures		Nombre	0	1	2	3	4	5	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	Nombre de rapports d'audit financier
Un système national de suivi-évaluation est établi et opérationnel		Oui/Non	N	O	O	O	O	O	Annuel	Missions de supervision et rapport annuel	UCN	
Mécanisme de règlement des griefs établi et opérationnel		Oui/Non	N	O	O	O	O	O	Annuel	Missions de supervision et Rapport annuel	UCN	

ANNEXE 2 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Niger : Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC - P153420)

I. Contexte et caractéristiques générales du projet

1. **L'agriculture est le secteur le plus important de l'économie du Niger. Elle représente plus de 40 % du PIB national et constitue la principale source de revenus pour plus de 80 % de la population.** La performance du secteur agricole est toutefois très instable, et en conséquence, l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent des sources de préoccupation majeures pour le Niger. Le changement climatique est susceptible d'aggraver la situation de la sécurité alimentaire au Niger.

2. **L'évaluation des risques du secteur agricole, réalisée par la Banque mondiale au Niger en 2013, sert de fondement analytique du projet**. Cette évaluation a mis en évidence l'exposition et la vulnérabilité du Niger à des risques fréquents, principalement la sécheresse, et a indiqué que le risque et l'instabilité pourraient être considérés comme la nouvelle norme dans le contexte du changement climatique. Un passage de la réaction aux crises à la gestion anticipative des risques est nécessaire au Niger, et ce projet vise à mettre en place des structures et des mesures qui permettent aux agriculteurs de mieux gérer les risques et de renforcer la résilience au niveau des ménages agricoles et du secteur agricole d'une manière générale.

3. **Le Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC) qui est envisagé est considéré comme une opération d'ancrage qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative 3N du Gouvernement nigérien**, et il contribuera à la réalisation des objectifs du gouvernement dans secteur agricole tel que défini dans les axes stratégiques et les mesures de l'Initiative 3N. Le projet envisagé vise à réaliser le « triple gain » de l'agriculture intelligente face au climat (AIC), à travers :

(i) l'appui à l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (**sécurité alimentaire**) ;

(ii) la contribution au renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique (**adaptation**) ;

(iii) la réduction de l'intensité des émissions de GES et la séquestration accrue de carbone (**atténuation**).

4. Le projet suit une approche ascendante souple axée sur la demande pour stimuler les investissements au niveau des communes et des ménages en vue de l'obtention du triple gain de l'AIC. En outre, il poursuit également une approche de chaîne de valeur et intervient à des points pertinents dans le système afin d'améliorer la prestation de services. Le projet a été conçu suivant les principes de base ci-après :

(i) **Souplesse** : Compte tenu de l'environnement fragile et de l'insuffisance de capacités, le projet se fera souple pour s'adapter à l'environnement changeant et être en mesure de répondre aux besoins des bénéficiaires et des clients qui se font jour.

(ii) **Mise à l'échelle** : Le projet aidera à mettre à l'échelle les technologies les plus prometteuses et les interventions de la Banque et d'autres projets financés par des donateurs au Niger.

(iii) **Approche de chaînes de valeur** : Le projet interviendra à travers les chaînes de valeur des produits de base (intrants, production, transformation, marché de produits, etc.) et permettra d'apporter un soutien aux entreprises et producteurs, et de réaliser

des investissements publics qui contribueront au triple gain du projet ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement des chaînes de valeur.

(iv) **Sensibilité à la parité des sexes** : Le projet permettra d'analyser les interventions possibles sous l'angle du genre et essayera de bénéficier, dans la mesure du possible, aux femmes à travers ses interventions. La sous-composante relative à la diversification des moyens de subsistance visera principalement les participants de sexe féminin. En outre, les composantes prévoyant des financements et des décaissements d'actifs accorderont la priorité aux femmes bénéficiaires. On fera particulièrement attention à veiller à ce que les interventions ne contribuent pas à une augmentation de pénibilité du travail et des charges pour les femmes.

(v) **Prise en compte de la nutrition** : Le projet favorisera les interventions et mettra à contribution les activités d'autres projets qui ont un lien direct avec l'amélioration des résultats nutritionnels de ses bénéficiaires.

(vi) **Complémentarité avec d'autres interventions** : Le projet permettra de poursuivre, à une plus grande échelle, les actions menées et contribuera à la réalisation d'objectifs plus importants. Cette approche assurera la mise en phase avec les projets élaborés dans le cadre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) et du Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) financé par le FIDA. Le processus de préparation et de conception du projet s'appuieront sur la Priorité nationale de résilience (PNR) préparée dans le cadre de l'Alliance globale pour l'initiative résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR) soutenue par l'Union européenne.

(vii) **Développement des marchés agricoles** : Le projet soutiendra le développement de marchés et impliquera une plus forte mobilisation du secteur privé pour assurer une prestation de services soutenue pendant et après l'intervention du projet.

(viii) **Approche paysagère** : Dans les zones ciblées et les systèmes de production, le projet favorisera la gestion durable du paysage avec des interventions coordonnées à des échelles spatiales (communes) qui permettent d'essayer d'optimiser les interactions entre un ensemble de types de couvert terrestre, d'institutions et d'activités. La gestion durable du paysage permettra : i) d'optimiser la gestion et l'intégration des différentes activités en fonction des ressources naturelles (agriculture, élevage, sylviculture) ; ii) de prendre en compte l'environnement extérieur (contexte de la décentralisation, politiques, règlementations, marchés, etc.) qui pourrait modifier la relation entre les parties prenantes ; et iii) d'encourager les consultations inclusives des parties prenantes pour maintenir et améliorer les services qu'elles fournissent.

(ix) **Approche ascendante** : Le projet adoptera une approche ascendante, une approche axée sur la demande plutôt qu'une approche descendante, une approche normative pour guider la prise des décisions d'investissement. Grâce à un processus participatif de sélection des sous-projets communaux et des financements de contrepartie, les bénéficiaires formuleront et relèveront leur demande pour des activités qui répondent à leurs besoins spécifiques et contribuent à la réalisation du triple gain de l'AIC.

II. Objectif de développement du projet

A. Objectifs de développement proposé

5. Les objectifs de développement du projet (ODP) proposés sont d'accroître l'adaptation aux risques de sécheresse et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés

ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible.

B. Zone et bénéficiaires du projet

6. **La zone d'intervention du projet couvre les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.** Les activités du projet seront concentrées dans 60 communes situées dans la zone bioclimatique se trouvant entre 400 mm et 600 mm et reconnues pour leur forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, mais présentant d'énormes potentialités d'accroissement de la productivité agricole. Ces communes couvrent une superficie de 54 810 km² (4 % du territoire) et abritent 3,9 millions d'habitants (23 % de la population totale du Niger) répartis au sein de 529 789 ménages (dont 86 % de ruraux).

7. **L'intervention du projet cible les systèmes agropastoraux mixtes de la ceinture pluviale du mil et du sorgho**. Le mil est la principale culture de cette ceinture, où les précipitations sont moins importantes et les sols plus sablonneux, alors que le sorgho est cultivé en grande quantité ailleurs. Le niébé est un aliment majeur d'accompagnement des céréales de base et constitue une culture de rente importante. La couche pauvre de la population cultive moins de 2 ha de terres, possède quelques ruminants, et compte sur son propre travail pour gagner un revenu en espèces. Le segment le plus aisé de la population cultive 5 à 20 ha, parfois en métayage. La zone d'intervention est dominée par des systèmes mixtes agro-pastoraux, où la plupart des ménages possèdent des bovins, des petits ruminants et de la volaille. Environ un tiers du cheptel de ruminants du Niger se trouve dans la zone du projet, où leur bétail et les produits connexes sont la principale source de revenus. La possession de bétail, en particulier les bovins, détermine souvent le niveau de richesse d'un ménage.

8. **Dans chaque commune, le projet interviendra directement dans les territoires qui abritent de grandes zones de production de céréales et sont très exposés aux intempéries et aux risques.** Les zones de concentration des investissements dans chaque commune ou groupe de communes seront identifiées suivant une approche participative et sur la base des plans d'investissement communaux pour une agriculture intelligente face au climat qui seront élaborés à partir du Plan de développement communal (PDC).

9. Selon les estimations, les bénéficiaires directs du projet seront environ 500 000 agriculteurs et agropasteurs qui bénéficieront de sous-projets communaux intégrés. Les organisations de producteurs, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, ainsi que des micro, petites et moyennes entreprises bénéficieront également directement des activités du projet. Il est prévu que 40 % de l'ensemble des bénéficiaires directs soient des femmes.

10. **Les bénéficiaires indirects seront les représentants de l'administration locale et les services techniques des ministères de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Administration publique et du Développement rural**. Les représentants de ces institutions bénéficieront des initiatives de renforcement des capacités techniques et institutionnelles qui seront menées dans le cadre du projet.

III. Description du Projet

11. Pour atteindre l'ODP, le projet mettra l'accent sur les activités qui permettent : i) d'accroître le recours aux pratiques agricoles intégrées, y compris les systèmes agro-sylvo-pastoraux, et l'utilisation de l'information pour réduire les risques climatiques et améliorer la sécurité alimentaire ; ii) d'améliorer le taux d'utilisation des semences résistantes à la sécheresse ; iii) d'augmenter le nombre d'agriculteurs ayant recours à l'irrigation ; iv) de renforcer l'intégration de l'agriculture et de l'élevage grâce à une meilleure gestion des résidus de cultures et du fumier ; v) promouvoir la remise en état des terres agropastorales dégradées ; et

vi) protéger les sols agricoles et les bassins versants contre l'érosion et de préserver le potentiel d'irrigation. Dans le même temps, le projet permettra d'améliorer la capacité des gouvernements locaux, des organisations de producteurs, des systèmes d'information nationaux, les fournisseurs de services de conseil rural et agricole et des institutions financières à fournir des biens et services pour répondre aux besoins des communautés et des agriculteurs.

A. Composantes du projet

12. Le projet s'articule autour de quatre composantes : i) Investissements pour la mise à l'échelle des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; ii) Renforcement des capacités et amélioration de la prestation de services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat ; iii) Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence ; et iii) Gestion et coordination du projet. La figure ci-dessous donne un aperçu des composantes I et II du projet.

Figure 2 : Description du Projet

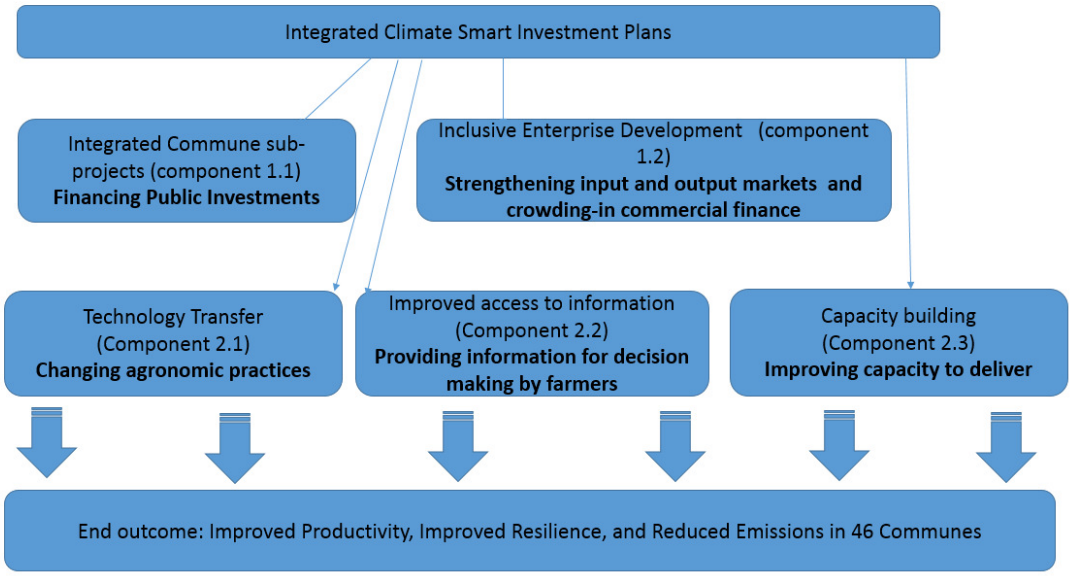

Anglais	**Français**
Integrated climate smart investment plans	Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat
Integrated commune subprojects (component 1.1) Financing public investments	Sous-projets intégrés communaux (composante 1.1) Financement des investissements publics
Inclusive enterprise development (component 1.2) Strengthening input and output markets and crowding-in commercial finance	Développement inclusif d'entreprises (composante 1.2) Renforcement des marchés d'intrants et de produits et apport de financements commerciaux
Technology transfer (component 2.1) Changing agronomic practices	Transfert de technologies (composante 2.1) Changement des pratiques culturales

Improved access to information (component 2.2) Providing information for decision making by farmers	Amélioration de l'accès à l'information (composante 2.2) Fourniture d'information pour faciliter la prise de décision des agriculteurs
Capacity building (component 2.3) Improving capacity to deliver	Renforcement des capacités (composante 2.3) Amélioration de la capacité à produire des résultats
End outcome: improved productivity, improved resilience and reduced emissions in 46 communes	Résultat final : productivité accrue, résilience renforcée, et émissions réduites dans 46 communes

Composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat

13. **L'objectif de la composante 1 est de mettre en œuvre des ensembles intégrés de pratiques qui contribuent au triple gain de l'AIC, à grande échelle, en investissant tant au niveau communal que privé.** Dans chaque commune, un Plan communal intégré d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) sera élaboré, en s'inspirant du PDC. Le PIIAIC intègrera les investissements des communes (sous-composante 1.1) et les groupes d'agriculteurs et les entrepreneurs (sous-composante 1.2) dans une variété de domaines (par exemple, l'irrigation, la fourniture d'intrants, l'infrastructure de commercialisation) dans le but de : i) augmenter la productivité et la production agro-sylvo-pastorale ; ii) renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique et à d'autres risques agricoles ; iii) réduire les émissions de GES par unité de produit ; et iv) faciliter l'accès des producteurs aux infrastructures de marché et leur insertion dans les chaînes de valeur commerciales.

14. **Les Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC)** détermineront les thèmes prioritaires (par exemple, production animale, production de sorgho résistant) et les zones d'intervention (par exemple, groupe de villages, bassins versants) compte tenu des besoins et des ressources recensés au niveau local. Les plans veilleront à ce qu'un niveau critique d'investissement soit atteint pour avoir un impact considérable. Des ONG seront recrutées dans chaque région pour aider les communes à préparer leur Plan intégré d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat. Cela se fera à travers une approche ascendante et une approche participative pour l'identification des besoins et des investissements de programmation donnant lieu aux gains de l'AIC au niveau de la commune. Cette approche tiendra compte des principes de planification participative décrits dans le Guide national d'élaboration des PDC et dans ses annexes concernant la prise en considération du changement climatique et du genre. La préparation d'un Plan communal intégré d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) passe par les cinq étapes présentées dans la figure suivante :

Figure 3 : Processus de préparation d'un plan d'investissement pour l'AIC

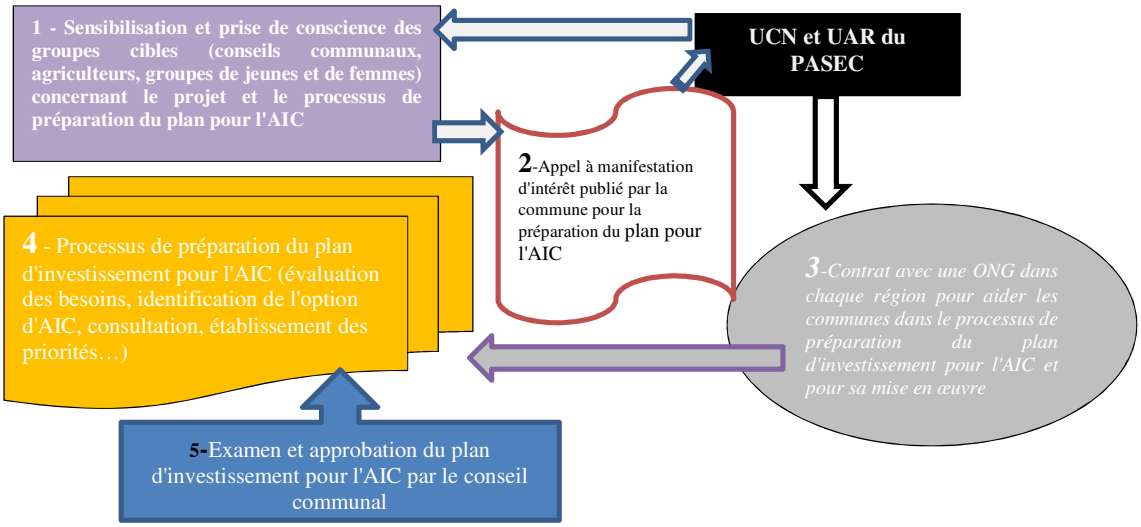

15. **L'accent est mis sur l'investissement dans le domaine public et privé pour stimuler l'adoption de paquets de pratiques et technologies qui contribuent au triple gain de l'AIC.** Les sous-projets au niveau communal (sous-composante 1.1) consisteront essentiellement en des investissements qui requièrent une gestion ou un encadrement communal et qui sont nécessaires pour créer les conditions favorables à l'investissement privé (sous-composante 1.2).

Sous-composante 1.1 - Financement de sous-projets intégrés d'AIC au niveau des communes

16. **Le but de cette sous-composante est de fournir aux communes les financements qu'elles demandent pour soutenir des sous-projets intégrés d'AIC**. À partir du Plan d'investissement pour l'AIC (élaboré avec l'aide d'une ONG devant être recrutée par le PASEC), les communes prépareront, suivant une approche participative et inclusive, des sous-projets intégrés communaux (SPIC-ASEC). Le SPIC-ASEC détermine toutes les opérations conduisant aux gains de l'AIC devant être soutenues par le PASEC.

17. Les sous-projets sont des investissements publics d'intérêt commun et devraient être mis en œuvre au niveau communal afin de créer les conditions propices à l'investissement privé. Les autorités locales sont responsables de l'élaboration du PIIAIC dans une démarche participative et inclusive avec le soutien des services techniques locaux et des prestataires privés (ONG) engagés par le PASEC. L'appui du PASEC aux communes exigera de se conformer aux dispositions définies dans le Manuel d'exécution du projet ; il comprendra en outre une assistance technique pour la mise en œuvre des sous-projets, le suivi-évaluation par les prestataires privés et les entités publiques.

18. Élaboration des PIIAIC et des sous-projets intégrés communaux : Se fondant sur les options d'investissement local pour l'AIC et sur les PDC existants, le projet recrutera des ONG spécialisées (une par région) pour aider 46 communes à élaborer des PIIAIC suivant une approche ascendante et participative. Le processus de planification tiendra compte des principes de planification participative décrits dans le Guide national d'élaboration des PDC et dans ses annexes concernant la prise en considération du changement climatique et du genre. Le processus de planification de l'AIC prendra en compte les expériences enregistrées dans les communes et certains types d'intervention qui peuvent impliquer plusieurs communes, telles que la gestion des bassins versants, la gestion des ressources en eau, l'aménagement et la

gestion des pâturages, ou même la surveillance de certaines maladies animales. Le PIIAIC identifiera les zones, les communautés et les chaînes de valeur prioritaires dans la commune et couvrira tous les investissements pertinents (ouvrages d'irrigation, gestion durable des terres, investissements pastoraux, infrastructures post-récolte, accès aux infrastructures de marché, etc.) à réaliser au niveau communal et individuel. Dans le cadre du PIIAIC, des plans d'investissement spécifiques seront élaborés pour les communes – sous-projets communaux – et financés par le PASEC. Des lignes directrices concernant les PIIAIC ont été élaborées durant la préparation du projet. Les communes bénéficieront de l'aide des prestataires de services (ONG) pour la préparation des PIIAIC et des sous-projets intégrés. Chaque commune participante devra élaborer des plans communaux pour l'AIC qui seront décriront en détail dans les divers sous-projets devant éventuellement être financés par le projet. Il est prévu que tous les PIIAIC soient préparés durant la première année du projet (annexe 5), et le client a déjà émis le contrat pour l'élaboration du PIIAIC de trois communes.

19. **Le PIIAIC et les sous-projets intégrés peuvent couvrir deux ou trois ans en fonction de la nature des investissements réalisés par les communes et les communautés.** Le PIIAIC cible les populations/zones les plus vulnérables de la commune, qui ont le plus besoin de ces investissements. Une attention particulière sera accordée aux jeunes et aux femmes. Près de 500 000 agriculteurs bénéficieront des sous-projets communaux.

20. Un sous-projet intégré sera une combinaison, au sein d'une communauté locale ou d'un regroupement de terres cultivables, qui peut aider à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : i) amélioration de la fertilité des sols et de la gestion de l'eau pour les cultures pluviales ; ii) maîtrise et augmentation de l'eau dans les systèmes irrigués de petite et moyenne envergure ; iii) appui à l'intégration de l'élevage ; iv) amélioration de l'accès aux marchés ; et v) amélioration de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles. Ces cinq catégories d'interventions ont été retenues après un examen exhaustif des interventions éprouvées, dans l'optique d'assurer le succès dans l'amélioration de la productivité, le renforcement de la résilience et la réduction des émissions de GES dans les zones arides.

21. Le tableau A2.1 fournit une liste indicative positive des types d'activités qui pourraient éventuellement être financées dans le cadre des cinq catégories d'intervention. Cette liste est indicative, et pas exhaustive, et le comité d'examen des sous-projets (CRAP) examinera toutes les activités, au-delà de la liste positive ci-dessous, qui pourraient contribuer au triple gain de l'AIC et répondre aux critères d'éligibilité décrits dans le Manuel d'exécution du projet. Pour être éligible, le sous-projet intégré devra comprendre une activité ou une combinaison d'activités qui, ensemble, donnent lieu au triple gain de l'AIC.

Tableau A2.1 : Liste indicative d'activités pour inclusion éventuelle dans les sous-projets intégrés communaux

	Productivité	**Résilience**	**Mesure d'atténuation**
I. Gestion des sols et de l'eau			
Digues et aménagements de koris	X	X	
Dragage de voies d'eau	X	X	
Aménagement d'étangs	X	X	
Travail sur la gestion durable des terres et de l'eau (barrières de pierres en demi-lunes, zaïs, fixation de dunes, déversoirs, aménagement de pépinières, reboisement)	X	X	X
Mobilisation des ressources en eau et ouvrages hydrauliques	X	X	
Promotion des sources alternatives d'énergie (biogaz, solaire, etc.)	X	X	X
Agriculture de conservation (agroforesterie, brise-vent, clôtures)	X	X	X
production de compost (gestion des ordures ménagères)	X	X	X
Appui à la constitution de stocks de céréales pour les situations d'urgence	X	X	
II. Irrigation à petite et moyenne échelle			
Aménagement de nouveaux systèmes d'irrigation à petite échelle	X	X	
Remise en état de systèmes d'irrigation à petite échelle	X	X	
Remise en état de systèmes d'irrigation à moyenne échelle	X	X	
Promotion des technologies favorisant les économies d'eau et d'énergie pour l'élévation d'eau	X	X	X
Promotion des technologies favorisant les économies d'eau énergie pour la distribution d'eau (irrigation au goutte-à-goute et système californien)	X	X	X
Interventions qui renforcent la protection des systèmes d'irrigation et augmentent les disponibilités d'eau : y compris tel que défini dans les PIIAIC : i) déversoirs d'infiltration pour améliorer la recharge tout en réduisant l'érosion des koris ; ii) petits barrages de terre pour la mobilisation de l'eau ; iii) préservation ou réalisation de fossés pour la protection des sites irrigués et des zones de production contre les inondations ; iv) protection contre l'érosion hydrique et éolienne ; v) protection contre les animaux errants ; et vi) application de bonnes pratiques de gestion et de drainage.	X	X	
III. Intégration de l'élevage			
Matériel et stock initial pour l'engraissement des petits ruminants et des bovins	X	X	
Hachage des résidus de récolte, matériel de stockage, et installations	X	X	
Infrastructure pour la vaccination et appui aux services pastoraux locaux (villageois)	X	X	
Stockage de fumier	X	X	
Installation de stockage de fourrage	X	X	
Délimitation et restauration des pâturages communaux (utilisés par les populations locales et les éleveurs)	X	X	X
Puits de forage	X	X	
Boutiques d'aliments de bétail	X	X	
IV. Accès aux marchés			

Routes rurales		X	
Aménagement des infrastructures de marché	X	X	
Aménagement des infrastructures de stockage (banques alimentaires et fourragères)	X	X	
Appui aux boutiques villageoises et communales d'intrants	X	X	
V. Agroforesterie et gestion des ressources naturelles			
Régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA)	**X**	**X**	**X**
Brise-vent, haies, défrichage, haies vives	X	X	X
Appui à la gestion des forêts classées et à l'éco-agriculture au Sahel	X	X	X
Promotion de produits forestiers non ligneux	X	X	X
Création de parcs agroforestiers	X	X	X
Pépinière (villageoise ou individuelle)	X	X	X
Promotion des énergies domestiques alternatives/réduction de l'utilisation du bois comme source d'énergie	X	X	X

Sous-composante 1.2 - Développement inclusif d'entreprises pour la durabilité de l'AIC

22. **Pour soutenir et poursuivre à une plus grande échelle l'adoption d'approches intégrées de l'AIC dans le cadre du projet et au-delà, il est important d'aider les groupes de producteurs et les micro, petites et moyennes entreprises (TPME) afin d'entreprendre des activités qui renforcent les marchés d'intrants et de produits et créent les conditions d'une adoption réussie de pratiques agricoles améliorées.** Dans le cadre de cette sous-composante, le projet appuiera les investissements dans les domaines suivants : **i) appui en services de développement d'entreprises au profit des bénéficiaires de financements de contrepartie (5 millions dollars), et ii) exploitation d'un mécanisme de financement de contrepartie (10 millions de dollars).**

23. Appui en services de développement d'entreprises au profit des bénéficiaires de financements de contrepartie : Si le nombre de groupes et de MPME menant des activités dans le secteur agricole du Niger est en croissance, leurs capacités de gestion et leurs capacités techniques globales restent assez faibles. Le financement de contrepartie doit être complété par un « appui technique » à l'amélioration des chances de succès. Dans le cadre du projet, 5 millions de dollars seront affectés à l'appui en services de développement des entreprises (SDE) à l'intention des bénéficiaires des financements de contrepartie (les groupes de femmes et de jeunes, les organisations de producteurs, et les MPME) en vue de renforcer leur capacité à mettre en œuvre avec succès leurs propositions qui sont en phase avec les plans d'investissement communaux pour l'AIC. Dans chaque région, le projet recrutera des prestataires de SDE (ONG ou cabinets privés de consultants) pour : a) constituer une réserve de candidats potentiels et fournir un soutien aux bénéficiaires de financements pour affiner les propositions de projets ; b) faciliter l'accès aux fonds pour les bénéficiaires de financements ; c) offrir une formation en gestion aux bénéficiaires de financements ; d) organiser des formations techniques avec des institutions techniques spécialisées au profit des bénéficiaires de financements ; e) Fournir un appui technique et administratif aux bénéficiaires de financements sur une période préalablement convenue ; et f) assurer le suivi et en faire rapport à l'UCN et aux communes.

24. Mécanisme de financements de contrepartie : Le but du mécanisme de financement de contrepartie est de compenser les conditions appropriées et le financement des investissements, et de stimuler l'investissement là où les bénéficiaires ciblés éprouvent de graves difficultés à mener leurs activités, en particulier le manque d'équité, et au bout du compte de faciliter l'accès au crédit commercial. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet fournira des

financements de contrepartie d'un montant de 10 millions de dollars. Le financement servira à financer des actifs productifs et des investissements afin de fournir un soutien ponctuel aux personnes et aux entreprises de groupes. L'aide au capital d'investissement favorise l'intégration dans le paysage des financements privés sous l'effet de l'accumulation d'actifs qui pourraient servir de garantie. Il est prévu que le fonds de roulement provienne principalement d'un crédit ou de fonds propres. Le mécanisme de financements de contrepartie pourrait financer en partie le fonds de roulement, ce financement devra représenter moins de 10 % de la valeur du financement total et être destiné principalement à des entreprises de groupes. Les financements seront accordés aux trois catégories de bénéficiaires suivantes : a) les groupes de femmes et de jeunes ; b) les organisations de producteurs ; et c) les micro, petites et moyennes entreprises MPME.

25. Seules les activités, ou une combinaison de celles, qui contribuent directement ou indirectement au triple gain de l'AIC, seront prises en considération dans l'optique d'un financement de contrepartie. Les cinq catégories de projets suivantes seront éligibles pour bénéficier d'un financement de contrepartie : a) systèmes de production pluviaux ; b) irrigation ; c) intégration de l'élevage ; d) agro-industrie ; et e) fourniture d'intrants. Le tableau A2.2 fournit une liste indicative positive des types de projets qui pourraient être considérés pour un financement de contrepartie. Cette liste n'est toutefois qu'indicative et le comité d'examen des financements de contrepartie utilisera le critère décrit dans le manuel de mise en œuvre, notamment l'évaluation de la façon dont les propositions potentielles pourraient contribuer au triple gain de l'AIC afin d'examiner les propositions éligibles pour recevoir un financement de contrepartie au titre du projet. Outre le financement de contrepartie, la contribution du propriétaire et, le cas échéant, le crédit commercial (par l'intermédiaire de banques ou d'IMF) constitueront d'autres sources de financement.

Tableau A2.2 : Liste indicative positive des activités pour un développement inclusif des entreprises

	Productivité	**Résilience**	**Mesure d'atténuation**
I. Production végétale pluviale			
Production de semences résistantes à la sécheresse	X	X	
Achat de matériel et outillage agricoles			
Agriculture de conservation et gestion intégrée de la fertilité des sols (Zaï, paillage, arbres fertilisants, rotation des cultures, etc.)	X	X	X
Dispositifs de prévention de l'érosion éolienne (haies vives, brise-vent)	X	X	
Gestion intégrée des ennemis des cultures	X	X	
Production de compost	X	X	X
Infrastructure de stockage et autres technologies pour réduire les pertes post-récolte		X	
II. Irrigation à petite échelle			
Établissement de vente et réparation/maintenance des équipements d'irrigation (irrigation au goutte-à-goutte, irrigation solaire, pompes à pédales, etc.)	X	X	
Achat de pompes et conduites simples par des groupes d'agriculteurs et des entreprises	X	X	
Utilisation de technologies favorisant les économies d'eau énergie pour la distribution d'eau (irrigation au goutte-à-goutte et système californien)	X	X	
Puits	X	X	
III. Intégration de l'élevage			

Production et commercialisation de fourrage	X	X	X
Élevage et engraissement de petits ruminants	X	X	X
Élevage et engraissement de bovins	X	X	X
Matériel de récolte de fourrage naturel	X	X	
Unités de production, de traitement, de stockage de fourrage irrigué	X	X	X
Unités de transformation de blocs nutritionnels, y compris installations de stockage de matériel brut et de blocs	X	X	X
Production villageoise de volaille (stock initial, abri, stockage d'alimentation)	X	X	
Production intensive de poisson	X	X	
Aménagement d'habitats d'animaux			
IV. Transformation agroalimentaire			
Transformation et commercialisation de produits forestiers non ligneux		X	
Transformation de sorgho		X	
Transformation de riz			
Transformation et commercialisation de mil		X	
Transformation et commercialisation de niébé		X	
Transformation et commercialisation de viande et de poisson		X	
Séchage, stockage et transformation de fruits et de légumes		X	
Transformation d'oléagineux et de légumineuses		X	
Transformation et commercialisation d'autres cultures de rente – par exemple, moringa, gomme arabique, etc.			
Usine centrale de collecte, refroidissement, stockage et transformation de produits laitiers	X	X	
Usines secondaires de refroidissement de produits laitiers (de petite échelle dans les villages)	X	X	
Matériel de transport de lait		X	
V. Approvisionnement en intrants			
Fabrication et commercialisation de compost	X	X	X
Boutiques de semences et d'intrants	X	X	X
Production et commercialisation de semences	X	X	X
Provenderie et entreposage d'aliments pour animaux à petite échelle	X	X	X
Boutiques d'aliments et de médicaments pour animaux	X	X	X

26. Le mécanisme de financement de contrepartie sera géré par un cabinet d'audit qualifié, une banque commerciale ou une entité professionnelle compétente (opérateur financier). Les projets d'investissement élaborés seront soumis à l'UAR pour examen préalable avant d'être soumis au CRAP pour examen et décision. La liste positive sera élargie et examinée chaque année en fonction des enseignements tirés de l'expérience. Le manuel d'exécution du projet décrit les critères d'admissibilité, le montant du financement de contrepartie, la contribution des bénéficiaires, la valeur minimale et maximale du financement, le critère d'évaluation du financement, et le mécanisme d'exploitation. La contribution en financement de contrepartie sera déterminée par la catégorie à laquelle appartient le bénéficiaire et la valeur du financement sollicité. L'harmonisation étant un principe fondamental du projet, le mécanisme concernant les financements de contrepartie sera autant que possible harmonisé avec les mécanismes de

financement de contrepartie mis en œuvre par des projets financés par le FIDA, Lux-Dev, la Banque africaine de développement, et d'autres partenaires de développement.

27. **Cette sous-composante se concentrera principalement sur les interventions dans les 10 filières suivantes** : mil, sorgho, niébé, produits laitiers, petits ruminants, bovins de boucherie, volaille, production végétale, production de riz sous irrigation, et d'autres cultures de rente sous irrigation. Les critères utilisés pour sélectionner les filières sont les suivants : i) filière agricole existante opérationnelle sur le site du projet (principalement la ceinture mil-sorgho) ; ii) demande actuelle et naissante du marché ; et iii) pertinence pour l'ODP.

28. Cela devrait contribuer à la création de 10 000 emplois au moins grâce au soutien apporté aux nouvelles entreprises intelligentes face au climat. En outre, ces entreprises fourniront des intrants ou agiront comme des débouchés de produits pour les agriculteurs des communes concernées par l'AIC. L'appui sera apporté aussi bien aux activités de production que de postproduction. Au moins 50 % des ressources de cette sous-composante seront alloués aux femmes et aux jeunes entreprises.

Appui au Fonds d'investissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) : Le projet permettra de fournir un appui au FISAN et de soutenir des activités telles que l'organisation d'ateliers, les formations, le financement d'études analytiques et le développement de stratégies, et d'autres activités de soutien.

Composante 2 : Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat

30. Pour aider à adopter des pratiques et réaliser des investissements soutenus permettant de réaliser le triple gain de l'AIC, les agriculteurs du Niger devront avoir accès aux biens et services fournis par des institutions publiques et privées. Cette composante portera sur l'amélioration de la prestation de services par les institutions nationales et locales. Le projet adoptera une approche systémique et interviendra à des points pertinents de l'ensemble du système pour aider à améliorer le fonctionnement de la chaîne tout entière de la prestation de services. Cette composante permettra de travailler directement avec le secteur privé et d'essayer de mettre en place des mécanismes de marché pour une prestation de services soutenue pendant et après l'exécution du projet. En outre, elle mettra l'accent sur les institutions du secteur public pour améliorer le cadre des politiques et l'environnement favorable et faciliter la prestation des services en question par les institutions publiques nationales et locales. Pour améliorer la prestation des services, cette composante s'articulera sur trois sous-composantes : i) transfert de technologies ; ii) amélioration de l'accès à l'information ; et iii) renforcement des capacités.

Sous-composante 2.1 - Transfert de technologies

31. **Au Niger, le soutien des pouvoirs publics aux producteurs se caractérise par une scission entre les institutions en charge du développement des technologies et des pratiques et celles responsables du transfert de technologies et de la formation des agriculteurs**. Le développement technologique est assuré par les institutions de recherche, y compris l'Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), l'Université Abdou Moumouni (UAM Niamey), le Centre de multiplication du bétail (CMB), le Laboratoire central de l'élevage (LABOCEL), le Centre de semences forestières, et le Bureau de l'évaluation environnementale et des études d'impact (BEEEI), tandis que la vulgarisation et le transfert de technologies sont assurés par les services de vulgarisation de l'État (DVTT), des projets, des

ONG et des acteurs privés. Compte tenu du point fait de cette situation, le transfert de technologies se fera en appliquant l'approche Champ Ecoles Paysans (CEP). Le CEP est un processus d'apprentissage en groupe qui a été utilisé avec succès au Niger au cours des dernières décennies.

32. Les agriculteurs participant au CEP sont organisés en groupes de 25 à 30 membres qui mettent en œuvre de nouvelles activités avec l'appui d'un encadreur technique. La nature pratique du CEP, conjuguée aux observations de terrain régulières et aux analyses de groupe, s'est révélée extrêmement efficace pour la diffusion de nouvelles pratiques et technologies. Les connaissances tirées de ces activités permettent aux participants de prendre leurs propres décisions concernant les pratiques de gestion de leurs exploitations.

33. **Le PASEC soutiendra les CEP qui adoptent une approche intégrée, considérant l'exploitation ou l'unité production dans son ensemble, dans le but d'améliorer le triple gain de l'AIC**. Il faudra pour cela l'intervention d'encadreurs techniques ayant des connaissances dans un ensemble de domaines de la production agricole et de la gestion des ressources naturelles. Le projet renforcera donc la capacité de la DVTT, mais fera appel à des experts locaux ou internationaux précis (assistance technique de la FAO prévue). Certains des domaines techniques qui seront diffusés par le biais des SPA englobent : la gestion des résidus de culture, la prévention de l'érosion et de la dégradation des sols agricoles, l'utilisation de semences résistantes à la sécheresse, la production et la commercialisation de la volaille, les systèmes d'irrigation à petite échelle, et l'utilisation de sources d'information modernes dans la gestion des exploitations agricoles.

34. Les activités spécifiques à réaliser dans le cadre de la sous-composante 2.1 sont les suivantes :

- **Identification des besoins en transfert de technologies** à travers l'élaboration de Plans intégrés d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat (PIIAIC) au niveau communal et des consultations avec des partenaires tels que le Réseau des chambres d'agriculture (RECA). Une attention particulière sera accordée aux besoins des groupes les plus vulnérables, jeunes et femmes y compris.
- **Contrats avec des institutions de recherche nationales (INRAN) et internationales (ICRISAT/CCAFS)** pour l'identification et l'adaptation de paquets techniques et de pratiques novatrices afin de répondre aux besoins spécifiques. Plus précisément, l'ICRISAT/CCAFS, travaillant en partenariat avec l'INRAN, fera ce qui suit : i) évaluer les coûts/bénéfices, impacts, opportunités et obstacles à la mise en œuvre des différentes formules possibles d'agriculture intelligente face au climat (AIC) ; ii) promouvoir l'adoption de variétés de courte durée, sensibles à la photopériode et utilisant efficacement l'eau et les éléments nutritifs afin de réduire les risques climatiques ; et iii) développer des innovations en matière de gestion intégrée et diversifiée des systèmes terre-eau-arbre-culture-élevage ;
- **Renforcement des capacités au sein de la DVTT, des associations de producteurs, de l'INRAN, des ONG et autres organisations locales** qui faciliteront la première génération de CEP et les Plateformes d'innovation. Cela comprendra des formations en du personnel, des visites sur le terrain, ainsi que des brochures personnalisées et des manuels techniques.
- **Acquisition d'intrants et équipements pour les CEP et Plateformes d'innovation ;**
- **Développement d'un cadre institutionnel pour la viabilité des CEP et des Plateformes d'innovation** en s'appuyant sur les autorités communales, les groupe

d'agriculteurs, les organisations professionnelles, les chambres d'agriculture et les directions technique national.

35. Au cours de la mise en œuvre, il est proposé que la FAO fournisse une assistance technique au PASEC pour la mise en œuvre de cette sous-composante en mettant l'accent sur :

- ***Le renforcement des capacités des services nationaux de vulgarisation et des organisations d'agriculteurs dans le cadre de l'approche Champs Ecoles Paysans (CEP).*** Le PASEC aidera la DVTT et l'INRAN à entreprendre à une grande échelle les CEP, qui contribueront à la diffusion et à l'adoption de pratiques d'AIC dans les sites du projet. Dans ce contexte, il est proposé que la FAO fournisse un soutien méthodologique et technique à l'élaboration d'une stratégie nationale d'institutionnalisation de l'approche des CEP, par le biais d'une consultation avec un large éventail d'institutions intervenant dans la mise en œuvre des CEP. En outre, le soutien méthodologique de la FAO au PASEC sera orienté vers le transfert de connaissances au personnel de la DVTT et aux techniciens chargés d'apporter un accompagnement aux communes et organisations d'agriculteurs ciblées. Ces initiatives de renforcement des capacités permettront aux techniciens de devenir des maîtres formateurs et animateurs capables d'établir des CEP durables et de qualité traitant de l'AIC. L'appui technique de la FAO portera sur l'élaboration et l'actualisation des lignes directrices pour la mise en œuvre des CEP, y compris les mécanismes de suivi-évaluation et de durabilité.

Sous-composante 2.2 - Amélioration de l'accès à l'information

36. Les agriculteurs ont besoin d'accéder à multiples points de données pour pouvoir opérer des choix concernant les cultures, les semis, les pratiques agronomiques, la récolte, la transformation et la commercialisation. Au Niger, les agriculteurs s'appuient principalement sur les réseaux d'information traditionnels pour prendre des décisions. L'accès à l'information moderne, fiable, pertinente et personnalisée pour guider les décisions qu'ils prennent est toujours assez limité. En l'absence de ces informations, les agriculteurs prennent des décisions sous-optimales, ce qui contribue à de faibles niveaux de productivité, d'efficacité et de résilience. L'accès à une meilleure information pour la prise de décision est un élément essentiel du paquet d'activités liées à l'AIC pour aider à réaliser le triple gain de cette dernière.

37. Le besoin d'une information personnalisée, pertinente et communiquée en temps réel pour une prise de décision efficace a été exprimé à plusieurs reprises pendant les missions d'identification et de préparation du projet. Bien qu'un certain nombre d'initiatives (en particulier la diffusion d'informations sur les prix du marché provenant des SIM-A et SIM-B par le biais du téléphone mobile, des radios communautaires, etc.) aient reçu un accueil favorable, d'une manière générale les agriculteurs ont un accès limité aux informations voulues. Le PASEC améliorera l'accès des agriculteurs aux types d'informations suivants : a) prévisions et alertes météorologiques personnalisées ; b) application de pratiques agronomiques et de la vulgarisation ; c) prix du marché ; et d) alertes d'urgence.

38. Pour aider à fournir des services d'information intégrés et pertinents par rapport aux besoins des agriculteurs, pour l'aide à la prise de décision, la sous-composante 2.2 du projet permettra de soutenir les investissements dans les deux domaines suivants :

- **Prévisions et alertes météorologiques au niveau communal :** Récemment, un certain nombre d'initiatives ont été prises dans ce domaine au Niger avec la participation du ministère des Transports (Direction nationale de la météorologie), du ministère de l'Agriculture (INRAN), des universités, du Centre régional de formation en agrométéorologie et hydrologie (AGRHYMET), de CARE, du CRS, etc. Il s'est avéré que ces projets pilotes ont eu un impact positif sur les agriculteurs, qui se sont félicités de la fourniture des services de prévision et d'alerte météorologiques. La Banque africaine de développement met actuellement en œuvre le Projet de développement de l'information et de la prospective climatiques (PDIPC) d'un montant de 13,8 millions, visant à améliorer l'infrastructure d'observation météorologique, à soutenir la modélisation et l'évaluation de la vulnérabilité, et à renforcer les systèmes d'alerte rapide. Le projet devrait soutenir la mise en place de 34 stations synoptiques, 39 stations agrométéorologiques, 39 enregistreurs de pluie, et 796 pluviomètres. Cela contribuera au développement des prévisions saisonnières et à court terme, aux alertes régulières, seront diffusées par de multiples canaux, dont les radios communautaires. Le projet assurera la coordination avec les initiatives existantes et prévues pour veiller à ce que les agriculteurs des communes retenues aient accès à des prévisions et alertes météorologiques personnalisées. On suppose que l'infrastructure météorologique et la capacité de prévision auront été développées par le PDIPC et d'autres initiatives et que le projet pourrait aider à soutenir les éléments qui constituent des chainons manquants. Le PASEC appuiera les activités suivantes : i) appui au développement de nouvelles infrastructures météorologiques dans les communes non couvertes par le PDIPC ; ii) appui aux infrastructures techniques et informatiques de la Direction de la météorologie nationale du Niger pour permettre la diffusion de prévisions météorologiques sur le court, le moyen et le long terme au niveau des communes ; iii) assistance technique à la Direction de la météorologie nationale du Niger afin d'améliorer ses capacités de prévision (formations à court et moyen terme, services de consultants) ; iv) appui à l'INRAN et la DGA pour la fourniture d'avis couplés aux prévisions météorologiques au niveau communal ; v) appui pour le téléchargement, en temps réel sur une plateforme en ligne, des prévisions et alertes météorologiques par la Direction de la météorologique du Niger pour favoriser le libre accès à ces informations.
- **Renforcement de la communication de l'information aux agriculteurs :** Certes, un certain nombre d'initiatives pertinentes soutenues par des bailleurs de fonds axées sur la diffusion d'informations météorologiques, commerciales et agronomiques au Niger ont été prises, mais elles ont principalement bénéficié aux organisations nationales et touchent à peine les agriculteurs. Cette activité est principalement destinée à fournir des informations aux agriculteurs des communes couvertes par le projet, cependant, ses avantages s'étendront à travers le Niger dans la mesure où les agriculteurs au-delà des communes ciblées pourront bénéficier de ces investissements. Le projet appuiera le RECA et d'autres organisations pertinentes à entreprendre les activités suivantes : a) compilation du contenu existant (copie papier, PDF, audio et vidéo) sur les bonnes pratiques agricoles et pastorales qui soutiennent les résultats de l'AIC et la préparation des matériels spécifiques de diffusion dans la langue locale ; b) mise à niveau et développement du portail web du RECA pour fournir des informations en temps réel sur les prévisions et alertes météorologiques, les prix du marché, les alertes d'urgence et les paquets technologiques dans les langues pertinentes ; c) appui aux radios rurales communautaires dans la zone du projet pour communiquer le contenu pertinent aux populations agricoles et recueillir des commentaires ; d) renforcement de la communication de l'information grâce aux marchés locaux (par exemple, matériel promotionnel, démonstration audio-vidéo, stands d'information et camps, etc.).

39. Le projet élaborera des paramètres pertinents pour suivre et surveiller la diffusion de l'information, l'accès à cette information et le processus de prise de décision pour mieux cerner les résultats et les impacts de cette sous-composante.

Sous-composante 2.3 - Appui aux institutions nationales pour la délivrance des services et appui aux politiques agricoles

40. Le Niger occupe le dernier rang dans l'Indice de développement humain dans le monde et les capacités de ses institutions publiques et privées sont faibles. Cela a des conséquences graves sur la mise en œuvre des projets et la viabilité de leurs résultats. Cette sous-composante permettra de financer des activités de renforcement des capacités à travers différentes sous-composantes.

41. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera les activités suivantes :

i) **Renforcement des capacités au niveau des communes :** La commune est le principal point d'entrée des interventions du projet. La capacité actuelle des communes à concevoir et mettre en œuvre des programmes est assez faible et il y a fortement lieu de renforcer les capacités des agents publics au niveau communal. Les activités suivantes bénéficieront d'un appui du PASEC :

   a. **Formation d'agents communaux et du personnel technique :** Pour renforcer les capacités du personnel technique et administratif de première ligne au niveau des communes, le projet financera un certain nombre d'activités, dont celles qui suivent : i) formation technique en AIC ; ii) formation en gestion ; et iii) ateliers réguliers et visites d'échange pour assurer le flux de l'information et l'échange de connaissances.

   b. **Formation à l'intention des comités d'examen communaux et régionaux (financement de contrepartie et sous-projets communaux)** : Des comités d'examen technique seront créés dans le cadre du projet et chargés de l'examen préalable et de l'approbation des financements de contrepartie et des propositions des sous-projets communaux. Le projet financera la formation de ces comités sur les méthodes d'évaluation des propositions, les directives et la liste positive, et sur les méthodes d'évaluation du triple gain concernant les activités ne figurant pas sur la liste positive.

   c. **Information** : Le projet financera la constitution de kits d'information qui seront facilement accessibles par les utilisateurs finaux (préparés aussi bien en français et que dans les langues locales), comprenant notamment des dépliants, des jeux, des brochures, des affiches, des rapports et d'autres outils d'aide au partage de l'information, dont des films documentaires et des émissions diffusées sur les radios locales.

ii) **Renforcement des capacités des institutions nationales :** Pour intégrer l'AIC dans le paysage institutionnel global du Niger, le projet devra être réalisé en coordination avec un grand nombre de départements ministériels et d'institutions et des coalitions fortes devront être créées. En outre, la performance du projet est subordonnée à la participation active et au soutien d'un certain nombre d'institutions qui participent directement à la prestation de services dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Le projet financera un certain nombre d'activités visant à renforcer la capacité des institutions nationales, notamment : a) l'organisation d'ateliers, de réunions et de visites sur le terrain, et l'élaboration et l'exécution d'un programme de formation pour la sensibilisation à l'AIC et le partage de connaissances y relatives ; b) l'appui à

l'élaboration des politiques, projets et programmes de l'AIC, qui pourrait entraîner la réalisation d'études techniques, l'organisation d'ateliers et de réunions, de visites d'exposition, etc. ; c) l'aide aux institutions nationales pour la mise en œuvre du PASEC ; et d) l'aide aux universités nationales pour l'élaboration de programmes relatifs à l'AIC.

iii) **Aider l'INRAN à produire des semences de base et à préserver le matériel génétique :** Il existe une pénurie aiguë de semences de base résistantes à la sécheresse au Niger. En conséquence, le projet permettra de : a) fournir un soutien financier pour la production de semences de base pour la culture de céréales de base ; b) fournir un soutien pour la distribution de semences de base aux producteurs de semences ; c) fournir un appui à l'assistance technique, au contrôle de la qualité et à la surveillance des semences ; et d) fournir un soutien financier pour la préservation du matériel génétique.

Sous composante 2.4 Appui aux innovations en soutien au développement agricole

41. La stratégie reposera sur la mise à l'échelle des interventions éprouvées, en même temps, de garder l'espace pour de nouvelles innovations qui ont un potentiel de mise à l'échelle dans l'avenir. Ces activités sont déjà mises en œuvre, et plus grande échelle dans les pays voisins et peuvent jouer un grand rôle dans le renforcement de la résilience et l'amélioration de la productivité. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes seront soutenues: a) mise en place d'un système e-coupons pour la distribution des intrants agricoles pour les populations vulnérables dans les communes sélectionnées; et b) la mise en place d'outils de télédétection et d'autres applications satellitaires pour le suivi des cultures et leur performance.

42. **Système e-vouchers de distribution des intrants agricoles**: Au Niger, moins de 10 pour cent des utilisations des terres cultivées sont couvertes par des semences améliorées. Le marché des semences est caractérisé par une prépondérance des distributions de semences par le Gouvernement et d'autres donateurs. Ces subventions ne ciblent pas spécifiquement les populations vulnérables et créent beacoup de distorsions de marchés. En plus de semences, ces questions touchent également d'autres intrants (engrais, aliments de bétail,..). Un certain nombre de pays voisins utilisent des programmes e-voucher avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des subventions, améliorer le ciblage et l'intégration des acteurs du secteur privé dans des programmes ciblés de subvention des intrants agricoles. Pour aider à concevoir et exécuter un programme e-voucher et le mettre en œuvre dans des communes pilotes, le projet entreprendra les activités suivantes: a) le développement d'une plateforme électronique (e-vouchers) pour la subvention ciblée des intrants agricoles ; b) collaboration avec le Projet Filets Sociaux pour l'identification et le ciblage des personnes et ménages vulnérables devant recevoir les e-coupons; c) appui à l'association des entreprises de production et de commercialisation des semences (Association des Producteurs Privés de Semences du Niger, APPSN), les distributeurs d'intrants et les association de production communautaires de semences (formations adéquates, outils de gestion, équipements, renforcement des réseau de distribution, actions de promotion des semences sélectionnées ...) afin d'assurer leur participation dans le système e-voucher, assurer la production et la distribution de semences de qualité et renforcer la coordination de la chaîne d'approvisionnement en intrants (semences, engrais et aliments de bétail); d) financer le coût de la subvention des intrants ; et e) le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la chaîne

d'approvisionnement en semences. Le système e-voucher sera paramétré de sorte qu'à terme, qu'il puisse être utilisé par la DGA et les autres donateurs pour la délivrance de l'ensemble des subventions publiques en intrants agricoles, selon les même critères de ciblage et d'efficacité.

43. **Promotion de la télédétection et d'autres outils satellitaires pour la surveillance des cultures**: Les progrès combinés dans les technologies satellitaires, les technologies de télédétection, l'infrastructure informatique et les techniques de modélisation des cultures a permis d'améliorer significativement le suivi de la surveillance spatiale et l'estimation de la production agricole. Un certain nombre de pays utilisent télédétection pour améliorer leur système de surveillance des cultures et la prévision nationale. La disponibilité à temps opportun et précis des informations sur les productions agricole est très critique, surtout pour un pays vulnérable à l'insécurité alimentaire comme le Niger, pour déclencher l'intervention d'urgence et prendre des mesures proactives en conséquence. La mise en place de ce dispositif sera coordonné par le ministère de l'Agriculture en étroite relation avec le CCA (Cellule Crises Alimentaires); et le CC / SAP (Cellule de coordination du Système d'alerte Précoce). Cette activité permettra de financer: a) la mise en service d'une organisation compétente pour délivrer le suivi des cultures et de prévision des cultures concernées au niveau de la commune; b) recrutement d'une entreprise confirmée pour mettre en place le système de télédétection couplées avec des observations au sol et affiner en conséquence le modèle d'estimation des récoltes; c) mettre en place les équipements informatiques et les licences nécessaires pour poursuivre l'activité au cours du projet; et d) renforcer les capacités des institutions nationales à développer, utiliser, et diffuser ces informations.

3 : Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence

44. À la suite d'un phénomène naturel néfaste donnant lieu à une catastrophe majeure, le Gouvernement nigérien peut demander à la Banque de réaffecter des fonds du projet à l'appui de mesures d'atténuation, d'intervention, de relèvement et de reconstruction. Cette composante permettra d'utiliser les ressources des catégories de dépenses non affectées et/ou permettre au Gouvernement nigérien de demander à la Banque de reclasser la dépense et de réaffecter les financements d'autres composantes pour couvrir partiellement les interventions d'urgence et les coûts du relèvement. Cette composante pourrait également être utilisée pour transférer des fonds supplémentaires s'ils devenaient disponibles du fait d'une urgence remplissant les critères établis. Les décaissements seraient effectués par rapport à une liste des fournitures, travaux et services admissibles et requis pour répondre aux besoins sur les plans de l'atténuation du risque, des secours, du relèvement et de la reconstruction. Toutes les dépenses au titre de cette composante, si cette dernière venait à être déclenchée, seraient engagées en conformité avec le paragraphe 11 de la politique opérationnelle OP 10.00 (Financement d'un projet d'investissement) et seraient préévaluées, examinées et jugées acceptables par la Banque avant que tout déboursement ne soit effectué. Les coûts de fonctionnement admissibles engloberaient les frais supplémentaires engagés au titre des efforts déployés du fait de la catastrophe naturelle. Cette composante servira également à affecter les ressources dégagées de la restructuration rapide du projet au financement des dépenses liées aux ripostes d'urgence et des dispositions prises pour répondre aux besoins en cas de crise et de situation d'urgence dans le cadre d'un Mécanisme de riposte immédiate (MRI). Le « Manuel opérationnel du Mécanisme de riposte immédiate » (approuvé par la Banque le 17 mars 2015, et par le Gouvernement nigérien le 16 juillet 2015) sera utilisé pour mobiliser les ressources.

Composante 4 : Coordination et gestion du projet

43. Le projet sera mis en œuvre selon le dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N. Les objectifs de cette composante sont les suivants : i) assurer une planification et un suivi stratégiques et opérationnels efficaces et la mise en œuvre du projet dans les délais et conformément à l'Accord de prêt ; ii) assurer une coordination efficace des activités du projet ; et iii) suivre comme il se doit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet, ses résultats finaux et ses impacts sur les petits exploitants, et communiquer efficacement aux diverses parties prenantes les informations relatives aux activités du projet, aux résultats et aux enseignements qui en sont tirés. Cette composante comporte deux sous-composantes principales : a) Coordination, gestion, appui à la mise en œuvre ; et b) Suivi-évaluation, communication et production et partage connaissances.

a) Coordination, gestion, et appui à la mise en œuvre

44. Cette sous-composante permettra de soutenir : i) la mise en place et le fonctionnement de l'Unité de coordination nationale (UCN) et de cinq unités d'appui régionales (UAR) à Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder ; ii) la mise en place et le fonctionnement du Comité de pilotage du projet (CPP) ; et iii) l'appui et les services liés à la mise en œuvre fournis de manière coordonnée par des entités techniques nationales, des consultants et des institutions de recherche. Cette sous-composante comprendra en particulier la gestion du personnel (y compris les consultants nationaux et internationaux) et du matériel, la gestion financière (GF), les activités de passation de marchés, la gestion des aspects de sauvegarde environnementale et sociale, et l'organisation du travail, y compris les missions de supervision conjointes.

45. Le projet financera ce qui suit : a) les traitements et indemnités des consultants de l'UCN/UAR pour les visites sur le terrain ; b) l'acquisition de moyens de transport (cinq véhicules 4x4 et une berline au niveau de l'UCN, cinq véhicules 4x4 au niveau de l'UAR, 10 motocyclettes pour la coordination sur le terrain) et de matériel informatique/de bureau ; c) les charges d'exploitation des bureaux de l'UCN/UAR (par charges d'exploitation on entend les dépenses de fonctionnement raisonnables fondées sur les Programmes de travail et budgets annuels, approuvés par la Banque mondiale, encourus par l'UCN du PASEC ou ses représentations régionales, les communes ciblées et les entités techniques, y compris leurs services déconcentrés participant à la mise en œuvre du projet, la gestion et le suivi. Les charges d'exploitation incluent, entre autres, les charges raisonnables liées aux services publics et aux fournitures, les frais bancaires, les communications, l'exploitation, l'entretien et l'assurance des véhicules, la location de bureaux, et l'entretien des bâtiments et des équipements) ; d) les activités de formation du personnel, y compris les visites d'échange dans les pays voisins/projets et initiatives d'AIC similaires ; le renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation de l'impact environnemental/des sauvegardes, de l'évaluation sociale, des approches participatives, de la nutrition, et de la prise en compte de la parité des sexes, etc. ; e) l'audit et l'installation d'un logiciel de comptabilité et de gestion et des outils de contrôle de gestion pour le projet ; et f) les coûts des activités de suivi-évaluation et du CPP.

46. Compte tenu des risques liés à la gouvernance, à la fraude et à la corruption, en particulier dans les choix concernant la passation des marchés de fournitures et travaux pour les bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets intégrés et des sous-projets soutenus par les financements de contrepartie, la sous-composante appuiera la mise en œuvre d'un Mécanisme de règlement des griefs (GRM).

b) Suivi-évaluation (S&E), communication et production et partage de connaissances

47. Un système de suivi-évaluation sera mis en place pour recueillir et traiter les informations appropriées et pour vérifier le produit, les effets, et éventuellement les impacts des activités du projet au fil du temps. Dans le cadre des activités de suivi, des partenariats seront forgés avec des institutions de recherche/d'apprentissage pour assurer le suivi des bénéfices générés par le suivi des activités climato-intelligentes. Des financements seront fournis pour : i) la mise en place du système de suivi-évaluation et des capacités nécessaires ; et ii) l'élaboration d'une stratégie de communication et de partage des connaissances (après le recrutement du personnel essentiel de l'UCN), suivie par la mise au point et la diffusion des divers outils de communication et de partage des connaissances en utilisant une variété de médias et ciblant différents publics.

48. Au moment de la préparation du projet, les connaissances et les données relatives à l'évaluation de la résilience à la sécheresse se font rares. L'indicateur de résilience figurant dans le cadre de résultats est simple et mesurable, mais il ne donne qu'une information indirecte sur l'évolution de la résilience. Le projet va donc établir un cadre d'indicateurs permettant d'évaluer la résilience dans les systèmes mixtes culture-élevage dans le Sahel et l'évolution de la résilience dans la zone du projet fera l'objet d'un suivi. On s'inspirera à cet effet de la littérature existante, notamment les études réalisées par le CGIAR, la FAO et la Banque mondiale, et les données de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie (EMNV) (les données de l'enquête de 2011 sont disponibles et celles de l'enquête 2014 devraient l'être dans la seconde moitié de 2016). Les activités à mener sont les suivantes : i) passation du contrat pour l'élaboration d'un cadre d'indicateurs et de mesures spécifiques ; ii) consultation nationale sous la coordination des instances de l'Initiative 3N ; iii) intégration des indicateurs de résilience dans le suivi-évaluation du système du projet au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles ; et iv) préparation et diffusion des enseignements tirés.

49. Le système de suivi-évaluation : fournit des informations pour vérifier les progrès vers les résultats et l'obtention de ces derniers (produits, résultats et impacts), favorise l'apprentissage par l'expérience, et promeut la responsabilité à l'égard des résultats. L'étude de base reste le point de départ de la mesure des résultats du PASEC. Il servira de référence pour le suivi de routine des projets (rapport semestriel de S&E, Rapport annuel du projet) durant l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. Comme la mise à l'échelle des technologies et des interventions les plus prometteuses en matière d'AIC est essentielle au projet, les enseignements tirés de l'expérience se fondant sur les données probantes générées par le système de suivi-évaluation restent cruciaux pour le renforcement des résultats du projet. Par conséquent, le projet renforcera le lien entre le suivi-évaluation et la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation soutiendra la génération de produits et services du savoir qui seront diffusés à travers un canal de communication approprié, ciblant les bénéficiaires du projet et axé sur les outils de communication conviviaux. Le système de suivi-évaluation du PASEC comprendra un mécanisme et un processus de responsabilisation (réunions du CPP, consultation des parties prenantes, examen à mi-parcours). Le partage d'information et l'implication des parties prenantes et leur participation à tous les stades du cycle de projet constitueront un aspect essentiel du mécanisme de responsabilisation à l'égard des résultats du projet. Au niveau national, l'équipe de suivi-évaluation (UCN) dirigera tous les aspects du suivi-évaluation et fournira des outils et instruments opérationnels pour la collecte des données aux niveaux régional et local. Elle recueillera et validera les rapports en amont et contrôlera les informations provenant des spécialistes régionaux du suivi-évaluation (UAR) et de chacune des institutions

nationales impliquées dans les activités du projet afin de faciliter les processus de prise de décisions.

50. Une stratégie de communication et de partage des connaissances sera conçue et mise en œuvre afin de favoriser la diffusion appropriée de toutes les informations concernant les approches, les processus, les résultats et les enseignements tirés dans le cadre du projet à l'intention de départements ministériels et organismes nationaux clés, des communes, du secteur privé, des organisations de producteurs, des agriculteurs et des ONG.

51. Durant sa mise en œuvre, le projet soutiendra l'élaboration et la diffusion de divers outils de communication et de partage des connaissances en utilisant divers médias (journaux, radios, télévision, Internet, etc.) et en ciblant différents publics (agriculteurs, secteur privé et grand public). Les bonnes pratiques d'AIC seront consignées par écrit (à travers des fiches d'information, des notes d'orientation et des supports audiovisuels) et communiquées aux décideurs et aux planificateurs de programmes (y compris les ONG et les organisations de la société civile) au Niger, ainsi que dans des forums régionaux et internationaux.

52. Le tableau A2.3 ci-dessous récapitule les principales activités et institutions responsables. Les modalités de mise en œuvre sont présentées en détail à l'annexe 4.

Le tableau A2.3 Résumé des principales activités et institutions responsables

Composante	**Activités**	**Responsabilités**
Composante 1 - Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat		
1.1 - Financement de sous-projets intégrés d'AIC au niveau des communes	Élaboration des plans d'investissement (PIIAIC) et des sous-projets intégrés communaux	ONG nationales et internationales
	Financement des sous-projets intégrés d'AIC	CRAP
	Mise en œuvre des sous-projets intégrés d'AIC	Communes
1.2 Développement inclusif d'entreprises pour la durabilité de l'AIC	Fourniture de service de développement d'entreprises	Cabinets-conseil professionnels et/ou des ONG
	Gestion du mécanisme de financement de contrepartie	Cabinet d'audit ou banque commerciale ou cabinet professionnel
	Financement de sous projets du fonds matching grant	
Composante II : Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat		
2.1 Transfert de technologies	Mise en œuvre des champs écoles paysans	Département de la vulgarisation et du transfert de technologies (DVTT) du ministère de l'Agriculture[1]
	Appui méthodologique à la mise en place des champs écoles paysans	FAO
2.2 Amélioration de l'accès à l'information	Aménagement des infrastructures météorologiques et production et diffusion de prévisions météorologiques	Direction de la météorologie nationale
	Alertes agronomiques	INRAN avec l'appui de l'AGHYMET

[1] Dans les communes où la DVTT ne dispose pas de personnel adéquat, des ONG seront engagées pour mettre en œuvre les SPA

	Diffusion multimodale de l'information auprès des agriculteurs	Radios communautaires rurales et RECA
2.3 Appui aux institutions nationales pour la délivrance des services et appui aux politiques agricoles	Formation des agents communaux	Cabinets professionnels recrutés par l'UCP
	Formation des comités d'examen communaux et régionaux	Cabinets professionnels recrutés par l'UCP
	Kits d'information	UCN
	Renforcement des capacités des institutions nationales	Haut-commissariat à l'Initiative 3N et Ministères agriculture et élevage, environnement
	Aide à la production de semences de base et à la préservation du matériel génétique	INRAN
Innovations en soutien au développement agricole	Mise en place d'un système e-vouchers de distribution d'intrants agricoles	
	Mise en place d'un systèmes de suivi des culture basé sur la télédétection et	
Composante III : Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence		
	Mécanisme de riposte immédiate	Ministère de l'Économie et des Finances Gouvernement nigérien
Composante IV : Coordination et gestion du projet		
	Coordination, gestion et appui à la mise en œuvre	Unité de coordination nationale (UCN) et Unités d'appui régionales (UAR)

ANNEXE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Niger : Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC - P153420)

1 - Avant-propos

1. Cette annexe présente l'analyse économique et financière (AEF) de l'opération financée par la Banque mondiale intitulée Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC). Les résultats définitifs de l'EPT seront disponibles dans la version d'évaluation préalable du PAD. Au stade de la réunion de décision, cette analyse économique et financière provisoire démontre – à travers une revue exhaustive de la littérature existante (section III) que les investissements proposés par le projet sont financièrement et économiquement justifiés. L'analyse économique et financière décrit quelques détails de la méthode utilisée pour évaluer les avantages d'une production agricole durable et de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets (section V). Les résultats, exprimés en termes de taux de rentabilité interne (TRI) économique et de valeur actuelle nette (VAN) du projet, sont présentés dans la section VI pour le scénario de référence et dans la section VII pour ce qui est de l'analyse de sensibilité.

2. Il ressort de l'analyse que le projet est rentable dans son ensemble. Selon les hypothèses présentées, la VAN est d'environ 98,2 millions de dollars et le TRI s'établit à 16,4 % en moyenne pour une durée de vie du projet de 20 ans. La rentabilité du projet est toutefois sensible à plusieurs scénarios (variations des rendements, baisse des prix, sécheresses plus sévères, etc.), comme le montre l'analyse de sensibilité présentée à la fin de la présente étude.

II - Introduction

3. L'objectif de développement (ODP) du PASEC est d'accroître l'adaptation face aux risques climatiques et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible. Pour réaliser cet ODP, il faudra investir, dans le cadre du projet, dans un certain nombre d'activités, mises en œuvre à travers quatre composantes, à savoir : i) investissements pour la mise à l'échelle des pratiques d'agriculture intelligente face au climat ; ii) renforcement des capacités et amélioration de la prestation de services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat ; iii) mécanisme de réaction rapide face à l'urgence ; et iii) gestion et coordination du projet.

4. Pour mesurer l'efficacité du projet et évaluer l'ODP, l'analyse calcule les TRI économique et financière et les VAN correspondantes. L'analyse utilise des modèles agricoles et l'outil de la FAO baptisé Ex-ante Carbon Balance (EX-ACT) pour estimer le potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES) du projet. L'analyse économique et financière porte principalement sur la rentabilité des investissements réalisés dans le cadre de la composante 1. Le projet crée également un certain nombre d'externalités positives dans le cadre des composantes 2 et 4, lesquelles n'ont pas été totalement quantifiées en raison de la difficulté à attribuer une valeur monétaire à tous les effets du renforcement institutionnel et du renforcement des capacités[1].

III - Justification économique et financière de l'investissement dans les interventions d'AIC

[1] La composante « Mécanisme de réaction rapide face à l'urgence » n'a pas été soumise à l'analyse économique et financière, car il est impossible de savoir à l'avance la nature exacte des activités d'urgence.

5. **Justification de la dotation de l'État.** Le fait que la Banque investisse dans l'adaptation au changement climatique et dans l'atténuation de ses effets se justifie largement. Selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique (*Stern Review on the Economics of Climate Change* 2006), le changement climatique coûte excessivement cher à l'économie mondiale, ce qui entraînera une contraction du produit intérieur brut (PIB) de 7 % en Afrique d'ici 2100. Le rapport Stern souligne que, compte tenu de la forte corrélation entre la croissance et la réduction de la pauvreté, un fléchissement du PIB induit par le changement climatique augmenterait le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à moins de 2 dollars par jour à l'horizon 2100, et cela augmenterait aussi le taux de mortalité infantile par rapport à un monde sans changement climatique (Stern, 2006). Une étude récente de l'Overseas Development Institute (ODI) confirme ces perspectives, montrant que le changement climatique pourrait faire basculer à nouveau jusqu'à 720 millions de personnes dans l'extrême pauvreté si les tendances actuelles des émissions continuent d'évoluer vers une élévation de 3,5 °C Celsius de la température moyenne d'ici 2100 (ODI, 2015)[1].

1. Le projet d'Études économiques et sectorielles préparé par la Banque intitulé « Economics of resilience in the dry-lands of Sub-Saharan Africa », rapporte que le coût moyen du relèvement après une catastrophe a été de 266 millions de dollars au Burkina Faso, 204 millions de dollars au Sénégal et 12,1 *milliards* au Kenya (Évaluation des besoins après les catastrophes). Le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes, entraînant d'importantes pertes économiques et sociales. Dans un contexte où les dépenses publiques sont rares, les conséquences du changement climatique réduisent les revenus, font réorienter les financements publics vers l'aide humanitaire et augmenter les dépenses des pays, aggravant les situations budgétaires. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à la modification du climat se justifient donc largement, car elles contribueront à l'éradication de la pauvreté et profiteront à l'économie mondiale et à celle de l'Afrique subsaharienne, y compris le Niger.

2. **Les émissions de GES provenant de l'agriculture, contribuant au réchauffement climatique, continuent d'augmenter.** Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît que le changement climatique est très probablement dû à des émissions de GES d'origine anthropique, qui englobent celles émanant de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Les Émissions GES résultant de l'AFAT représentent 24 % des émissions globales de GES, alors que l'agriculture à elle seule contribue 10 à 12 % (GIEC, 2014). Selon la FAO (2014), les émissions provenant de la production végétale et animale ont augmenté globalement, passant de 4,7 milliards de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e) en 2001, à plus de 5,3 milliards de tonnes en 2011, soit une augmentation de 14 %, avec pour principales sources le déboisement, l'élevage et la gestion des sols et des nutriments (GIEC, 2014a). Au Niger, diverses études montrent que le secteur agricole (englobant l'exploitation agricole, l'agriculture, l'élevage et la foresterie) est le principal émetteur de GES, contribuant à 78 % des émissions nationales de CO_2-e (Gouvernement nigérien, 2015).

3. **Du côté positif, le potentiel d'atténuation sur le plan économique de l'agriculture est élevé.** L'agriculture offre des options d'atténuation rentables pour augmenter les stocks de charbon, diminuer les pertes de carbone contenu dans les sols et réduire les émissions hors CO_2. Le potentiel d'atténuation est estimé à 3 à 7,2 giga tonnes de CO_2e par an en 2030 à un prix

[1] ODI, 2015, Zero Poverty, Zero Emissions, Eradicating Extreme Poverty in the Climate Crisis

social du carbone (qui prend en compte les dégâts globaux marginaux d'une unité supplémentaire de CO_2e émis[1]) s'établissant en moyenne à 20 à 100 dollars la tonne de CO_2e (FAO, NAMA, 2015)[2].

4. **Les interventions axées sur l'AIC représentent aussi des solutions rentables du point de vue des agriculteurs (privé).** Binam et coll. (2015)[3] ont évalué les effets des systèmes basés sur les arbres, c.-à-d. la Régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA) (également appelée régénération naturelle assistée ou RNA), sur certains résultats parmi 1 080 agriculteurs de ménages ruraux dans le Sahel, y compris le Niger. Leurs résultats indiquent que la préservation, la protection et la gestion des arbres dans les terres agricoles présentent des avantages significatifs pour les moyens de subsistance des pauvres des zones rurales. Binam et coll. font valoir que l'adoption de pratiques de RNGA se traduit par une augmentation du revenu brut de 72 000 dollars par an pour une communauté de 1 080 ménages. Au Niger, ce chiffre pourrait atteindre les 76 000 dollars. Les résultats montrent également d'importants avantages connexes sur le plan nutritionnel, avec une augmentation de la diversité alimentaire dans les ménages de l'ordre de 12 à 14 %.

5. Les travaux de recherche réalisés par CIMMYT/CGIAR[4] au Malawi et au Zimbabwe (Thierfelder et coll., 2015) apportent des éléments qui attestent des incidences financières positives que l'agriculture de conservation (AC) a sur les marges brutes des agriculteurs, principalement grâce à l'accroissement des rendements et des économies sur la main-d'œuvre[5]. À une échelle plus mondiale, la FAO fait savoir que les agriculteurs peuvent économiser entre 30 et 40 % du temps, de la main-d'œuvre et des intrants fossiles (NAMA FAO, 2015).

6. D'autres études (Banque mondiale, 2011 ; Tittonnell, 2008 ; Musahara, 2007) ont montré que les approches de gestion intégrée de la fertilité des sols sont plus rentables (sur le plan du ratio coûts/bénéfices et de la VAN) que les techniques ayant recours soit à des engrais minéraux soit aux seules pratiques biologiques de gestion de la fertilité des sols. Au Kenya, Tittonell et coll. (2008) ont montré que les rendements de maïs étaient beaucoup plus importants lorsque le fumier était combiné à des engrais synthétiques, avec des augmentations de 100 % de plus que les groupes témoins n'utilisant que les engrais chimiques. Les études de Musahara (2007) au Rwanda indiquent que les investissements dans la conservation des sols au sein de l'exploitation agricole à eux seuls peuvent contribuer à augmenter la productivité marginale des terres de plus de 30 %. Au Nigéria, des tests combinant différentes options de pratiques agricoles ont montré que les pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols donnaient lieu aux rendements de maïs et de riz, aux ratios coûts/bénéfices (de l'ordre de 5 à 6,6 pour le maïs) et aux VAN (Banque mondiale, 2011) les plus élevés.

7. **Valeur ajoutée de l'aide de la Banque mondiale à l'appui de l'AIC au Niger.** La Banque mondiale apporte une expérience et des connaissances locales et mondiales accumulées dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, de l'agriculture durable et de l'aide à la planification du développement local en Afrique

[1] Voir l'analyse sur le prix social du carbone plus ci-dessous.
[2] FAO, 2015. Nationally Appropriate Mitigation Actions (NAMA) in the AFOLU Sector.
[3] Joachim N. Binam, Frank Place, Sigue Hamade, Moussa Boureima, Abasse Tougiani, Joseph Dakouo, Bayo Mounkoro et Sanogo Diaminatou
[4] CYMMIT=International Maize and Wheat Improvement Center. CGIAR=Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.
[5] Thierfelder C., Trent Bunderson W., Mupangwa W., (2015), *Evidence and Lessons Learned from Long-Term On-Farm Research on Conservation Agriculture Systems in Communities in Malawi and Zimbabwe*. Environments 2015, 2(3), p 317-337.

subsaharienne en général et au Niger en particulier. À travers les différentes phases du Programme d'action communautaire (PAC), la Banque mondiale a contribué au renforcement des capacités du Niger en matière de planification et de mise en œuvre du développement local, y compris la capacité de réagir efficacement et rapidement aux situations de crise ou d'urgence éligibles. La Banque a également financé le Projet d'action communautaire pour la résilience climatique (PAC-RC), contribuant à l'amélioration de la résilience des populations et des systèmes de production face au changement climatique. De plus, le pouvoir rassembleur de la Banque, comme le prouve i) son rôle clé dans l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat et ii) la participation des parties prenantes et des partenaires de développement (comme la FAO et la Millennium Challenge Corporation) à la préparation du projet, aide à accroître la coordination et l'harmonisation et permet d'apporter le soutien qu'il faut au Haut-commissariat à l'Initiative 3N (H3N)[1].

IV - Identification des avantages du PASEC

8. Les activités du projet devraient donner lieu à trois catégories principales d'avantages : i) les avantages au niveau des agriculteurs, des communautés et des communes, tels que l'augmentation des rendements des cultures, l'augmentation de la productivité animale, l'augmentation des revenus, la résilience aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que des avantages sociaux plus intangibles comme l'amélioration de la nutrition, le renforcement du capital humain et l'autonomisation des femmes ; ii) les avantages publics, tels que le développement des capacités et l'appui institutionnel aux collectivités décentralisées pour la promotion des interventions d'AIC et leur intégration dans les plans d'investissement communaux ; et iii) des avantages à caractère plus général, tels que la protection des ressources naturelles et la réduction des émissions de GES qui contribueront à tenir les engagements pris dans le cadre de l'INDC présenté à la COP21 et à atteindre l'objectif de la limitation convenue au niveau international du réchauffement planétaire à 2 °C en moyenne au-dessus des températures de l'ère préindustrielle.

V - Méthodologie et hypothèses

9. **Méthodologie**. L'approche suit celle de Gittinger (1982)[2], Belli et coll. (2001)[3] et cadre avec les lignes directrices publiées récemment au sujet de l'analyse économique et financière[4]. *L'analyse financière* est réalisée de la perspective des bénéficiaires du projet. L'analyse coût-bénéfice privé, sur la base des budgets agricoles, a calculé les coûts et les bénéfices pour les bénéficiaires lorsqu'ils adoptent des pratiques de l'AIC et elle utilise les prix du marché. *L'analyse économique*, pour sa part, a été réalisée au niveau du PASEC et du point de vue de la société. L'analyse a agrégé les bénéfices cumulés engrangés par le nombre total de bénéficiaires, a inclus les bénéfices découlant des routes rurales et pris en compte dans les avantages environnementaux connexes découlant de la réduction des émissions de GES (externalités positives), et a déduit les coûts économiques totaux du projet pour déterminer si les investissements étaient viables du point de vue de la société. L'analyse économique différait aussi de l'analyse financière en raison d'un prix fictif qui a été supposé pour les principaux intrants et produits du projet.

[1] *Les Nigériens nourrissent les Nigériens.*
[2] Gittinger, P., 1982, Economic analysis of agricultural projects
[3] Belli, P., J.R. Anderson, H.N. Barnum, J.A. Dixon et J-P. Tan (2001), Economic Analysis of Investment Operations: Analytical Tools and Practical Applications. Études sur le développement, Institut de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington.
[4] FIDA, 2015, Economic and Financial analysis of rural investment projects, basic concepts and rationale.

10. **Limites de l'analyse économique et financière.** Le PASEC est un projet axé sur la demande. L'analyse économique et financière préalable des investissements recensés localement pendant la mise en œuvre est toujours difficile, car il est impossible de prédire : i) quelles sont les combinaisons de sous-projets d'AIC qui seront réalisées par les bénéficiaires et ii) quel sera le coût exact de ces sous-projets. C'est la raison pour laquelle on ne réalise pas toujours les analyses économiques et financières pour de tels projets déterminés par la demande. La présente analyse essaye toutefois de fonder l'analyse économique et financière sur une combinaison de sous-projets que l'on connaît globalement de par les « plans de développement local pour l'AIC » soutenus par le projet dans le cadre de la composante 1. L'analyse financière des sous-projets individuels, une fois que ceux-ci ont été identifiés précisément au cours de la mise en œuvre, devra être systématique, en utilisant par exemple la méthode Rural Invest élaborée par la FAO.

11. **Analyse financière : typologie des systèmes de production**. Selon le Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC, 2005-2008), le mil cultivé en monoculture et les cultures produites en polyculture comme i) mil/niébé, ii) mil/sorgho/niébé et iii) mil/arachide comptent parmi les principaux systèmes agricoles pluviaux observés dans les 46 communes du projet. Suivant Binam et coll. (2015) et FAO (2012), on a supposé que les bénéficiaires du PASEC mèneraient leurs activités sur des terrains d'une superficie moyenne de 2 hectares. Dans la zone du projet, sur les systèmes d'irrigation privés, des producteurs cultivent environ 0,25 hectare et produisent principalement l'oignon, la tomate, le chou, la patate douce et la canne à sucre.

12. **Budgets des exploitations agricoles.** Sur la base des statistiques disponibles dans le RGAC et la littérature secondaire (du Programme d'action communautaire (CAP) et du FIDA[1]), les budgets des exploitations agricoles reflètent parfaitement la quantité[2] et les coûts des produits, des intrants (engrais, fumier, semences) et la main-d'œuvre par exploitation, dans le scénario « avec le projet » (AP) et « sans le projet » (SP). Les coûts d'investissement des différentes « technologies d'AIC » préconisés par le PASEC se fondent sur le Manuel des techniques de gestion durable des terres produit par la PAC[3] et les divers rapports techniques produits par l'équipe nationale de préparation du projet mandatée par le HC3N. Les prix financiers à la production proviennent du système d'information du marché agricole du Niger (SIMA) et de l'ONG «AccSA Afrique Verte » (données 2010-2015).

13. **Rendements**. Pour les cultures pluviales, il ressort de littérature que l'adoption de techniques d'AIC telles que : i) l'utilisation de certaines semences résistantes à la sécheresse et à cycle court, ii) l'intégration de microdoses d'engrais minéraux avec des engrais organiques/fumiers, iii) la régénération naturelle assistée (RNA), iv) la construction de diguettes pour la récolte des eaux de pluie (demi-lunes, Zaï, tassa) couplée au fumure organique peut augmenter les rendements de jusqu'à 75 à 80 % (FAO, 2014[4] ; Pretty et coll.2006[5]). L'analyse a supposé toutefois, de manière prudente, une augmentation des rendements de

[1] Analyse financière et économique du Programme d'agriculture familiale dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder (PRODAF, 2015). En 2015, le FIDA a aussi financé une étude sur l'agriculture familiale, qui présente une typologie brute des exploitations agricoles. Cette étude est réalisée en partenariat avec l'Initiative World Agriculture Watch Initiative.
[2] Net des pertes : 10 % de pertes pour les cultures irriguées et 5 % pour les cultures de base.
[3] Recueil des fiches techniques en gestion des ressources naturelles et de production agro-sylvo-pastorales.
[4] FAO, 2012. « Leçons du Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié (PPILDA) au Niger financé par le FIDA ».
[5] Pretty, J. et coll. Resource-conserving agriculture increases yields in developing countries. Environmental Science and Technology 40 (2006) (4): 1114-1119.

l'ordre de 50 % par rapport au niveau de référence (relevé dans les statistiques du RGAC). Les hypothèses – en phase avec le cadre de résultats – sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1. Hypothèse d'une augmentation des rendements

Culture	Rendement (kg/ha)		% d'augmentation
	SP	AP	
Céréales			
Mil (en monoculture)	324	486	50 %
Mil (en association)	320	479	50 %
Sorgho (en association)	205	308	50 %
Légumineuses			
Niébé (en association)	124	187	50 %
Arachide (en association)	205	308	50 %
Cultures irriguées (nouveaux ouvrages)			
Tomates	--	18 761	S.O.
Chou	--	12 061	S.O.
Patate douce	--	18 091	S.O.
Canne à sucre	--	28 142	S.O.
L'oignon	--	24 122	S.O.

Source : RGAC, 2008-2009

14. **Avantages liés à l'adaptation.** L'adaptation au changement climatique consiste à opérer des changements qui renforcent les moyens des bénéficiaires du projet d'anticiper, d'absorber les effets des phénomènes climatiques défavorables et de s'accommoder ou de s'en relever, plus particulièrement les sécheresses dans le contexte du Niger. L'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience aux chocs sont des concepts qui évoluent ; par conséquent, l'analyse des activités d'adaptation a été modélisée de manière dynamique, plus particulièrement pour les systèmes pluviaux qui sont plus vulnérables aux aléas météorologiques. Dans cette analyse, l'expression « de manière dynamique » signifie que les effets des interventions d'adaptation dans la situation « avec le projet », et les impacts sur la non-adaptation dans le scénario « sans le projet » ont été modélisés avant, pendant et après la survenue d'un choc. On est parti sur l'hypothèse qu'une sécheresse survient tous les 5 ans, affectant principalement les rendements et les revenus. Le résultat de l'amélioration de la résilience du fait du PASEC devrait refléter une baisse moins dramatique des revenus (en raison d'une baisse moins dramatique des rendements), mais aussi peut-être un temps de relèvement plus rapide après la survenue d'un choc (par exemple, le temps écoulé jusqu'à ce que les revenus atteignent leurs niveaux « d'avant le choc »). Dans ce cas, les hypothèses de la simulation pendant une année de sécheresse/choc sont que les revenus baisseraient i) de 20 % dans la situation avec le projet (AP), et ii) de 50 % dans la situation sans le projet (SP). Le relèvement dans la situation avec le projet se traduit par des revenus aussi élevés que 90 % des niveaux d'avant le choc dans l'année suivante, et 100 % en deux ans. En comparaison, les revenus de la situation sans le projet (SP) augmentent à 60 % avant que les niveaux de choc durant l'année suivante, à 80 % en deux ans et atteignent 100 % en trois ans. Les résultats sont présentés à la section VI.

15. **Analyse économique du PASEC.** L'analyse économique évalue l'impact net du projet sur le bien-être économique. Pour calculer le flux total d'avantages supplémentaires résultant du projet, l'analyse a cumulé les avantages découlant de i) l'augmentation durable de la production agricole (systèmes irrigués et pluviaux), extrapolée à l'échelle de la superficie totale ciblée par le projet ; ii) l'augmentation durable de la production animale, extrapolée au nombre

total d'agropasteurs, iii) l'augmentation de la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse (atténuation) et, iv) les infrastructures publiques, telles que les routes rurales.

16. **Avantages liés à l'atténuation.** L'outil EX-ACT a été utilisé pour évaluer l'impact du PASEC sur le plan de l'atténuation. Mis au point par la FAO, cet outil fournit des estimations de l'impact des projets et politiques AFAT sur le bilan carbone. Le bilan carbone s'entend du solde net de tous les GES exprimé en équivalents CO_2 (CO_2e) qui ont été émis ou séquestrés à la suite de la mise en œuvre du projet par rapport au scénario habituel (sans le projet - SP). EX-ACT est un système de comptabilité terrestre, qui permet de faire une estimation des variations de stocks de CO_2e (c.-à-d. les émissions ou les puits de CO_2) exprimées en tonnes équivalent C_{O2} par hectare et par an (exprimée en $mTCO_2e.ha^{-1}.an^{-1}$). EX-ACT a été mis au point en utilisant principalement des données des Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effets de serre de 2006), lesquelles fournissent à EX-ACT des valeurs par défaut reconnues des facteurs d'émission et des valeurs concernant le carbone stocké dans les sols et la biomasse (le « Niveau 1 » de précision). EX-ACT peut prendre en compte plus de facteurs d'émission spécifiques aux sites, lorsqu'ils sont disponibles (données pour une approche dite de « niveau 2 »).

17. EX-ACT modélise les calculs du bilan carbone en se fondant sur i) les types de sols dominants au Niger (sols sableux), ii) les conditions climatiques dans les zones du projet (tropical sec) et iii) les pratiques d'utilisation et de gestion des terres, décrites dans les situations avec et sans le projet. Les changements d'affectation des terres apportés par le projet ont été intégrés dans les différents « modules » d'EX-ACT. Les principales hypothèses utilisées dans la comptabilisation des GES sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2. Principales hypothèses pour la modélisation des GES

Activité d'AIC	Hypothèse de modélisation pour 46 communes
Régénération naturelle assistée (RNA), plantation d'arbres sur des terres agricoles	67 500 ha Données de niveau 2 : stock de carbone contenu dans le sol de 23tC/ha, au-dessus du taux de croissance de la biomasse au sol, soit 0,4 tC/ha/an Source des données : Dean, 1999 ; Baggnian et coll. 2013
Réhabilitation des pâturages en utilisant les demi-lunes et le boisement des dunes	11 500 ha de pâturage dégradés réhabilités Niveau 1/Données du GIEC pour les stocks de C
Gestion améliorée des terres cultivées	22 500 ha avec les techniques Zaï/Tassa Niveau 1/Données du GIEC pour les stocks de C
Haies vives protégeant des terres cultivées et des périmètres irrigués	27 000 ha Niveau 1/Données du GIEC pour les stocks de C
Boisement (« bosquets communaux »)	276 ha Niveau 1/Données du GIEC pour les stocks de C
Irrigation	225 ha (riz) et 3,200 ha (oignons, légumes, etc.) (ouvrages nouveaux et réhabilités) Niveau 1/Données du GIEC pour les stocks de C
Élevage avec pratiques de gestion améliorées (supplémentation alimentaire pour animaux)	Environ 1,5 million de têtes (dans l'hypothèse de 10 % de l'ensemble de la population animale dans les communes ciblées) Niveau 2, en utilisant le modèle GLEAM mis au point par la FAO[1] (Global Livestock Environment Assessment Model)

[1]**Le Global Livestock Environmental Assessment Model** est un cadre de modélisation qui simule les impacts environnementaux du secteur de l'élevage. En savoir plus http://www.fao.org/gleam/en/. Les calculs ont été faits pour supposer l'application de paramètres de niveau 2 (par exemple les émissions de méthane entérique, en kgCH4/tête) par unité de bétail (bovins, ovins et caprins) et dans le scénario « avec » et « sans » le projet.

Routes rurales	60 km Niveau 1/Données du GIEC

Notes : 1/ les émissions dues à l'utilisation d'intrants (engrais, microdoses d'engrais chimiques et pesticides) et en raison du fonctionnement de l'unité de coordination du projet (par exemple, la consommation de carburant pour l'UCN/UAR) ont été incluses dans le module « Inputs and Investments » d'EX-ACT (hypothèses fondées sur le PAC et sur Binam et coll., 2015), 2/ le taux d'adoption des technologies a été estimé à 75 % à la fin de la « phase de mise en œuvre » d'EX-ACT ; 3/ La dynamique du changement a été retenue comme « linéaire » dans EX ACT.

18. **Bilan carbone.** L'analyse indique que les activités prévues par le PASEC conduisent à un bilan carbone de -4,9 millions de tonnes de CO_2e qui sont éliminées au bout d'une période de 20 ans à compter de la mise en œuvre du projet. Cela équivaut à une réduction annuelle d'environ -243 732 tonnes de CO_2-e, ce qui se traduit par -1,7 tonne de CO_2e par hectare et par an. Avec 1,7 t CO_2-e d'éliminées annuellement par hectare, le PASEC peut donc être considéré comme un investissement qui présente des avantages profite relativement important sur le plan de la réduction des GES.

Tableau 3. Résultats du bilan carbone

Poste	Résultats
Bilan total, 20 ans	- 4,874,644 tCO_2e
Bilan à l'hectare	- 34 tCO_2e
Bilan à l'hectare par an	- 1,7 tCO_2e
Bilan total par an	- 243,732 tCO_2e

19. **Prix social du carbone**[1]. Selon la récente Note d'orientation de la Banque mondiale sur la valeur sociale du carbone (2014), la valeur du carbone peut dériver de trois indicateurs différents : i) le coût social du carbone, ii) les coûts marginaux de la réduction des émissions, et iii) les prix du marché du carbone. *Le coût social du carbone* tente de faire ressortir le dégât global marginal (coût) d'une unité supplémentaire de CO_2e émis. Le coût marginal de la réduction des émissions mesure le prix du carbone nécessaire pour atteindre une cible particulière en matière de changement climatique. Ce prix est conçu comme le prix mondial du carbone, qui couvrirait le coût marginal de l'atteinte d'une de politique climatique en particulier, comme l'objectif convenu au niveau international de limiter le réchauffement mondial moyen à 2 ° C au-dessus des températures préindustrielles. *Les prix du marché du carbone* représentent la valeur marchande de la réduction des émissions ou de la séquestration (compensations) de CO_2e qui sont enregistrées et vendues par le biais de diverses structures du marché. Les prix du marché du carbone, n'ont cependant qu'un faible lien avec la valeur des dégâts climatiques ou le prix du carbone nécessaire pour atteindre un objectif de 2 °C. Pour cette raison, la Note de la Banque recommande d'utiliser un prix social du carbone (en valeur réelle) fixé à 30 dollars la tonne. C'est la valeur qui a été retenue à titre conservateur dans l'analyse économique.

20. **Bénéfices des routes rurales**. Suivant les hypothèses d'autres projets au Niger[2], il a été supposé de manière prudente que les investissements dans les routes rurales permettraient de : i) réduire les coûts d'exploitation des véhicules (COV) et les coûts de transport, et d'accroître ainsi les prix des produits à la production de 2 % ; ii) accroître la superficie des terres de 2 % en raison de l'accès à de nouvelles terres agricoles ; et iii) augmenter les rendements de 2 % en raison d'un meilleur accès aux intrants.

[1] Extrait de la Note d'orientation de la Banque mondiale sur la valeur sociale du carbone (2014) dans l'évaluation préalable des projets.
[2] Analyse financière et économique préalable du PRODAF financé par le FIDA, 2015.

21. **Avantages de l'élevage**. Les bénéfices agrégés des interventions axées sur l'élevage (campagnes de vaccination, amélioration de la gestion des pâturages) ont été calculés avec des modèles de la dynamique des troupeaux, avec et sans le projet, en utilisant l'interface Ecorum du Guide d'élaboration des politiques et de l'investissement dans le secteur de l'élevage (LSIPT)[1]. En raison de la rareté des données au Niger, les paramètres de la production animale (taux de mortalité, taux de parturition et prolificité, taux d'exploitation et structure des troupeaux) et les prix ont été estimés sur la base i) des données trouvées dans l'analyse économique et financière du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) financé par la Banque, ii) de l'Initiative pauvreté, élevage et croissance (IEPC, 2005)[2], et iii) des chiffres relevés dans des publications du CIRAD[3] et de la FAO[4]. On a supposé que les bénéfices profitaient à une population totale de 105 000 agro-éleveurs (soit environ un tiers de la population rurale totale des communes ciblées).

22. **Prix économiques.** Les prix de parité à l'importation et à l'exportation ont été calculés pour certains des principaux intrants et produits négociables, utilisant le prix franco à bord (FAB) et le prix CIF (coût-assurance-fret) pour ajuster les valeurs du marché aux valeurs économiques en appliquant un facteur de conversion (FC)[5]. Le FC des prix financiers en prix économiques obtenu est de 1,06 pour les oignons et le niébé, et de 0,9 pour l'urée, le NPK et d'autres intrants importés. On a supposé que les prix du marché du bétail refléteraient les prix économiques. Un FC de 0,75 a été appliqué au coût de la main-d'œuvre qui est sous-employée. Utilisant ces facteurs de conversion, les budgets établis dans l'analyse financière ont été transformés en budgets économiques. Les coûts financiers du projet ont été convertis en coûts économiques en utilisant l'algorithme du COSTAB, qui supprime les effets de l'inflation et des paiements de transfert (à savoir les taxes et les subventions).

23. **Étalage des avantages dans le temps**. L'analyse a considéré de manière prudente une concrétisation progressive des avantages. Au cours de la période de 20 ans couverte par l'analyse, on a supposé que ces bénéfices seraient progressifs (par exemple en raison du rythme d'adoption des pratiques d'AIC). Ces bénéfices ont été estimés comme suit : i) pour les systèmes pluviaux : 10 % durant la première année ; 20 % durant la deuxième année 2 ; 40 % durant la troisième année ; 60 % durant la quatrième année et 75 % à partir de la cinquième année, ii) pour les nouveaux systèmes d'irrigation : 20 % durant la première année ; 50 % durant la deuxième année 2 et 75 % à partir de la troisième.

24. **Taux d'actualisation.** Pour calculer la VAN économique, les futurs avantages progressifs nets ont été actualisés en utilisant un taux d'actualisation social. Le choix du taux d'actualisation social est fondé sur les recommandations récentes de la Banque formulées dans la Note technique sur l'actualisation des coûts et avantages dans l'analyse économique des projets de la Banque mondiale (2015). Cette Note recommande d'utiliser un taux d'actualisation de 6 % dans les évaluations des projets de la Banque mondiale. C'est le taux d'actualisation qui a été appliqué dans le cadre du PASEC.

---

[1] Conçu dans le cadre du programme ALIVE, avec le soutien de la Banque mondiale, la FAO et l'organisme français CIRAD.
[2] Initiative pour l'élevage financée par la Banque et menée au Burkina Faso et en Mauritanie.
[3] Certains paramètres peuvent être extraits de A) Ba.A, Lesnoff.M, Poccard-Chappuis R., Moulin CH., 2011, Demographic dynamics and off-take of cattle herds in southern Mali, CIRAD. B) Lesnoff M., Corniaux C., Hiernaux P., 2012. Sensitivity analsysis of the recovery dynamics of a cattle population following drought in the Sahel region, Ecological Modelling 232, p.28-39
[4] Otte, J, Chilonda, P (2002), Cattle and Small Ruminant Production Systems in Sub- Saharan Africa: A systematic Review. FAO, Rome.
[5] Pour se conformer aux prix de parité du pouvoir d'achat, et en fonction des constatations de la FAO au Mali et au Burkina Faso (Monitoring and Analyzing Food and Agricultural Policies- MAFAP, 2013), une surévaluation 20 % du taux de change entre le FCFA et le dollar US a été considérée pour estimer le prix fictif des devises étrangères au Niger.

VI - Résultats

25. **Analyse financière**. Le TRI financier et la VAN ont été calculés pour plusieurs sous-projets (pratiques d'AIC pour les systèmes de cultures pluviaux et irrigués). Les résultats sont résumés dans les tableaux 4 et 5.

Tableau 4. Analyse financière des sous-projets (systèmes pluviaux)

Paramètres/hypothèses	unité	mil/niébé	mil/sorgho/niébé	mil/arachide	mil
Investissement dans l'AIC		RNA, Zaï/Tassa, traction animale, outils, haies vives, etc.			
Fréquence des chocs/sécheresses	années	Tous les cinq ans			
Impact des chocs/sécheresses	%	Les revenus de la production baissent pendant et après un choc (de 50 % sans le projet et de 20 % avec le projet)			
Durée du relèvement après un choc	années	2 ans (sans le projet), 1 an (avec le projet)			
TRI	%	15,2 %	20,3 %	22,5 %	10,2 %
VAN[1]	FCFA	110 514	190 816	222 402	33 607

Tableau 5. Analyse financière des sous-projets (systèmes irrigués[2])

Modèle de production	Investissements dans l'AIC	Marge brute/ha (FCFA)	Marge brute/bénéficiaire (un ménage exploite 0,25 ha)	TRI (10 ans)	VAN (10 ans, milliers de FCFA)
Oignons	Environ 3,8 millions FCFA/ha, y compris puits, pompes, irrigation goutte-à-goutte, outils agricoles, des haies vives, unités de	1 435 480	358 870	37,5 %	4 628.0
Tomates		1 228 572	307 143	28,8 %	3 103.8
Chou		1 160 347	290 087	21,5 %	2 096.6
Patate douce		1 399 016	349 754	32,8 %	3 791.6
Canne à sucre		1 023 129	255 782	19,1 %	1 651.3

26. **Analyse économique.** Les résultats indiquent que le projet est économiquement rentable dans son ensemble. Les résultats préliminaires seront affinés lors de l'évaluation préalable. Cela dit, comme le projet est axé sur la demande, les résultats doivent être considérés comme indicatifs plutôt que définitifs. Une bonne pratique serait de réaliser une nouvelle analyse économique et financière au cours de la mise en œuvre du projet, plus particulièrement lors de l'examen à mi-parcours, avec les données recueillies par le biais du système de suivi-évaluation.

Tableau 6. TRI économiques et VAN du PASEC

	TRIE	VAN (20 ans, 6 %, milliers de dollars)
Scénario de référence	16,4 %	98 155

[1] Le taux d'actualisation dans l'analyse financière est considéré comme les gains potentiels d'investissements alternatifs sans risque sur le marché. En raison de la rareté des données, un taux d'actualisation « couramment utilisé »/standard de 8 % a été retenu pour l'analyse financière.

[2] La rentabilité du riz irrigué n'a pas été analysée en détail en raison de la rareté de données dans le scénario avec le projet et celui sans le projet. Cependant, les résultats trouvés dans le Rapport de fin d'exécution et de résultats (ICR) du projet financé par la Banque intitulé Projet de promotion de l'irrigation privée (PIP2) laissent penser que les systèmes rizicoles privés riz irrigués donnent des résultats très satisfaisants au Niger.

VII - Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été réalisée en utilisant quelques-unes des principales variables qui influent sur le modèle, à savoir : i) les prix des produits, ii) les rendements (par exemple en raison d'une incidence accrue des ravageurs), iii) les taux d'adoption, iv) la sévérité de la sécheresse à la 5e année, et v) le prix social du carbone. L'analyse de sensibilité a également éprouvé l'impact sur le TRIE d'une diminution du flux d'avantages totaux prévus, par exemple en raison de l'augmentation de la fréquence des sécheresses ou des déficits de pluies, un scénario qui pourrait en effet se produire, comme le laisse penser l'évaluation des risques du secteur agricole réalisée par la Banque en 2013. Les résultats montrent que le projet reste robuste avec des variations des paramètres clés du modèle, avec des TRI se situant au-dessus du coût d'opportunité du capital. Les résultats sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7. Analyse de la sensibilité[1]

Scénario de modélisation	TRIE
Scénario de référence	16,4 %
Avec des baisses des rendements	
…de 10 %	14,0 %
…de 20 %	12,7 %
Avec des baisses des prix des produits	
…de 10 %	14,5 %
…de 20 %	12,5 %
Avec une baise du prix social du carbone	
…de 30 %	15,5 %
…de 40 %	15,2 %
Avec une sécheresse tous les 5 ans, réduisant les avantages	
…de 50 %	15,4 %
…de 70 %	15,0 %
Avec une baisse des taux d'adoption...	
…de 10 %	14,2 %
…de 20 %	12,2 %
Avec une baisse totale des flux de bénéfices...	
…bénéfices réduits de 10 %	14,5 %
…bénéfices réduits de 20 %	12,5 %

[1] Toutes choses étant égales par ailleurs

VIII - Résultats détaillés de l'analyse du bilan carbone

Project Name	Projet d'Appui à l'Agricultur	Climate	Tropical (Dry)	Duration of the Project (Years)	20
Continent	Africa	Dominant Regional Soil Type	Sandy Soils	Total area (ha)	145147

Components of the project	Gross fluxes Without	Gross fluxes With	Balance	Share per GHG of the Balance CO_2 Biomass	CO_2 Soil	CO_2 Other	N_2O	CH_4	Result per year Without	Result per year With	Balance
	All GHG in tCO2eq										
	Positive = source / negative = sink										
Land use changes											
Deforestation	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Afforestation	0	-166,665	-166,665	-164,799	-1,867		0	0	0	-8,333	-8,333
Other LUC	0	-1,385,183	-1,385,183	1,057,832	-2,443,015		0	0	0	-69,259	-69,259
Agriculture											
Annual	0	-893,216	-893,216	0	-893,216		0	0	0	-44,661	-44,661
Perennial	0	-2,571,203	-2,571,203	-2,041,058	-530,145		0	0	0	-128,560	-128,560
Rice	33,063	10,328	-22,736	0	0		-365	-22,370	1,653	516	-1,137
Grassland & Livestocks											
Grassland	295,220	0	-295,220	0	-289,575		-3,241	-2,405	14,761	0	-14,761
Livestocks	22,071,492	22,468,159	396,667				383,284	13,382	1,103,575	1,123,408	19,833
Degradation & Management	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Inputs & Investments	43,843	106,756	62,913			47,882	15,031		2,192	5,338	3,146
Total	22,443,618	17,568,974	**-4,874,644**	-1,148,025	-4,157,817	47,882	394,709	-11,393	1,122,181	878,449	-243,732
Per hectare	155	121	-34	-7.6	-28.6	0.3	2.7	-0.1			
Per hectare per year	7.7	6.1	-1.7	-0.4	-1.4	0.0	0.1	0.0	7.7	6.1	-1.7

Anglais	**français**
Project name continent	Intitulé du projet Continent
Africa	Afrique
Climate	Climat
Dominant regional soil type	Type de sol dominant dans la région
Tropical (dry) Sandy soils	Tropical (sec) Sols sablonneux
Components of the project	Composantes du projet
Land use changes Deforestation Afforestation Other LUC	Changements d'affectation des terres Déboisement Boisement Autres méthodes d'affectation des terres
Agriculture Annual Perennial Rice	Agriculture Annuel Perenne Riz
Grassland & Livestocks Grassland Livestocks	Herbages et bétail Herbages Bétail
Degradation & management Inputs & investments	Dégradation & gestion Intrants & investissements
Gross fluxes Without with balance All GHG in TCO2eq Positive = source / negative = sink	Flux de bénéfices Sans avec bilan Tout GES en TCO2eq Positif = source/ négatif = puits
Share per GHG of the Balance	Part par GES du bilan
Biomass soil other	Biomasse sol autre
Result per year	Résultat par an
Total	Total
Per hectare	Par hectare

Per hectare per year	Par hectare par an

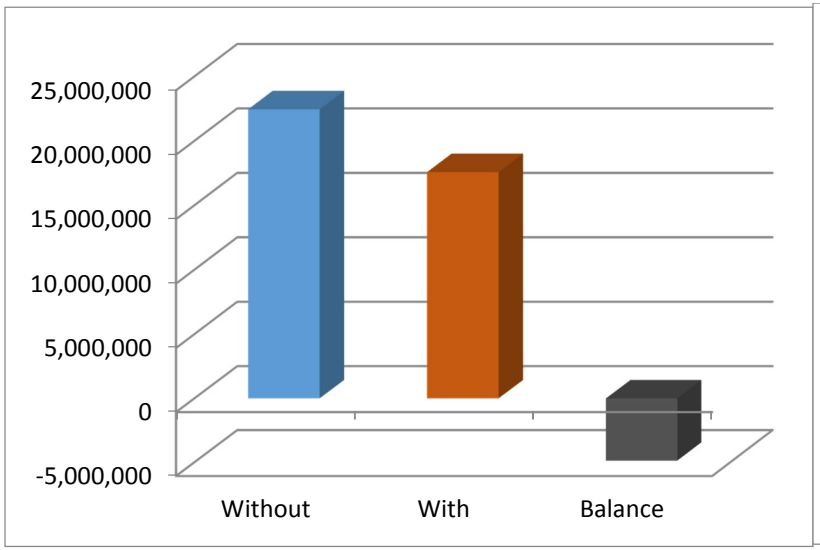

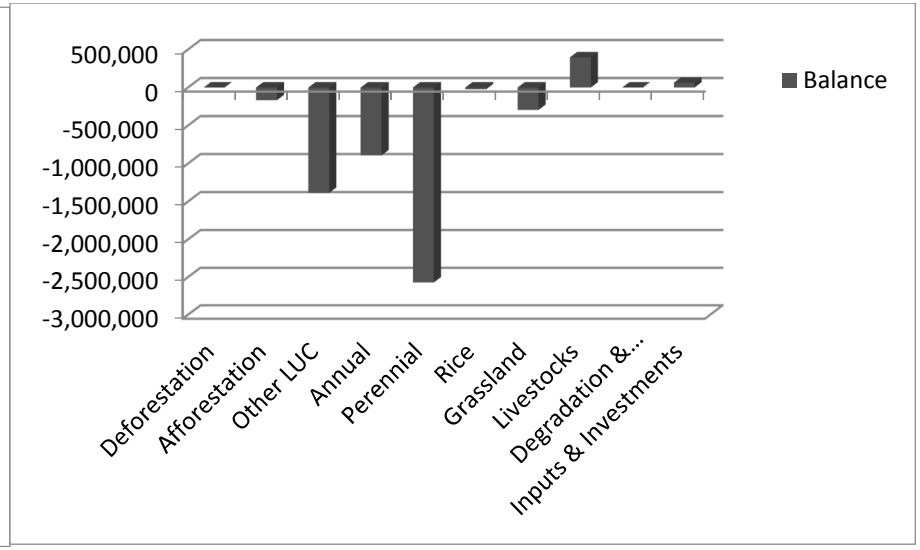

ANNEXE 4 : MODALITÉS D'EXÉCUTION

Niger : Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC - P153420)

I. Supervision et gestion globales de la mise en œuvre

1. **Les modalités institutionnelles du PASEC** cadrent avec les modalités de mise en œuvre de l'Initiative 3N, qui favorisent aussi bien des mécanismes de coordination adéquats et une mise en œuvre efficace de toutes les activités, en donnant aux différentes parties prenantes des moyens d'action en fonction de leurs mandats et compétences respectifs. Les principes fondamentaux qui sous-tendent les modalités institutionnelles et de mise en œuvre du PASEC sont les suivants : i) de solides liens avec l'Initiative 3N ; ii) les complémentarités et les partenariats avec les initiatives existantes ; iii) l'appropriation du projet par les institutions nationales ayant les mandats appropriés ; iv) l'optimisation des coûts sur le plan de la gestion de projet ; et v) une meilleure exploitation des enseignements tirés de l'expérience, avec une réalisation à une plus grande échelle des interventions les plus prometteuses.

2. Le ministère de l'Agriculture (MdA) assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre et de la supervision du projet. Son rôle se justifie par ses avantages comparatifs opérationnels, y compris une supervision satisfaisante du PRODEX, du PPAAO et du PAC3. Pour ce qui est de la mise en œuvre du projet, le ministère de l'Agriculture maintiendra des mécanismes de consultation étroite avec d'autres ministères impliqués (notamment en charge de l'élevage, de l'eau et de l'environnement et le Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires (DNPGCC)) dans le secteur rural.

3. **Les communes participantes** assureront une prise en mains légitime pour toutes les initiatives relevant de la sous-composante 1.1 concernant la mise à l'échelle de l'AIC au niveau communal. Le PIIAIC découlera des PDC et des Plans d'investissement annuels (PIA) des communes. En dépit de leurs nombreuses faiblesses institutionnelles, les communes ont obtenu des résultats encourageants dans les différentes phases du PAC et du CAP-RC.

4. **Les mécanismes de pilotage stratégique** du projet reposeront sur l'architecture institutionnelle existante.

- **Au niveau national**, les fonctions nationales d'orientation seront assurées par un Comité de pilotage du projet (CPP), présidé par le ministre de l'Agriculture. Le CPP veillera à la cohérence entre le PASEC et d'autres opérations similaires financées par la Banque dans le secteur de l'agriculture et le secteur rural (PAC3, PPAAO, PAC-RC et Projet de filets sociaux). Plus précisément, le CPP a pour mandat de : i) examiner et approuver le Programme de travail et budget annuel (PTBA) préparé par l'Unité de coordination nationale (UCN) ; ii) réaliser l'examen des rapports techniques et financiers, des rapports d'évaluation, des audits financiers, et de tout autre document pertinent ou stratégique pour la gestion du projet ; iii) veiller à la cohérence des activités du projet avec les objectifs attendus ; iv) faciliter la coordination des activités du projet avec les différentes entités participant à sa mise en œuvre ; et v) formuler des recommandations en vue de l'atténuation de tout risque/de l'élimination de tout obstacle à l'exécution du projet. Le CPP comprendra des représentants des ministères en charge de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, de l'Environnement, de l'Eau, de l'Éducation, de la Santé, de

l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire, des Transports, du Commerce, de l'Agriculture, de l'Élevage, et des Finances. Il comprendra également des représentants du Haut-Commissariat à la modernisation de l'État, du Secrétariat permanent du code rural, d'un représentant de chaque conseil régional, d'un représentant par gouvernorat, des représentants des municipalités (un représentant par région), d'un représentant du secteur privé national, et d'un représentant de la société civile participant à l'AIC. Le CPP se réunira deux fois par an en session ordinaire, et autant de fois que nécessaire en session extraordinaire. Le calendrier et les dates des réunions du CPP sont établis par le président et sont communiqués aux membres une semaine avant la réunion. Les charges d'exploitation du CPP sont couvertes dans le budget du projet.

- **Au niveau régional**, le Comité régional d'approbation (CRAP) analysera les sous-projets intégrés retenus par les conseils communaux pour financement par le PASEC afin d'assurer la conformité avec les politiques sectorielles, les normes techniques, l'efficacité économique et les politiques de sauvegarde sociales et environnementales. Les CRAP se réuniront trimestriellement pour examiner la recevabilité des demandes de financement, avec pour mandat de : i) vérifier l'éligibilité des sous-projets communaux et des demandes en vue de bénéficier du mécanisme de financement de contrepartie en application des lignes directrices du projet ; ii) assurer la cohérence des sous-projets avec le PDC et les politiques environnementales nationales, régionales ou départementales ; et iii) assurer la qualité technique et la conformité avec les objectifs du projet. L'UAR préparera un sous-projet et une grille de notation de la demande de financement de contrepartie afin d'en faciliter l'évaluation par le CRAP. Cette grille prendra en considération les différents critères, y compris ceux proposés pour l'examen des aspects environnementaux et sociaux. Les bénéficiaires du projet (communes et organisations d'agriculteurs) seront représentés au sein du CRAP, qui sera présidé par le gouverneur de la région ou son représentant et comprendra des représentants des ministères en charge de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'eau et l'aménagement du territoire, du RECA, du Conseil régional, ainsi que des représentants des ONG locales, du secteur privé local, des associations de jeunes et des groupes de femmes.

- **Au niveau communal**, les conseils municipaux approuveront le financement des sous-projets intégrés. Les autorités locales recevront un appui et des avis techniques adéquats. Pour une surveillance étroite du projet, un Comité communal de suivi (CCS) du PASEC sera créé par acte réglementaire signé du maire de la commune. Le maire ou son représentant présidera le CCS. L'Unité d'appui régional (UAR) assure le secrétariat du CCS. Le CCS comprendra des représentants du conseil municipal, des représentants des différentes parties prenantes dans les communes (associations d'agriculteurs, groupes de femmes, associations de jeunes), les services techniques déconcentrés, et les partenaires de mise en œuvre. Les autorités administratives du district, les ONG, les instances des projets, et d'autres acteurs de la commune peuvent être invités aux réunions du CCS en qualité d'observateurs. Le CCS fournira des avis sur le PIIAIC et les sous-projets intégrés, et il examinera également les rapports de mise en œuvre des opérations communales ou d'intérêt communautaire dans le cadre du projet. Il veillera à la cohérence, à la complémentarité et à la synergie entre le projet et les activités des autres partenaires de la commune.

5. **L'Unité de Coordination Technique et Financière du PRODESX sera responsable de la gestion du Projet jusqu'à la l'établissement de l'Unité de Coordination nationale du PASEC**. Pendant cette période le PRODEX pourrait recruter des consultants individuels pour l'aider dans la mise en œuvre du PASEC. Le PRODEX va transférer la coordination du PASEC à l'unité de coordination nationale du PASEC une fois que celle-ci sera établie avec une composition et des compétences acceptables pour la Banque.

6. **Une fois établie, l'Unité de coordination nationale (UCN) du PASEC** sera responsable de la mise en œuvre, de la coordination et de la gestion au jour le jour du projet. Les principales fonctions de l'UCN seront les suivantes : i) assurer la coordination générale du projet, faisant en sorte que les activités des composantes mises en œuvre se complètent mutuellement ; ii) gérer les finances, tenir des registres financiers suivant des normes internationales, appliquer le contrôle de gestion interne et veiller à la réalisation régulière de l'audit externe (en collaboration avec l'autorité de contrôle dans le pays) ; iii) préparer et exécuter le PTBA ; iv) réaliser les activités de passation des marchés liés au projet selon les plans approuvés en la matière ; et v) préparer les rapports d'avancement et de suivi-évaluation trimestriels, semestriels et annuels du projet.

7. **Les modalités institutionnelles du PASEC sont présentées à la figure A4.1.**

Figure A4.1 : Modalités institutionnelles pour le PASEC

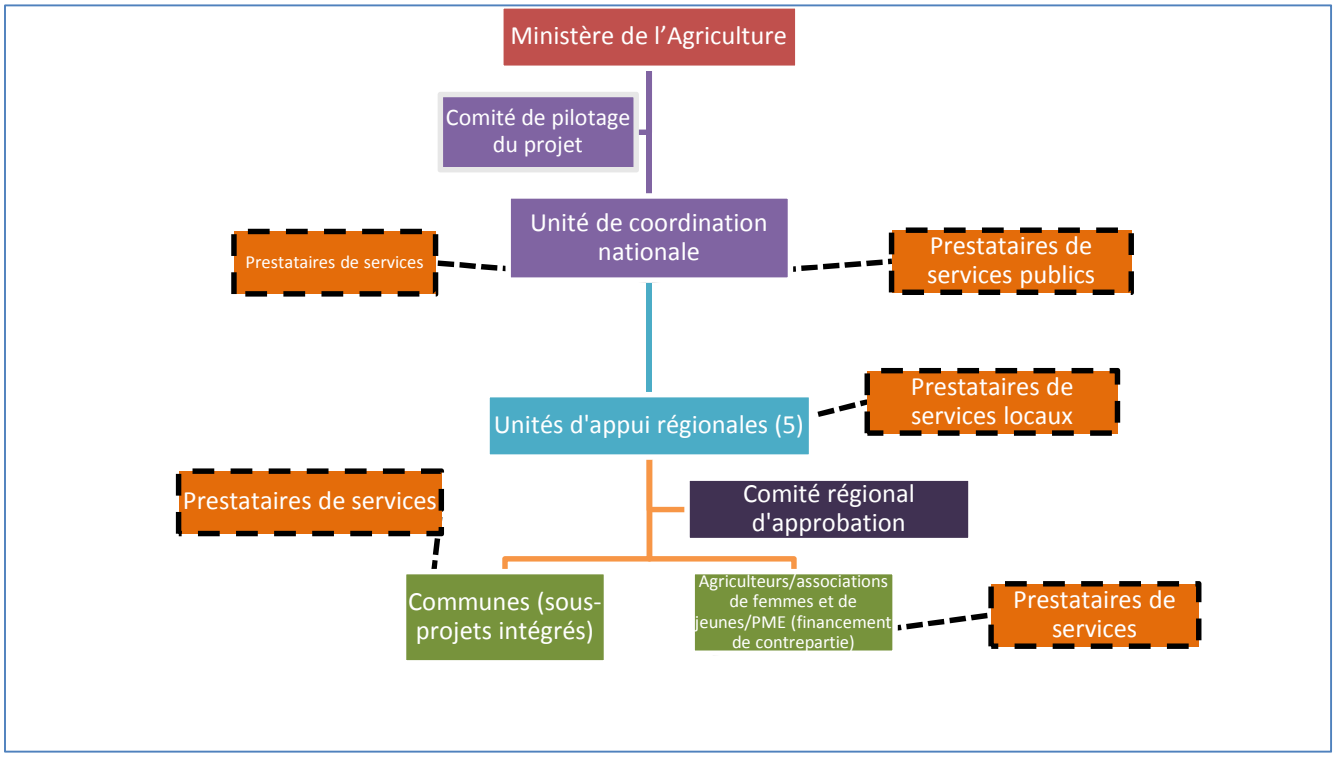

Modalités de mise en œuvre pour la composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat

8. L'UCN travaillera en étroite collaboration avec chaque commune pour s'assurer que les sous-projets intégrés d'AIC sont mis en œuvre sans heurt et que les activités de passation de marchés sont réalisées et les fonds décaissés, conformément aux lignes directrices. Une ONG sera recrutée dans chaque région pour aider les communes à préparer leur PIIAIC et leurs sous-projets

intégrés. L'ONG prêtera également son soutien aux activités opérationnelles, organisationnelles et administratives liées à chaque composante des sous-projets intégrés.

9. Pour ce qui est de la sous-composante 1.2 (y compris le développement des entreprises pour assurer la durabilité de l'AIC), l'accès aux fonds sera ouvert aux organisations d'agriculteurs, aux groupes de femmes, aux associations de jeunes, aux agro-industries et aux MPME avec l'investissement proposé. Les activités éligibles, ou des combinaisons de celles-ci, ont été décrites dans la liste positive. Les demandes de financements de contrepartie seront évaluées par le CRAP avec l'assistance de l'UCN en fonction des critères d'admissibilité établis dans le manuel concernant les financements de contrepartie. Les bénéficiaires de financements de contrepartie bénéficieront d'une aide technique et de conseils de la part d'un prestataire de services recrutés par le projet.

10. Pour appuyer cette composante, le projet fournira un appui au FISAN. Le projet permettra de soutenir les activités suivantes : i) des activités telles que l'organisation d'ateliers, la formation, et le financement des études analytiques et l'élaboration de stratégies ; et ii) d'autres activités qui favoriseront un fonctionnement efficace du FISAN.

Modalités de mise en œuvre pour la composante 2 : Pratiques innovantes et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat

11. Les activités de renforcement des capacités au sein de chacune des institutions de mise en œuvre du projet, telles que définies dans le cadre de la composante 3, seront coordonnées par l'UCN, travaillant en étroite collaboration avec les bénéficiaires (communes, bénéficiaires des financements de contrepartie et entités nationales intervenant dans l'agriculture et le développement rural). Le programme de stages pratiques pour agriculteurs (SPA) sera mis en œuvre par des organisations paysannes locales sous la supervision générale du Département de la vulgarisation et du transfert de technologies (DVTT) du ministère de l'Agriculture, avec la participation étroite des agents de vulgarisation basés dans les communes. La FAO fournira un appui méthodologique à la mise œuvre du programme, tandis que l'INRAN, l'ICRISAT et le CCAFS fourniront le soutien scientifique et administratif nécessaire.

12. L'amélioration de la prestation de services sera assurée sous la supervision de la Direction générale de l'agriculture (DGA). L'INRAN recevra le soutien nécessaire pour augmenter la production de semences de base lorsque le Département du contrôle et de certification des semences sera renforcé grâce à des formations et des équipements appropriés.

13. La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) sera appuyée par le Projet pour la mise en place de stations météorologiques dans les communes d'intervention du Projet. Des appuis additionnels seront également fournis à la DMN pour la diffusion des informations agro-météorologiques vers les agriculteurs.

14. Le Projet va appuyer le RECA à mettre en place une plateforme web intégrée sur les bonnes pratiques agricoles. Celle-ci sera accessible aux organisations de producteurs, ONG, …. En outre, le RECA sera appuyé dans : a) le développement de support de communication et leur dissémination multimodale aux agriculteurs b) l'utilisation des radios communautaires et des marchés ruraux pour véhiculer les informations sur les bonnes pratiques agricoles ; et (c) l'appui à la contractualisation avec des services de téléphonie mobiles pour la délivrance aux agriculteurs des alertes, des informations climatiques ainsi que sur les prix des produits agricoles.

Modalités de mise en œuvre pour la composante 3 : Composante d'urgence pour les interventions rapides

15. Les modalités de mise en œuvre pour cette composante sont définies dans le Manuel du Mécanisme de riposte immédiate déjà élaboré et adopté par le Gouvernement du Niger avec la non-objection de la Banque. Ce manuel est en conformité avec la politique opérationnelle OP 8.00 (Riposte rapide face aux crises et situations d'urgence), qui comporte une panoplie de procédures simplifiées.

Modalités de mise en œuvre pour la composante 4 : Coordination et gestion du projet

16. La coordination du projet, la surveillance fiduciaire et le suivi-évaluation seront assurés par l'UCN. L'UCN rendra compte directement au CPP de l'exécution des PTBA approuvés.

17. La dotation en personnel et l'organisation de l'UCN et de l'UAR sont décrites dans les figures A4.2 et A4.3, respectivement.

Figure A4.2 : Dotation en personnel et organigramme de l'UCN

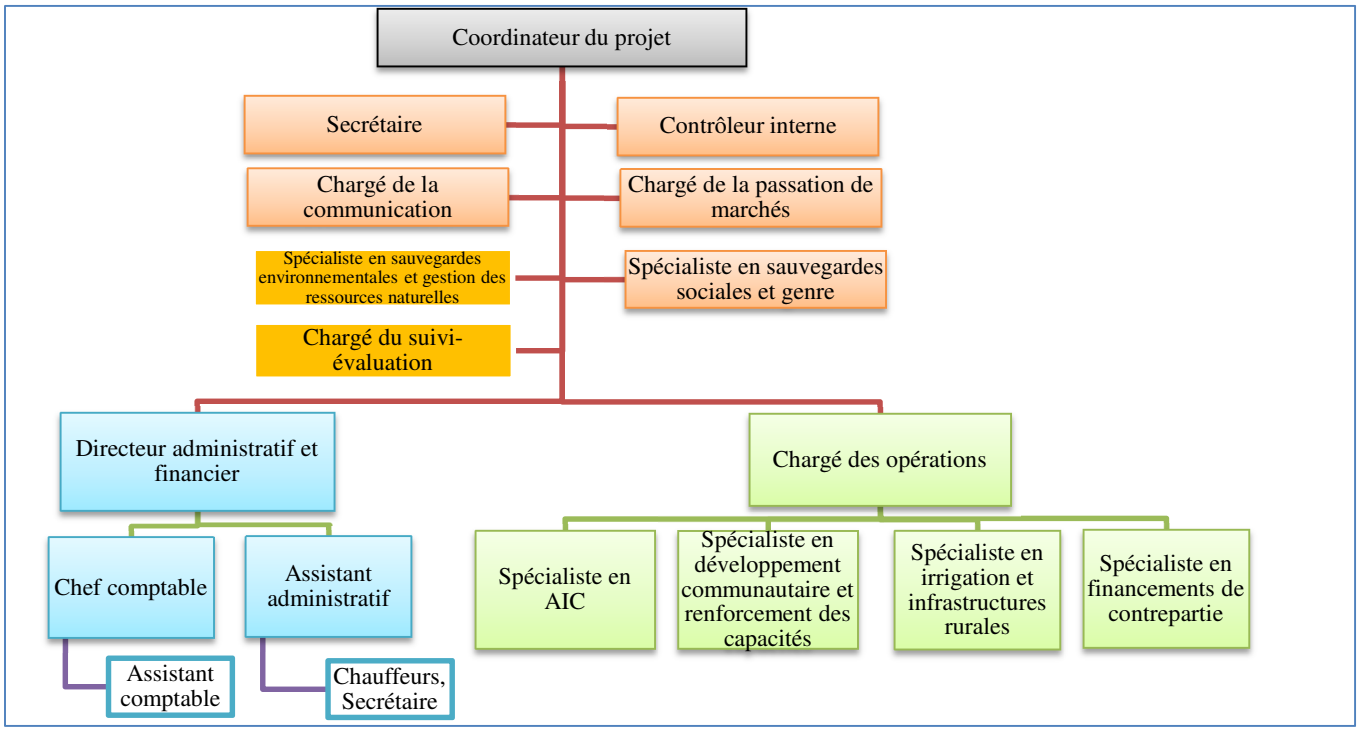

Figure A4.3 : Dotation en personnel et organigramme de l'UAR

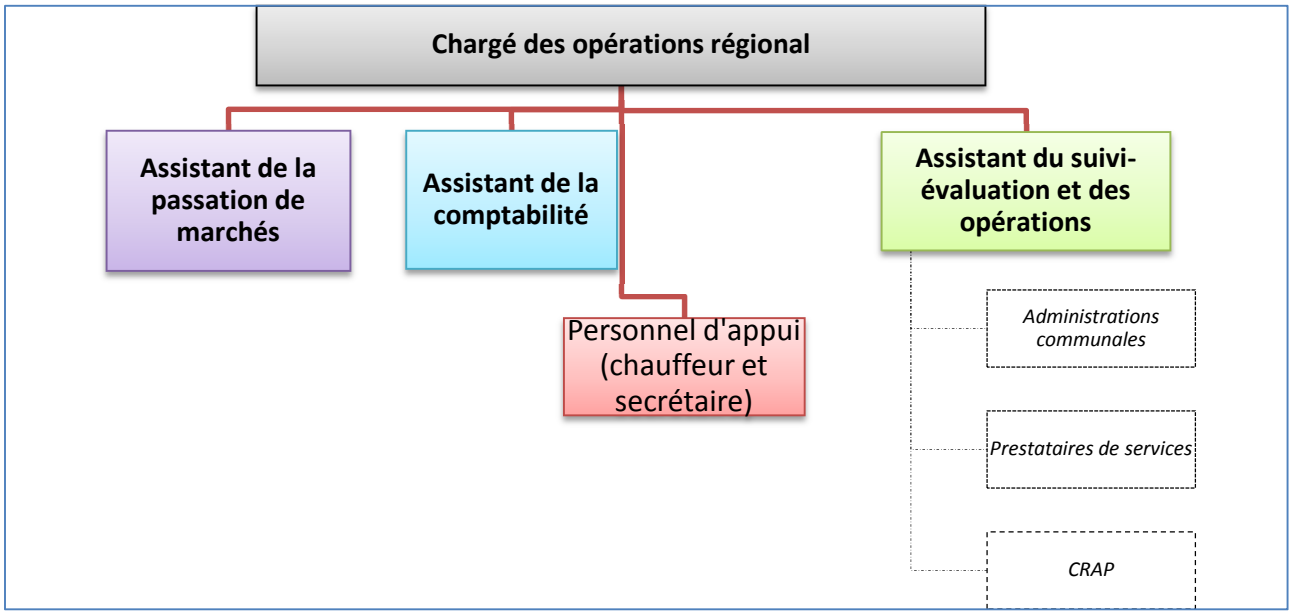

II. Gestion financière, décaissements et passation des marchés
Gestion financière

Enjeux nationaux

18. Des évaluations récentes réalisées ou commanditées par les autorités ont identifié une série de faiblesses dans le système de gestion des finances publiques (GFP) du Niger. Au nombre de ces évaluations on citera l'Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) réalisée en 2008 et la réédition du même examen en 2012. Le projet de rapport du PEFA de 2012 a révélé des progrès marginaux par rapport à la situation dépeinte dans le rapport du PEFA de 2008. Seulement huit indicateurs ont été relevés, en particulier dans les domaines de la budgétisation basée sur des politiques nationales, de la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques inscrites dans une perspective pluriannuelle, de l'accès du public aux principales informations budgétaires, de la prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses, et de la rapidité de la présentation des rapports d'audit au Parlement. Ces rapports ont identifié un certain nombre de lacunes profondes dans la crédibilité du budget et les processus d'exécution, ainsi que dans la comptabilité, l'information financière et les contrôles internes et externes.

19. En réponse au deuxième Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière, le Gouvernement nigérien a, entre autres, pris des mesures pour mettre en œuvre la réforme de la GFP, et : i) proposé, à court terme, le recrutement d'agents pour renforcer les capacités d'intervention de la Direction générale des impôts (DGI) dans le cadre du plan d'action de cette direction ; ii) la mise sur pied, avec accompagnement, de la Cour des comptes depuis le 18 mai 2010, en vertu de l'ordonnance n° 2010-17 du 15 avril 2010, prise par le Président de la République ; cette ordonnance a depuis été modifiée par la Loi organique conformément aux directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ; iii) élaboré un projet d'appui institutionnel visant à renforcer la Cour des comptes ; et iv) mis sur pied la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique, en vertu de l'ordonnance n° 2010-15 du 15 avril 2010. Compte tenu des lacunes recensées dans la gestion des finances publiques du Niger, le risque-pays est jugé *substantiel*. Au sein du ministère de l'Économie et des Finances, la Direction de la réforme de la gestion des finances publiques est chargée d'initier et de suivre la mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion financière, adoptée par le Conseil des ministres en décembre 2011. La traduction des directives de l'UEMOA en loi nationale et leur application en temps opportun permettront également d'accélérer les réformes de la gestion financière des finances publiques au Niger.

Évaluation et atténuation des risques

20. Le tableau A4.1 montre les résultats de l'évaluation des risques extraits du Récapitulatif de la notation des risques et recense les principaux risques auxquels la gestion du projet peut être exposée par rapport à l'atteinte des objectifs. Il fournit également une base pour déterminer comment la gestion devrait s'attaquer à ces risques.

Tableau A4.1 : Gestion financière – Évaluation et atténuation des risques

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation du risque intégrées à la mise en œuvre du projet	Conditions/Clauses (O/N)	Note du risque résiduel global
RISQUE INHÉRENT	**S**			**S**
Au niveau du pays : Risque de retard dans la mise en œuvre du plan adopté récemment sur l'amélioration de la qualité de la GFP. La corruption et la mauvaise gouvernance peuvent affecter la performance du secteur public.	S	Examen et évaluation conjoints bailleurs de fonds/gouvernement des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action pour la GFP. Mise en œuvre satisfaisante du projet d'assistance technique en cours financé par la Banque, renforcement institutionnel de l'audit externe grâce à un don FDI en cours de préparation. Poursuite du dialogue sur les politiques avec la Banque à travers la série de DPO (opérations à l'appui des politiques de développement), qui comprend des déclencheurs liés aux réformes de la GFP. Un certain nombre d'institutions chargées d'aider à lutter contre la corruption ont été mises sur pied et sont actuellement opérationnelles. Certaines de ces institutions comprennent : l'Agence de régulation des marchés publics, la Haute Autorité de lutte contre la corruption, et l'Inspection générale de l'administration publique.	N	S
Au niveau de l'entité : Faiblesse des capacités et risque élevé d'ingérence politique.	S	Établir et définir clairement le rôle du ministère et de l'institution impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet dans le MEP et le manuel des procédures et dans les textes juridiques pertinents. Le rôle des autres institutions impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet sera aussi clarifié.	O - Avant les décaissements	S
Au niveau du projet : Les activités du projet faisant intervenir plusieurs secteurs peuvent entraîner un retard dans la mise en œuvre des activités du projet.	S	Le CPP assurera un suivi régulier des activités du projet.	N	S
RISQUE LIÉ AUX CONTRÔLES	**S**			**S**
Budget : Faible exécution du budget en raison de la lenteur des processus de passation des marchés.	S	Le CPP examinera et approuvera les programmes de travail et budgets annuels au début de chaque année, et le personnel chargé de la gestion financière à l'UCTF suivra de près l'exécution du budget trimestriel à travers les rapports financiers intérimaires.	N	S

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation du risque intégrées à la mise en œuvre du projet	Conditions/Clauses (O/N)	Note du risque résiduel global
Comptabilité : La nouvelle UTCF à créer doit être suffisamment staffée pour prendre en charge les activités prévues.	S	Recruter un chargé de la gestion financière au niveau central. Recruter en plus un chef comptable et un comptable pour assister le responsable de la gestion financière	Y- Trois mois après la mise en vigueur Trois mois après la mise en vigueur	S
Contrôles et audit internes Insuffisance des contrôles internes pour couvrir suffisamment les besoins des activités dans le cadre du partage des coûts. Absence d'une fonction d'audit interne.	S	Mettre à jour le manuel de procédures administratives, financières et comptables pour incorporer les activités dans le cadre du projet envisagé. Mettre en place une fonction d'audit interne pour renforcer le système de contrôle interne, en recrutant un auditeur interne au niveau central, et trois contrôleurs internes au niveau régional.	O - Avant la date d'entrée en vigueur O - Dans les trois mois qui suivront la date d'entrée en vigueur du projet	S
Flux des fonds Les fonds peuvent être détournés et utilisés pour des activités non éligibles.	S	Un Compte désigné sera ouvert dans une banque commerciale jugée acceptable par la Banque, dans lequel les fonds du projet seront déposés (CD-A), et sera géré par l'UCTF. En plus du compte désigné, 5 comptes opérationnels seront ouverts et gérés par les coordinations régionales du Projet.	N	S
Rapports financiers La participation de 5 unités de coordination régionales peut retarder la préparation des états financiers annuels consolidés et des rapports financiers intérimaires pour l'audit.	S	Mettre à jour le système comptable utilisé par le personnel de gestion financière au niveau régional pour assurer le traitement continu et en temps opportun de l'information comptable aux fins de la préparation des rapports financiers intérimaires au niveau de l'UCN. Etendre au niveau régional l'installation du système comptable afin d'assurer un traitement diligent et à temps réel des informations financières afin que les états financiers et les IFR soient soumis à temps par l'unité nationale de coordination. Convenir du format des rapports financiers intérimaires et des états financiers annuels.	N	M
Audits : Insuffisance des dispositifs d'audit externe.	S	L'UCTF placé sous le ministère de l'Agriculture sera chargée de recruter de nouveaux auditeurs externes dont les TDR seront jugés satisfaisants par la Banque.	O - Dans les six mois qui suivront la date d'entrée en vigueur.	M
Risque global associé à la	**S**	Le fonctionnement de l'ensemble de ces arrangements pour la gestion financière et les		**S**

Risque	Notation du risque	Mesures d'atténuation du risque intégrées à la mise en œuvre du projet	Conditions/Clauses (O/N)	Note du risque résiduel global
gestion financière		mesures d'atténuation décrites ci-dessus feront l'objet d'un suivi d'ici l'entrée en vigueur du projet et au cours des missions de supervision.		

Note : E=Élevé ; S= Substantiel ; M= Modéré ; F=Faible.

21. Compte tenu des problèmes de gestion financière généraux qui se posent dans le pays et des modalités de gestion financière actuels au sein de l'UCTF placée sous le ministère de l'Agriculture, le risque associé à la gestion financière pour ce projet est globalement jugé *substantiel*.

Résumé des points forts et des points faibles

Points forts de la gestion financière

22. Le ministère de l'agriculture justifie d'une bonne expérience dans notamment dans la mise en œuvre de projets tels que le PRODEX qui a été approuvé par le Conseil le 26 mars 2009, et est entré en vigueur le 22 janvier 2010. En outre l'UCTF du PRODEX dispose de ce qui suit : i) un manuel de procédures administratives, financières et comptables ; ii) un système comptable informatisé ; et iii) un personnel qualifié et expérimenté en poste.

Points faibles et plan d'action

23. Le tableau A4.2 ci-dessous énumère les mesures devant être prises pour améliorer le dispositif de gestion financière du PASEC.

Tableau A4.2 : Gestion financière – Points faibles et plan d'action

Point faible	Mesure	Responsable	Délai
Faiblesses identifies dans les arrangements institutionnels	Signer l'arrêté ministériel établissant l'unité de coordination nationale ainsi que les unités régionales de coordination.	MdA	Avant les négociations
Insuffisances relevées dans le système de contrôle interne	Elaborer et adopter le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet	UCTF	Avant les négociations
	Elaborer et adopter le Manuel d'exécution du projet incluant : (i) les procédures détaillés concernant le financement matching grant; (ii) les procédures détaillées de financement des sous projets communaux; et (iii) les aspects S&E	UCTF	Avant les négociations
	Recruter un responsable de la gestion financière	UCTF	Dans les 3 mois suivants la mise en vigueur

	Recruter en plus un chef comptable et un comptable pour assister le responsable de la gestion financière Purchase and install an adequate computerized accounting system to fit the project's needs and generates useful information and financial statements.	UCTF UCTF	Dans les 3 mois suivants la mise en vigueur Dans les 3 mois suivants la mise en vigueur
Absence d'une fonction d'audit interne	Recruter un auditeur interne au niveau central, et trois contrôleurs internes au niveau régional.	UCTF	Dans les trois mois qui suivront la date d'entrée en vigueur
Absence de dispositions pour la réalisation de l'audit externe	Recruter un auditeur externe pour vérifier les états financiers du projet.	UCTF	Dans les six mois qui suivront la date d'entrée en vigueur.

Modalités de gestion financière du projet

24. Un résumé des principales constatations concernant les modalités de gestion financière comprend ce qui suit :

Budgétisation

25. Le processus budgétaire sera clairement défini dans le manuel actualisé de procédures administratives, comptables et financières. Les Programmes de travail et budgets annuels du projet envisagé seront préparés e coordonnés par l'UCTF et approuvés par le Comité de pilotage, avec la non-objection de la Banque au mois de novembre de chaque année, et toute modification à y apporter devra également être approuvée par le Comité avec la non-objection de la Banque. En outre, le Comité de pilotage du projet envisagé : i) examinera et révisera les stratégies de mise en œuvre du projet envisagé ; et ii) assurera le suivi-évaluation de l'évolution de la mise en œuvre et des résultats du projet envisagé.

Comptabilité

26. Système et politiques comptables : Un système financier et comptable intégré TOMPRO est en place et a été utilisé par l'UCTF. Le code et le plan comptables du projet seront élaborés pour répondre aux besoins spécifiques du projet et consignés dans le Manuel des procédures, qui est en cours d'élaboration. Les politiques et procédures comptables en vigueur en conformité avec les normes comptables des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest – SYSCOHADA – actuellement utilisées dans les opérations financées par la Banque au Niger seront applicables. Les systèmes et politiques comptables et les procédures financières utilisés par le projet seront consignés dans le Manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet.

27. Arrangements concernant la dotation en personnel de la GF : Un responsable de la gestion financière sera recruté avant la mise en vigueur. Dans les deux mois suivant l'entrée en vigueur du projet, un comptable supplémentaire sera recruté au niveau central pour renforcer le personnel de comptabilité en poste, afin d'assurer une bonne séparation des fonctions et absorber la charge de travail supplémentaire dans le cadre du projet envisagé. L'équipe de gestion financière au sein de l'UCTF sera responsable de la collecte et du contrôle des factures, de la tenue des livres de compte,

du traitement des données financières, et des paiements aux fournisseurs et prestataires de services. L'équipe de gestion financière au sein de l'UCTF sera chargée du suivi des budgets consolidés approuvés, de la consolidation des rapports financiers intérimaires trimestriels, et de la préparation des rapports financiers annuels pour l'audit annuel.

Contrôles et audit internes

28. Contrôles et audit internes : Le Comité de pilotage veillera à ce que le personnel requis soit mis en place au sein de l'UCTF et qu'il soit suffisant pour assurer les contrôles internes, la préparation, l'approbation et l'enregistrement des transactions, ainsi que la séparation des tâches. En raison du volume d'activités à mettre en œuvre par l'UCTF dans le cadre du Projet de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (P095210) et du PASEC, il est recommandé de recruter un auditeur interne et trois contrôleurs internes régionaux dont les TDR couvriront toutes les entités d'exécution pour ce qui est des activités du projet. Les procédures de gestion financière et administrative seront énoncées dans le manuel actualisé de procédures administratives, comptables et financières.

29. Les procédures GF et administratives sont conçus afin de documenter les arrangements de la gestion financière y compris le contrôle interne, le processus du budget, la sauvegarde des biens et de clarifier les rôles et responsabilités entre les différents acteurs. En plus, un Manuel d'Exécution du Projet (MEP) a été préparé; il indique comment les activités financés par le matching grant et les sous projets communaux seront exécutés. Le MEP décrit donc spécifiquement (i) le processus de sélection et le rôle du matching grant specialist (ii) les exigences minimales d'éligibilité (iii) les outils de gestion simplifies iv) le mécanisme de contrôle externe…. En outre, le CPP va s'assurer que les ressources humaines prévues sont en place aussi bien au niveau de l'UTCF qu'au niveau des unités régionales afin d'assurer un contrôle interne adéquat, la préparation, l'approbation et l'archivage qui sont des fonctions distinctes.

30. *L'audit interne*. Pour fournir une assurance raisonnable sur les opérations du projet, au plus tard trois (3) mois après la date de mise en vigueur, un auditeur interne principal, un auditeur à l'UCTF, et trois (3) contrôleurs internes dans les unités régionales, dont les qualifications et l'expérience et les termes de référence sont acceptables pour l'Association, seront recrutés. L'auditeur interne élaborera un plan d'audit annuel en utilisant une approche fondée sur les risques. Il sera responsable de la surveillance étroite de la mise en œuvre des plans d'action visant à remédier aux faiblesses révélées lors des missions de supervision et d'audit, et accordera une attention particulière au mécanisme correspondant de subvention (sélection, mise en œuvre, reporting).

Rapports financiers

31. Rapports financiers : L'UCTF produira des rapports trimestriels non vérifiés intermédiaires financiers (IFRS) au cours de l'exécution du projet, qui englobe les activités de tous les composants (y compris les activités MG). Les IFRs doivent être produites sur une base trimestrielle et soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du trimestre civil. L'IFR présentera les états financiers (sources et utilisations des fonds et l'utilisation des fonds par composante / catégorie / activité), ainsi qu'une description de l'approvisionnement et des activités techniques.

32. L'UCTF sera produira également les états financiers annuels du projet, qui seront en conformité avec les exigences SYSCOHADA et de la Banque mondiale. Ces états financiers seront composés de:

- Énoncé des sources et utilisations des fonds, ce qui inclut toutes les rentrées, les paiements en espèces et les soldes de trésorerie;
- Déclaration des engagements;
- Les conventions comptables adoptées et des notes explicatives;
- Une déclaration indiquant que la gestion des fonds du projet ont été dépensés aux fins prévues comme spécifié dans les accords de financement pertinents.

Flux des fonds et modalités de décaissement

33. Compte désigné : Un compte désigné (CD) sera ouvert dans une banque commerciale au Niger jugée acceptable par la Banque et géré par l'UCTF. Le CD sera utilisé pour effectuer les paiements pour les activités réalisées par l'UCTF en application des procédures de décaissement décrites dans la lettre de décaissement (LD). La monnaie du Compte désigné sera le franc CFA (FCFA). Les entités d'exécution conserveront les documents relatifs à toutes les transactions, et ceux-ci seraient mis à la disposition des auditeurs et de la Banque et ses représentants, si la demande en était faite. Les procédures de décaissement seront détaillées dans le manuel de procédures comptables, administratives et financières et la Lettre de décaissement.

34. Méthodes de décaissement: Les décaissements de la Banque de subvention / crédit sera effectué en utilisant les quatre (4) méthodes de décaissement suivantes: Avance, les paiements directs, remboursement et engagements spéciaux. Une avance initiale sera faite dans le DA lors de la réception par l'IDA d'une demande de retrait de fonds jusqu'à concurrence du montant du plafond de 3 milliards de francs CFA (estimé à représenter quatre (4) mois de prévisions de trésorerie) requises par les entités d'exécution. Les décaissements ultérieurs dans le DA seront basés sur des demandes de retrait de fonds accompagnés de pièces justificatives. La documentation à l'appui des demandes de paiement direct devrait inclure des documents qui fournissent des preuves des dépenses admissibles (copies de la réception, les factures des fournisseurs).

35. Pour les activités dans le cadre du volet Contingent d'intervention d'urgence (CERC-Composante 3), le décaissement sera soumis à des conditions préalables à l'accès aux fonds CERC, à savoir que le bénéficiaire a fourni, et la Banque a accepté, la preuve de la survenance d'un crise admissible ou d'urgence et le bénéficiaire a préparé et adopté / adhéré au Manuel des opérations IRM. Les décaissements au titre de cette composante vont suivre les procédures décrites dans le Manuel d'IRM, y compris les pièces justificatives.

Figure A4.3 : Flux des fonds

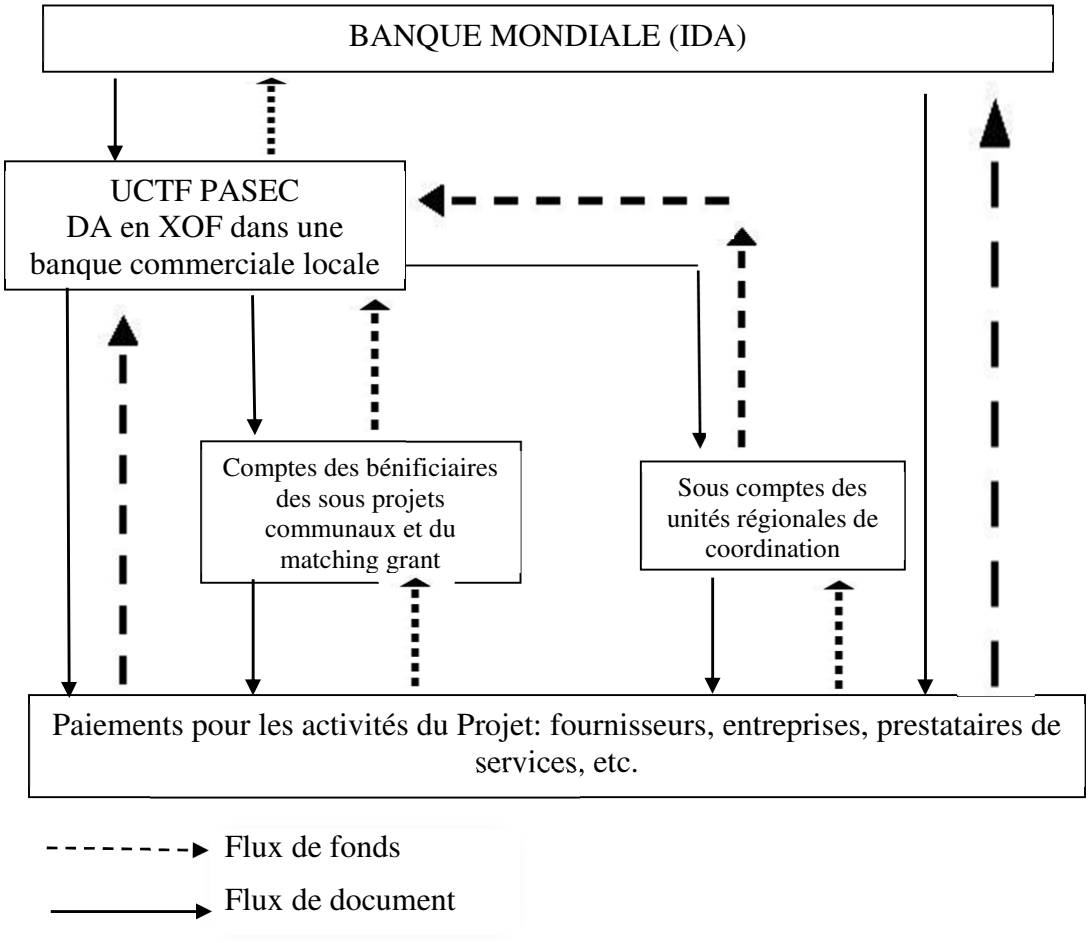

36. Décaissements par catégorie. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses et pourcentage des dépenses admissibles à être financés sur le produit de financement en tenant compte de la dominante Pays Financement Paramètre pour le Niger.

Table A4.4: Décaissements par catégorie

Catégorie	Montant du financement alloué (exprimé en SDR)	Pourcentage de dépenses à financer (Taxes incluses)
(1) Sous projet intégrés d'AIS - Partie A.1 du Projet		
(2) Matching Grants sous la Partie A.2 (i) du Projet		
(3) Biens, travaux, services non consultants, services de consultants,		

Formations et coûts d'opérations du Projet		
(4) Mécanisme de Réaction Immédiate dans le cadre de la partie C du Projet		
Montant total		

Arrangements liés à l'audit

37. Rapports d'audit annuels et lettres de la direction Les états financiers annuels seront préparés par l'UCTF couvrant toutes les dépenses du projet quelle que soit l'entité d'exécution. Les états financiers ainsi que le système de contrôle interne seront soumis à un audit annuel réalisé par un cabinet d'audit indépendant, compétent et de renom, recruté par l'UCTF sur la base de termes de référence jugés satisfaisants à la Banque. Les auditeurs fourniront une opinion sur les états financiers du projet préparés par l'UCTF, conformément à des normes d'audit jugées acceptables par la Banque. Ces rapports d'audit seront communiqués à la Banque au plus tard six (6) mois après la fin de chaque exercice. Les auditeurs fourniront également une lettre de la direction présentant dans le détail des systèmes de contrôle interne au sein de l'UCTF et des unités de coordination régionales.

38. Calendrier des audits : L'UCTF s'est engagé en faveur d'un calendrier clair pour la réalisation de l'audit annuel et la soumission des rapports d'audit et des lettres de la direction. Les rapports d'audit devant être soumis sont résumés au tableau A4.3:

Tableau A4.3 : Calendrier des audits :

Rapport d'audit	*Responsabilité*	*Échéance*
Les états financiers audités du projet et l'avis (comprenant l'avis de l'AD) et la lettre de la direction	UCTF	Juin 30

Conditionnalité et clauses financières

Conditions de Négociations

- Les arrêtés ministériels portant création de l'UTCF et les unités de coordination régionales (RSU) sont signés ;
- Le manuel des procédures gestion financière est élaboré et adopté par le bénéficiaire dans la forme et le contenu satisfaisant à l'Association;
- Le Manuel d'exécution du projet, y compris: (i) les procédures de subventions de contrepartie détaillées; (ii) les procédures détaillées de financement et de mise en œuvre des sous-projets communaux; et (iii) les aspects S & E est élaboré et adopté sous une forme et contenu satisfaisant à l'Association.

Conditions datées

- Recruter, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de un responsable de la gestion financière sur la base de TDR acceptables par l'Association;

- Ouvrez un compte désigné (DA) dans une banque commerciale locale acceptable à l'Association dans un délai d'un (1) mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement;
- Recruter, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de un comptable principal, et un comptable sur la base de TDR acceptables par l'Association;
- Recruter, au plus tard six (6) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement, l'auditeur externe visé à l'article 4.09 (b) des Conditions générales conformément à la section III de l'annexe 2 de la convention de financement et conformément à des termes de référence (TdR) jugées satisfaisantes par l'Association;
- Recruter, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement, un auditeur interne principal, et un auditeur interne junior dont les qualifications, les expériences et les termes de référence (TDR) sont acceptables pour l'Association;
- Acquérir et installer, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement, et par la suite maintenir un logiciel de comptabilité agréé par l'Association.

Autres conditions liées à la gestion financière

39. L'Emprunteur établit et maintient un système de gestion financière comprenant les dossiers, les comptes, et la préparation des états financiers connexes conformément à des normes comptables jugées acceptables par la Banque. Les états financiers seront audités conformément aux normes internationales d'audit. Les états financiers audités pour chacune desdites périodes sont communiqués à l'Association au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice du projet. L'Emprunteur prépare et communique à l'Association, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre civil, des rapports financiers intermédiaires non audités sur le projet, dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par l'Association. L'Emprunteur se conformera à toutes les règles et procédures applicables aux retraits sur le Compte désigné du projet géré par l'UCTF.

Conclusions de l'évaluation de la gestion financière

40. Il ressort de l'évaluation de la gestion financière que l'UCTF dispose des mécanismes de gestion financière qui répondent aux exigences minimales de la Banque mondiale au titre de la politique opérationnelle OP/BP10.00. Le risque résiduel global est jugé *substantiel***.**

Passation des Marchés

Évaluation des capacités et mesures correctives

41. Les activités de passation de marchés seront menées par l'UTCF sous la responsabilité du la MdA, rattachée au Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture. Ces activités seront appuyées au sein du ministère par la Direction des marchés publics (DMP) et les directions techniques dans leur domaine respectif de compétence. Au niveau régional, les unités de coordination régionales fourniront une assistance dans le processus de passation de marchés.

42. L'Unité de projet réalisera les activités suivantes en étroite collaboration avec les bénéficiaires respectifs : i) préparation et actualisation du plan de passation des marchés ; ii) préparation des dossiers d'appel d'offres et des projets d'appels d'offres, des rapports d'évaluation et des contrats en conformité avec les procédures de la Banque mondiale ; iii) suivi de l'exécution des activités de passation des marchés ; iv) élaboration des rapports de passation des marchés ; et v) recherche et obtention de l'approbation par les organismes nationaux et l'IDA des documents de passation des marchés le cas échéant.

43. Une évaluation de la capacité du Ministère de l'Agriculture, de mettre en œuvre les activités de passation des marchés du projet a été réalisée lors de la préparation du projet et finalisé au cours de l'évaluation. L'évaluation a passé en revue l'organigramme examiné la structure organisationnelle du ministère, les capacités de passation des marchés des organismes (expérience de la passation des marchés, personnel chargé de la passation des marchés, outils y compris les manuels, rapports de passation des marchés, classement de dossiers, utilisation de logiciels, etc.) et les interactions entre les différents organismes participant au projet.

44. **Il ressort ce qui suit de l'évaluation** :

- le ministère de l'Agriculture et les différentes agences d'exécution ont acquis un savoir-faire, des compétences techniques et une expérience des procédures de la Banque mondiale, jugés satisfaisants pendant la mise en œuvre de projets antérieurs. Actuellement, trois projets financés par la Banque (PRODEX - P148681, PAC3 - P132306 et PPAAO-P122065) sont en cours de mise en œuvre sous la tutelle du ministère et sont gérés par trois unités de gestion de projet ;
- La mobilité du personnel du ministère de l'Agriculture et l'incapacité à convertir des consultants en personnel permanent en raison de compétences insuffisantes ont limité le développement des capacités voulues en matière de passation des marchés appropriés au sein du ministère. Le personnel actuellement en charge de la passation des marchés a une expérience limitée dans les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale.
- On a observé de longs retards dans les processus de passation de passation des marchés et parfois de la rigidité lors du processus d'évaluation.
- il n'y a pas de manuel d'approvisionnement spécifique au niveau de l'MoA, mais il y a manuel spécifique pour chaque projet financé WB sous la responsabilité du Ministère. Le manuel de PRODEX semble acceptable, que le projet de la CSA sont plus proches, des ajustements sont possibles.

45. Les principaux risques identifiés pour les activités de passation de marchés sont les suivants: (i) le manque de personnel compétent en passation de marchés pour mener des actions d'acquisition dans les délais et conformément aux procédures de passation des

marchés de la Banque; (ii) le personnel au sein du ministère chargé du contrôle de processus et d'approbation ne sont pas familiers avec les procédures de passation des marchés de la Banque; et (iii) une communication et l'interaction inadéquates entre les directions techniques et l'unité d'acquisition de l'UCTF, ce qui peut entraîner des retards dans la rédaction des termes de référence (TdR) ou des spécifications techniques ainsi qu'une mauvaise estimation des coûts; (iv) les faiblesses dans le système d'archivage qui peut conduire à la perte de documents. Dans l'ensemble, tous ces risques peuvent provoquer des anomalies dans les marchés, d'éventuels retards dans l'évaluation des offres et des propositions techniques conduisant à des retards de mise en œuvre, la mauvaise qualité des livrables contractuels et des risques de réputationnels pour la Banque mondiale et le projet.

46. **Le risque global associé à la passation des marchés dans le cadre du projet est jugé *Substantiel*.**

47. **Le risque résiduel est jugé *modéré*** après l'adoption des mesures d'atténuation suivantes :

- Un spécialiste de la passation des marchés est nommé au sein de l'Unité du projet pour soutenir les activités de passation des marchés et est chargé d'assurer le contrôle qualité des documents de passation des marchés conformément aux procédures de passation des marchés de la Banque mondiale.
- Des assistants qualifiés en passation des marchés seront nommés pour soutenir pleinement l'équipe dans toutes les activités de passation des marchés liées à ce projet au sein de l'UCTF et des coordinations régionales ;
- Les acquisitions complexes (AOI, AON et sélection de consultants) seront traitées au niveau central; les activités de passation des marchés au niveau régional seront principalement les cotations et la passation de marchés communautaires ;
- L'UCTF du PRODEX réalisera toutes les activités de passation des marchés jusqu'à ce que le recrutement du personnel PASEC UCTF soit effectif;
- Un plan de passation des marchés applicable durant les 18 premiers mois de mise en œuvre du programme sera préparé lors de l'évaluation préalable du projet. La version finale de ce plan sera examinée et approuvée lors des négociations. Durant la mise en œuvre du projet, le plan de passation des marchés sera actualisé en accord avec tous les bailleurs de fonds participant au fonds commun en tant que de besoin – au moins annuellement – pour tenir compte des exigences réelles de la mise en œuvre du projet et de l'amélioration des capacités institutionnelles.
- Le manuel de procédures administratives, financières et comptables du PRODEX sera mis à jour de sorte à prendre en compte les activités prévues et les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, et à préciser le rôle de chaque membre de l'équipe associé au processus de passation des marchés du projet, le délai maximum pour chaque stade de ce processus, notamment en ce qui concerne les revues, le système d'approbation et la signature des contrats ;
- L'UCTF suivra de près les plans de passation de marchés et exercera un contrôle de qualité sur tous les aspects du processus de passation des marchés, y compris l'évaluation, la sélection et l'attribution sur une base mensuelle.
- Un atelier sera organisé au démarrage du projet afin de former/informer tous les acteurs clés participant au processus de passation des marchés en ce qui concerne les procédures et politiques de la Banque en la matière.

- formation pratique de personnel identifié de haut niveau sur les procédures de passation des marchés de la Banque seront organisées au cours de la durée de vie du projet.
- Un système de classement adéquat sera mis en place pour les dossiers du projet au niveau de l'UCTF. Le projet financera l'équipement approprié et le spécialiste de la passation des marchés assurera la conformité avec le manuel d'archivage des acquisitions de la Banque.

Le tableau suivant résume le plan d'actions convenu:

Table: Plan Action – Mesures de mitigations			
Risque	**Action**	**Responsabilité**	**Date**
1- Le manque de personnel compétent en passation de marchés pour mettre en œuvre des actions d'acquisition dans les délais et conformément aux procédures de passation des marchés de la Banque;	Recruter un spécialiste en passation de marchés qualifié pour soutenir l'UCTF Recruter des assistants en passation de marchés qualifiés	MdA/MEF/HC3N/IDA MdA/IDA-	Deux mois après la mise en vigueur Trois mois après la mise en vigueur
2- Les personnels au sein du ministère, chargé du contrôle de processus et d'approbation, ne sont pas familiers avec les procédures de passation des marchés de la Banque	Organiser un atelier pour recycler / former tous les acteurs impliqués dans les procédures de passation des marchés de la Banque Formation de haut niveau sur les procédures de passation des marchés de la Banque	UCTF/IDA Chargé des acquisitions UCTF/IDA	Trois mois après la mise en vigueur Toute la durée de vie du Projet
3- De mauvaises communications et interactions entre les directions techniques et l'unité de passation de marchés de l'UCTF qui peuvent entraîner des retards dans l'élaboration des termes de référence (TdR) ou aux spécifications techniques et une mauvaise estimation des coûts	Mise à jour du manuel de procédures du PRODEX pour tenir compte de la spécificité du projet et toutes les interactions entre les acteurs impliqués liés à la responsabilité des achats en ligne avec les arrangements institutionnels convenus avec l'Emprunteur Suivi strict des plans de passation de marchés et exercice du contrôle de qualité sur tous les aspects du processus de passation des marchés, y compris l'évaluation, la sélection et l'attribution sur une base mensuelle	MoA UCTF	Trois mois après la mise en vigueur Toute la durée de vie du Projet
4- les faiblesses dans le système d'archivage ce qui peut conduire à la perte de documents	Un système de classement adéquat sera établi pour les dossiers du projet à WFCU. Le projet financera l'équipement approprié et le spécialiste des achats va assurer la conformité avec le manuel de la Banque achats de dépôt	UCTF	Toute la durée de vie du Projet

Modalités de passation des marchés

48. La passation des marchés au titre du projet envisagé sera réalisée en application des directives de la Banque mondiale pour la passation des marchés[38] et des dispositions stipulées dans

[38] Les Directives actuelles (Passation des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services Autres que des Services de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, en date de janvier 2011 et révisées en juillet 2014, Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale au Titre des Prêts de la BIRD et des Crédits et des Dons de l'IDA, en date janvier 2011 et révisées en juillet 2014, et Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption pour les Projets

l'Accord juridique. L'Emprunteur préparera et soumettra à la Banque un Avis général de passation des marchés (GPN) et il publiera un GPN supplémentaire dans la version en ligne de la revue des Nations Unies intitulée United Nations Development Business (UNDB online) et dans les journaux locaux à large diffusion nationale. La Banque organisera sa publication dans UNDB online et sur son propre site web externe.

49. **Les listes restreintes de consultants pour des contrats** de service dont le coût est estimé à moins de 200 000 dollars pour la supervision des travaux de génie civil et moins de 100 000 dollars pour les autres missions de consultation par contrat peuvent être composées entièrement de consultants nationaux conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Directives pour l'emploi de consultants.

50. **Contrats d'entente directe avec des organisations spécialisées**: Les organismes suivants énumérés ci-dessous peuvent fournir des services de conseil en tenant compte de leur valeur exceptionnelle pour des missions proposées en lien avec les clauses des lignes directrices 3.8, 3.9 b) et 3.17 pour les agences du systèmes des Nations Unies:

Institution	Montant ($)	Commentaires
FAO (Agence des Nations Unies)	2,200,000	• Appui méthodologique et assistance technique pour la mise en œuvre du programme Champs Ecoles Paysans • Formation de formateurs et installation de RuralInvest, logiciel de préparation de sous projets • Suivi du bilan carbone
INRAN	1,000,000	• Fournir des technologies AIC • Fournir des Semences pre-bases
ICRISAT	2,000,000	• Etude sur les options d'AIC pour les principales zones agro-écologique • Fournir des technologies AIC • Suivi d'impact des technologies AIC • Assistance technique dans la mise en œuvre du projet
RECA	3 525 000	• Mise en œuvre de la sous composante relative à l'accès multimodal des agriculteurs à l'information pour la prise de décision

51. **Conditions applicables aux Appels d'Offres Nationaux** : Les procédures d'appel d'offres national (AON) seront appliquées à la passation des marchés de travaux et fournitures et des contrats de services de consultants conformément aux procédures nationales, en utilisant des dossiers types d'appel d'offres jugés acceptables par l'IDA.

- Tout dossier d'appel d'offres et tout document relatif à un marché ou contrat financé par les fonds de l'Accord de Financement dispose que : A) les soumissionnaires, les fournisseurs, les entrepreneurs, et leurs sous-traitants, agents, personnel, consultants, prestataires de services ou fournisseurs autorisent l'Association, lorsqu'elle le demande, à inspecter tous leurs comptes, écritures et autres documents concernant la soumission des offres et l'exécution des marchés et contrats, et à faire vérifier lesdits comptes et écritures par des auditeurs désignés par l'Association ; et B) tout manquement délibéré et substantiel

Financés par des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » en date du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011) s'appliqueraient.

à ladite disposition peut constituer une manœuvre obstructionniste telle que définie au paragraphe 1.16 (a) (v) des Directives pour la passation des marchés.

- Les avis d'appel d'offres seront publiés dans les journaux nationaux à grand tirage.
- L'évaluation des offres, la qualification des soumissionnaires et les critères d'adjudication devront être clairement indiqués dans les dossiers d'appel d'offres.
- Les soumissionnaires disposeront de suffisamment de temps (au moins quatre semaines) pour soumettre leur offre à compter de la date de lancement de l'appel d'offres ou de la date de disponibilité des dossiers d'appel d'offres, la date la plus tardive étant retenue.
- Toutes les entreprises éligibles, y compris les soumissionnaires étrangers, sont autorisées à participer.
- Aucune préférence nationale n'est accordée aux entrepreneurs ou aux fournitures fabriquées dans le pays.
- L'adjudication sera prononcée en faveur de l'offre évaluée la moins disante sous réserve de la qualification du soumissionnaire.
- Les frais exigés pour les documents d'appel d'offres devront être raisonnables et ne correspondre qu'au coût de leur impression et de leur transmission aux soumissionnaires éventuels, et ne seront pas élevés au point de décourager les candidatures de soumissionnaires qualifiés.

52. ***Participation communautaire dans les marchés:*** Ce sera applicable pour les petites infrastructures sociales, les systèmes irrigués, des réparations mineures ou de travaux publics, etc. dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets intégrés basés communautaires.

53. **Plan de passation des marchés**. L'Emprunteur élaborera un plan de passation des marchés pour la mise en œuvre du projet, sur lequel se fonderont les méthodes de passation des marchés. Ce plan sera examiné par la Banque. Après son approbation par la Banque, il sera mis à disposition au niveau de l'UCN. Il sera également disponible dans la base de données du projet et sur le site web externe de la Banque. Le Plan de passation des marchés sera actualisé par l'Unité du projet chaque année ou en tant que de besoin pour tenir compte des exigences de la mise en œuvre du projet et de l'amélioration des capacités institutionnelles. Toutes les mises à jour ultérieures seront divulguées une fois approuvées par la Banque.

54. ***Procédure de passation des marchés et de sélection de consultants :*** Le tableau A4.4 résume les procédures de passation des marchés ou de sélection des consultants applicables à ce projet.

Tableau A4.4 : Seuils pour la passation de marchés

Non	Catégorie de dépenses	Seuil de valeur du contrat** (USD)	Procédure de Passation des Marchés
1	**Travaux**	C>=5 000 000	AOI
		50 000= <C < 5 000 000	AON
		C<50 000	Consultation de fournisseurs
		Toutes valeurs	Entente Directe
2	**Fournitures et Services** *Autres que des Services de Consultants*	C>=500 000	AOI
		50 000= <C < 500 000	AON
		C<50 000	Consultation de fournisseurs
		Toutes valeurs	Entente Directe
3	**Services de consultants (cabinets)**	C>= 200 000 cabinets	QCBS, QBS
		< 200 000 cabinets	QCBS, FBS, CQS, LCS
		Toutes valeurs	SED
	Consultant individuel	Toutes valeurs	CI
		Toutes valeurs	SED

Note :

AOI – Appel d'Offres International

AON – Appel d'Offres National

SFQTC – Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût

CI – Sélection de Consultant Individuel

SED – Sélection par Entente Directe

SFQT – Sélection Fondée sur la Qualité Technique

SFQT – Sélection Fondée sur la Qualité Technique

SFQC – Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants (pour contrats d'une valeur inférieure à 100 000 dollars)

SMC – Sélection au Moindre Coût

55. **Marchés soumis à un examen préalable : Le risque associé à la passation des marchés est jugé *Substantiel*.** Le tableau A4.5 résume les seuils des marchés et contrats soumis à l'examen préalable de la passation des marchés en ce qui concerne le « risque Substantiel ». Ces seuils d'examen préalable peuvent évoluer en fonction de la variation du risque associé à la passation de marchés pendant la durée du projet.

Tableau A4.5 : Seuils des marchés soumis à l'examen préalable en ce qui concerne le risque Substantiel

Non	Catégorie de dépenses		Montant en USD	Montant en contrevaleur en FCFA
1	Travaux		>=10 000 000	>=5 000 000 000
2	Fournitures et Services Autres que des Services de Consultants		>=1 000 000	>=500 000 000
3	Services de consultants		>=500 000	>=250 000 000
4	Tous les marchés et contrats passés par Entente directe et Sélection par entende directe (cabinets)	*Travaux*	>=100 000	>=50 000 000
		Fournitures	>=100 000	>=50 000 000
		Services de consultants	>=100 000	>=50 000 000
	Consultants individuels (*Entente directe*)		>= 100 000	>= 50 000 000
	Consultants individuels (*sur comparaison des CV*)		>=200 000	>=100 000 000

Note **:** Tous les TDR, quelles que soient la valeur du contrat et la méthode de sélection, sont assujettis à un examen préalable.

56. ***Charges d'exploitation.*** Les charges d'exploitation financées par le projet représentent les dépenses supplémentaires découlant du projet, et reposant sur les Plans de travail et Budgets annuels (PTBA) approuvés par l'Association. Ces charges peuvent inclure la location et l'entretien des bureaux, les services publics (y compris l'électricité, l'eau et le gaz), les communications (y compris les frais de téléphone et d'internet), la location de matériels, l'exploitation et la maintenance, les fournitures et matériels de bureau (papeterie et autres consommables, mais pas l'acquisition d'équipements), la location, l'exploitation, l'entretien et la réparation de véhicules, ainsi que les frais de déplacement et le transport du personnel participant à la mise en œuvre du projet. La passation des marchés et contrats de ces fournitures et services sera réalisée en application des procédures détaillées dans le manuel de procédures, qui a été examiné et jugé acceptable par la Banque.

57. ***Fréquence de la supervision de la passation des marchés.*** Outre la supervision des examens préalables qui sera réalisée dans les bureaux de la Banque, l'évaluation des capacités a recommandé deux missions de supervision sur le terrain et au moins un examen a posteriori des marchés passés par an. Les revues a posteriori standard de la passation des marchés réalisées par les services de la Banque devraient porter sur au moins 15 % des contrats soumis à une revue a posteriori. Les revues a posteriori consistent en l'examen par

les services de la Banque ou des consultants sélectionnés et engagés par celle-ci des rapports sur les aspects techniques, les aspects financiers et la passation des marchés relatifs aux activités de passation de marchés entreprises par le projet, conformément à des procédures jugées acceptables par la Banque. Les missions de supervision du projet devront comprendre un spécialiste de la passation des marchés de la Banque ou un spécialiste consultant.

58. ***Fraude, coercition et corruption***. L'entité chargée de la passation des marchés, ainsi que les soumissionnaires et prestataires de services (fournisseurs, entrepreneurs et consultants) devront se conformer aux normes d'éthique les plus strictes lors de la passation et l'exécution des marchés et contrats financés dans le cadre du projet conformément aux dispositions des paragraphes 1.16 et 1.17 des Directives pour la passation des marchés et des dispositions des paragraphes 1.23 et 1.24 des Directives pour l'emploi des consultants, en plus des articles pertinents du Code des marchés publics du Niger faisant référence aux pratiques de corruption. Les activités de passation des marchés du projet seront exécutées conformément aux Directives pour la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans le cadre des Projets financés par des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA », en date du 15 octobre 2006 et actualisées en janvier 2011.

Aspects environnementaux et sociaux (y compris les mesures de sauvegarde)

59. Pour assurer la mise en œuvre adéquate et en temps opportun de toutes les mesures de sauvegarde décrites aussi bien dans les instruments de sauvegarde que dans les documents d'évaluation préalable du projet, y compris les documents juridiques, une équipe de deux Points focaux pour les sauvegardes environnementales et sociales (PFSES) sera embauchée pour former une petite unité de sauvegarde au sein de l'UEP. Le spécialiste des sauvegardes sociales sera responsable aussi bien des sauvegardes sociales que du développement social – y compris les aspects de la parité, des jeunes et des groupes vulnérables du projet ; le spécialiste des sauvegardes environnementales sera responsable de la protection environnementale et de la gestion des ressources naturelles – y compris les aspects du changement climatique liés au projet. Les deux travailleront en tandem avec les spécialistes des sauvegardes du Groupe de la Banque mondiale, qui veillera à ce que les capacités techniques des PFSES soient améliorées pendant la durée de vie du projet.

60. Pendant la préparation du projet, les deux travailleront en étroite collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale pour veiller à ce que la qualité standard des documents de sauvegarde soit assurée et fasse l'objet de rapports adéquats. De même, au cours de la mise en œuvre, les PFSES prépareront et communiqueront aux spécialistes des sauvegardes de la Banque mondiale des rapports périodiques (à déterminer) sur l'état d'avancement de l'application des sauvegardes et du suivi. L'UCN conviendra des recommandations fondamentales à mettre en œuvre après chaque mission de supervision/d'appui à la mise en œuvre pour assurer la conformité avec les documents juridiques.

Suivi et évaluation

61. **Caractéristiques générales**. Le cadre de suivi des résultats résume : les résultats attendus ; les indicateurs et les données de référence connexes des produits et des résultats ; les grandes étapes ; et un calendrier d'avancement. Au regard des orientations qui ont été élaborées concernant le suivi-évaluation, le système de suivi-évaluation du projet est conçu pour étayer le cadre de suivi des résultats. Le système de suivi-évaluation : fournit des informations pour vérifier les progrès vers les résultats et l'obtention de ces derniers (produits, résultats et impacts) ; favorise l'apprentissage par l'expérience ; et promeut la responsabilité à l'égard des résultats.

62. Mesure des résultats du projet. L'étude de base reste le point de départ de la mesure des résultats du PASEC. Il servira de référence pour le suivi de routine des projets (rapport trimestriel, Rapport annuel du projet) durant l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

63. Tirer les enseignements de l'expérience. Comme la mise à l'échelle des technologies et des interventions les plus prometteuses en matière d'AIC est essentielle au projet, les enseignements tirés de l'expérience se fondant sur les données probantes générées par le système de suivi-évaluation restent cruciaux pour le renforcement des résultats du projet. Par conséquent, le projet renforcera le lien entre le suivi-évaluation et la gestion des connaissances et la communication. Le système de suivi-évaluation soutiendra la génération de produits et services du savoir qui seront diffusés à travers un canal de communication vaste, ciblant les bénéficiaires du projet et axé sur les outils de communication conviviaux.

64. **Responsabilité à l'égard des résultats.** Outre les rapports de suivi-évaluation à produire, le système de suivi-évaluation du PASEC comprendra un mécanisme et un processus de responsabilisation (réunions du CPP, consultations des parties prenantes, examen à mi-parcours). Le partage d'information et l'implication des parties prenantes et leur participation à tous les stades du cycle de projet constitueront un aspect essentiel du mécanisme de responsabilisation à l'égard des résultats du projet. Le projet fera en sorte que les parties prenantes/bénéficiaires aient accès, à travers différents canaux, à des informations opportunes, pertinentes et claires sur les conclusions du suivi-évaluation du projet, et il intègrera leurs points de vue lors de l'examen et du processus de prise de décisions du projet.

65. **Dispositions institutionnelles.** Au niveau national, l'équipe de suivi-évaluation (UCN) dirigera tous les aspects du suivi-évaluation et fournira des outils et instruments opérationnels pour la collecte des données aux niveaux régional et local. L'UCN recueillera et validera les rapports en amont et contrôlera les informations provenant des spécialistes régionaux du suivi-évaluation (UAR) et de chacune des institutions nationales impliquées dans les activités du projet afin de faciliter les processus de prise de décisions.

66. Harmonisation et intégration avec les systèmes de suivi-évaluation nationaux et sectoriels. Le PASEC déploiera des efforts réguliers pour responsabiliser les institutions nationales

en ce qui concerne le suivi-évaluation des réalisations du projet, en veillant à ce que le système soit étroitement lié au système national de suivi-évaluation de l'Initiative 3N.

67. **Importance du système de suivi-évaluation.** En produisant en temps opportun des informations pertinentes, le système de suivi-évaluation se posera en instrument de gestion crucial destiné à faciliter le processus de prise de décision. Les réalisations/résultats des activités seront mesurées par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

ANNEXE 5 : PLAN D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

Niger : Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat

Stratégie et approche pour l'appui à la mise en œuvre

1. Pour accélérer la préparation du projet à la mise en œuvre, le Gouvernement du Niger a financé dans le cadre des études primaires de base du PRODEX en cours d'élaboration des manuels qui influent sur la préparation du projet. Les activités de préparation financées au titre des activités du PRODEX pour répondre aux conditions de préparation de mise en œuvre incluent : a) le recrutement des consultants ; et b) la réalisation d'études préparatoires clés ; c) l'organisation d'ateliers et de voyages d'études. Le travail de consultation comprend: i) la préparation de six études techniques clefs; ii) la préparation d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale pour le projet ; iii) l'élaboration d'un manuel d'exécution du projet (MEP) ; iv) l'élaboration de lignes directrices pour la préparation des plans l'agriculture intelligente face au climat (AIC) ; et (v) l'élaboration de Manuels de procédures administratives, comptables et financière et de suivi-évaluation.

2. La stratégie d'appui à la mise en œuvre a été élaborée compte tenu de la nature du projet et prend en compte ses complexités au regard des capacités de mise en œuvre. L'objectif de l'appui à la mise en œuvre est de s'assurer que les organismes gouvernementaux participant à la mise en œuvre le fassent comme il se doit. En outre, il veille à ce que les ressources et le personnel de la Banque mondiale soient suffisants pour superviser et soutenir la mise en œuvre du projet. La stratégie vise pour l'essentiel à rendre l'appui à l'exécution plus souple et plus efficace pour le client, tout en se focalisant sur les principaux risques identifiés et les mesures d'atténuation convenues, tels que présentés dans le SORT. Elle prévoit également les conseils techniques nécessaires pour faciliter la réalisation de l'objectif de développement de projet.

3. Le Plan d'appui à la mise en œuvre (PAM) a été préparé sur la base de la nature, des caractéristiques et du profil de risques du projet. Le PAM dresse également les conditions minimums pour satisfaire les obligations fiduciaires de la Banque.

4. La collaboration avec les autres principales parties prenantes et le Gouvernement nigérien est un autre facteur clé pour l'exécution du projet. Le Gouvernement nigérien a élaboré plusieurs politiques essentielles et créé ou renforcé les institutions nationales directement concernées par la décentralisation, la réduction de la pauvreté et la planification du développement. Au Niger, le cadre institutionnel relatif aux questions liées à l'environnement de manière générale, et à l'aménagement du territoire en particulier, est très riche et diversifié. Ces structures et institutions, dont les missions et les mandats sont clairement définis, joueront un rôle de premier plan dans l'exécution du projet.

5. Les principaux éléments sont les suivants :

- ***Appui technique.*** Il sera fourni aux agences participantes en général et à l'Unité de coordination nationale (UCP) en particulier pour assurer le respect des modalités et procédures convenues. D'autre part, les experts de l'UCN fourniront régulièrement aux agences des informations sur ces activités.

- ***Passation de marchés.*** L'appui à l'exécution comportera les volets suivants : a) la formation, b) l'examen des documents de passation de marchés et communication rapide des appréciations au Comité de passation de marchés, c) orientations détaillées au Comité chargé de la passation des marchés sur les Directives de la Banque en la matière, et (d) suivi de l'évolution de la passation des marchés à la lumière du Plan y relatif. Lors des missions de supervisions régulières, le Plan de passation des marchés sera actualisé au moins une fois par an (et plus souvent en tant que de besoin pour tenir compte des exigences de la mise en œuvre du projet) et des examens *a posteriori* de la passation de marchés seront réalisés au moins une fois par an. L'IDA effectuera un examen a posteriori d'un échantillon de marchés et contrats dont le montant est inférieur au seuil soumis à un examen préalable pour assurer la conformité avec les procédures de passation des marchés telles que définies dans les documents juridiques. Les examens a posteriori de la passation des marchés devraient porter sur au moins 15 % des contrats soumis à un examen a posteriori, comme le risque est jugé *Substantiel*.
- ***Gestion financière.*** La supervision de la gestion financière commencera par évaluer l'état d'avancement de la dotation de l'unité de gestion du projet en personnel et à examiner le plan en place afin d'exécuter les décaissements en application des lignes directrices sur la gestion financière. Cette supervision se fera avant que les contrats et marchés ne soient attribués dans le cas où des mesures d'amélioration doivent être prises avant le décaissement. La supervision de la gestion financière passera en revue les rapports d'avancement et les audits financiers trimestriels. S'agissant des ressources, un personnel basé au bureau du pays devrait être nécessaire pendant huit semaines. Le plan d'appui à la mise en œuvre suivant, fondé sur les résultats de l'évaluation des risques associés à la gestion financière, est proposé. Ce plan a pour objectif de faire en sorte que le projet maintienne un système de gestion financière satisfaisant tout au long de sa durée de vie.

Tableau A5.1 : Plan d'appui à la mise en œuvre envisagé pour la gestion fin

Activité de gestion financière	Fréquence
Études sur dossier	
Examen des rapports financiers intérimaires	Trimestriellement
Rapport d'audit de l'examen des états financiers du projet	Annuellement
Examen d'autres informations pertinentes telles que les rapports intérimaires des systèmes de contrôle interne.	De façon continue, au fur et à mesure qu'ils sont disponibles
Visites sur le terrain	
Examen du fonctionnement global du système de gestion financière	Semestriel (Missions d'appui à la mise en œuvre)
Suivi des mesures prises concernant les problèmes soulevés dans les rapports d'audit, les lettres de recommandations des auditeurs, l'audit interne et d'autres rapports	Selon les besoins
Revue des transactions (si nécessaire)	Selon les besoins
Appui au renforcement des capacités	
Sessions de formation à la gestion financière	Au cours de la mise en œuvre et tant que de besoin.

- ***Mécanismes de sauvegarde :*** L'appui dans le domaine des sauvegardes environnementales et sociales comprendra des visites aux zones du projet et le suivi des mesures d'atténuation

pendant la construction ; le suivi est nécessaire pour assurer la conformité avec les sauvegardes environnementales et sociales liées aux projets d'infrastructure, y compris une attention accordée aux différences entre les genres, les jeunes et les groupes vulnérables aux différences et les impacts sur eux. Les deux PFSES (Points focaux pour les sauvegardes environnementales et sociales) et divers autres acteurs clés du projet seront formés aux sauvegardes tout au long du cycle de vie du projet pour assurer la mise en œuvre réussie des exigences de base en matière de sauvegarde.

- ***Suivi-évaluation :*** L'appui adéquat aux activités de suivi-évaluation se fera par le biais de missions des membres du personnel sur les sites du projet organisées au moins deux fois par an pour suivre et évaluer de près la performance du projet.
- ***Appui technique*:** La Banque fournira un appui technique constant et large, en participant aux missions de supervision, à travers l'examen à mi-parcours et des services-conseils ponctuels. Cet appui sera crucial pour identifier des principaux facteurs à même de gêner l'exécution des activités. L'appui comprendra une évaluation continue des risques.

6. Le projet de PAM des 12 mois premiers suivant l'approbation du projet est présenté dans le tableau A5.2 :

Tableau A5.2 : Plan d'appui à la mise en œuvre

Activités	Actions	Résultats escomptés	Acteur responsable	Délai après l'approbation
Préparation du projet				
Lancement du recrutement des consultants techniques de l'Unité de coordination du projet	Préparation des TDR	Contrats signés	Ministère de l'Agriculture/HC3N/ UCN	Juillet 2016
Préparation des premiers plans pour l'AIC et sous-projets intégrés	Information, négociations	PAM et contrats de sous-projets signés	Ministère de l'Agriculture/HC3N/ UCN	Achevé
Clauses datées				
Recrutement d'un interne et d'un auditeur externe	Avis Sélection	Contrat de l'auditeur interne	Ministère de l'Agriculture/HC3N/ UCN	Juillet 2016
Installation du logiciel de comptabilité	Passation des Marchés	Logiciel de comptabilité installé	Ministère de l'Agriculture/HC3N/ UCN	Juillet 2016
Démarrage				
Programme de travail et budget (PTBA) et plan de passation des marchés intérimaires de 18 mois	Préparation de PTBA et Plan de passation de marché	PTBA et plan de passation de marché approuvé	UCN	Mars 2016
Lancement officiel du projet	Préparation de l'atelier de lancement	Atelier de lancement organisé	UCN	Septembre 2016
Composante 1 : Investissements pour la mise à l'échelle de l'agriculture intelligente face au climat				
Campagnes de sensibilisation	Organisation des réunions, des ateliers/séminaires nationaux, régionaux et locaux	Public sensibilisé au projet	UCN et UAR	Septembre 2016
Recrutement de prestataires de services spécialisés dans le renforcement des capacités pour les communes	Préparation des TDR du consultant Recrutement du consultant	Contrat signé Activités de renforcement des capacités démarré	UCN, communes	Décembre 2016
Recrutement de prestataires de services de développement d'entreprises pour les financements de contrepartie	Préparation des TDR du consultant Recrutement du consultant	Contrat signé	UCN	Décembre 2016

Activités	Actions	Résultats escomptés	Acteur responsable	Délai après l'approbation
Préparation des plans intégrés pour l'AIC et des sous-projets intégrés	Préparation des TDR du consultant Recrutement du consultant			Février 2017
Sélection et formation du premier contingent de bénéficiaires des financements de contrepartie	Organisation d'ateliers locaux pour obtenir des informations sur le mécanisme de financement de contrepartie	Organismes communaux et groupes d'agriculteurs, de jeunes et de femmes groupes formés	UCN et UAR	Février 2017
Recrutement des opérateurs techniques pour la mise en œuvre du fonds matching grant	TdR de l'opérateur Procédures de passation de marchés pour le recrutement	Contrats signés	UCN et UAR	
Exécution du premier portefeuille de sous-projets intégrés d'AIC	Sous-projet d'AIC approuvé par les communes Sous-projet complet approuvé par le CRAP	Conventions sur les sous-projets signés	UCN, communes, CRAP	Mars 2017
Composante 2 : Renforcement des capacités et amélioration des services en faveur de l'agriculture intelligente face au climat				
Sélection des prestataires de services pour l'accès des agriculteurs à l'information	TDR et des prestataires de services Contrat signé	Contrat signé	UCN	Février 2017
Composante 4 : **Coordination et gestion du projet**				
Programme de travail et budget (PTBA) et plan de passation des marchés actualisés	PTBA et plan de passation de marchés actualisés	PTBA et plan de passation de marchés approuvés	CPP, UCN	Juillet 2016
Matériel de bureau	Préparation des principaux dossiers de passation de marchés pour le matériel de bureau y compris les ordinateurs	Premier dossier de passation de marchés soumis à l'approbation	UCN	Septembre 2016
Système de communication et de gestion des connaissances	Préparation des TDR du consultant qui établira le système de communication Recrutement du consultant qui établira le système de communication	Contrat signé	UCN	Septembre 2016
Établissement d'un Plan pour la gouvernance et la lutte contre la corruption (GAC) et du Mécanisme de règlement des griefs (GRM)	Préparation des TDR du consultant qui établira le Plan d'action pour la gouvernance et la lutte contre la corruption et le GRM	Contrat signé	UCN	

Activités	Actions	Résultats escomptés	Acteur responsable	Délai après l'approbation
	Recrutement du consultant qui appuiera la mise en œuvre du Plan d'action pour la gouvernance et la lutte contre la corruption			
Rapport de suivi-évaluation	Préparation du rapport	Rapport approuvé	UCN et UAR	Décembre 2016

ANNEXE 6 : MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES GRIEFS PROPOSÉ

Les collectivités et les individus qui s'estiment affectés par un projet financé par la Banque mondiale peuvent présenter des recours aux mécanismes de règlement des griefs (GRM) en place au niveau du projet ou au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS). Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin d'apporter des réponses à des préoccupations liées aux projets. Les collectivités et les individus affectés peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si un préjudice a été causé ou pourrait l'être par suite du non-respect par la Banque mondiale de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que des inquiétudes ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu la possibilité d'y donner suite. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS), prière de se rendre à l'adresse http://www.worldbank.org/grs. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, prière de se rendre à l'adresse www.inspectionpanel.org.

ANNEXE 7 : CARTE

Niger : Projet d'appui à l'agriculture sensible au climat (PASEC - P153420)